

## PROCES-VERBAL

### Conseil Municipal du jeudi 27 mars 2025 à 20h00

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué le quatorze mars, s'est réuni dans la salle des mariages de l'hôtel-de-ville, sous la présidence de Monsieur Louis FEUVRIER.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 35.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Louis FEUVRIER, Maire.

M. Eric BESSON, Mme Diana LEFEUVRE, M. Christophe HARDY, Mme Patricia RAULT, M. Mathieu MILESI, Mme Evelyne GAUTIER-LE BAIL, M. Serge BOUDET, Mme Isabelle COLLET, M. Jean-Christian BOURCIER, Mme Maria CARRE, Adjoints.

M. Jean-Claude RAULT, M. Patrick MANCEAU, Mme Patricia DESANNAUX, Mme Jocelyne DESANCE, M. Anthony FRANDEBOEUF, Mme Alice LEBRET, Mme Aurélie BOULANGER, Mme Allison DURAND, M. Arnaud BRIDIER, M. Alexis RABAUD, Mme Solène DELAUNAY, Mme Catherine DUCHATELET, Mme Emilie MASSON, M. Hugues BERTHELOT, M. Christophe GAULLIER, Mme Isabelle BIARD, M. Antoine MADEC, M. Sylvain BOURGEOIS, Mme Hélène MOCQUARD, Mme Elsa LAFAYE, M. Enki BEDELET, Mme Marianne LOOTEN, Conseillers Municipaux.

#### **ETAIENT EXCUSES :**

Mme Vanessa GAUTIER ayant donné pouvoir à Mme Maria CARRE.

Mme Virginie D'ORSANNE ayant donné pouvoir à Mme Marianne LOOTEN.

#### **ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

M. Olivier AUVRAY, Directeur des Services Techniques et de l'Environnement.

M. Jean-François MARCAULT, Directeur des Finances et du Budget.

Mme Maryline PINSAULT, chargée des assemblées et du contrôle de légalité.

Le quorum est atteint.

M. Alexis RABAUD a été nommé secrétaire de séance.

## Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2025.

### **AFFAIRES FINANCIERES :**

1. Budget Primitif 2025 – Budget Principal.
2. Budget Primitif 2025 – contributions directes – fixation des taux communaux.
3. Budget Primitif 2025 – eau et assainissement.
4. Budget du lotissement Placardière – Budget Primitif 2025.
5. Budget du lotissement Palcardière II – Budget Primitif 2025.
6. Subvention d'investissement exceptionnelle à la Croix Rouge Française.
7. Comité des Œuvres Sociales – subvention pour chèques vacances – année 2025.

### **RESSOURCES HUMAINES :**

8. Personnel de la ville de Fougères : tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### **AFFAIRES GENERALES :**

9. Participation financière « Trophées du Commerce et de l'Artisanat » - groupe Hebdocom.
10. Candidature Boutiques Tests : AKIBA.

### **EDUCATION - ENFANCE :**

11. Maintien des classes dans l'école publique de la Chattière à la rentrée 2025.
12. Tarification Halte-garderie – actualisation du barème national de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales applicable pour le calcul des participations familiales.
13. Participation de la Ville de Fougères aux charges de fonctionnement de l'école privée du 1<sup>er</sup> degré de Landéan – année scolaire 2024/2025.

### **PATRIMOINE – ARCHIVES – CULTURE - TOURISME :**

14. Association Les Scènes Déménagent – attribution d'une subvention – édition 2025.
15. Programme service patrimoine – Ville d'Art et d'Histoire – année 2025 – dossier de demande de subvention à l'Etat.

### **SPORT - JEUNESSE- VIE ASSOCIATIVE - PARTICIPATIVE :**

16. Association Scénécure – attribution d'une subvention « Aide à la diffusion » - année 2025.
17. Association « Théâtre de la Balosse » - attribution d'une subvention « Aide à la diffusion » - année 2025.
18. Fonds d'Action Culturelle 2025 – attribution d'aides financières.
19. Salle de l'Annexe – modalités de fonctionnement – modalités tarifaires – règlement Intérieur.
20. Associations sportives – attribution de subventions d'investissement travaux – année 2025 – association propriétaire.

21. Associations sportives – subvention forfaitaire – année 2025.
22. Associations sportives scolaires – attribution de subvention de fonctionnement – année 2025.
23. Associations sportives – attribution de subventions d'évènement – année 2025.
24. Création de tarif de mise à disposition du terrain d'honneur de Manfredi.
25. Spectacle tous unis pour la solidarité le dimanche 2 mars 2025.
26. Associations sportives – attribution de subventions de fonctionnement critères OSL – année 2025.
27. La Rencontre subvention régulation solde 2023.
28. Subvention activités pédagogiques pour séjours collectifs – taux 2025.
29. Dispositif Bourse ville vacances – demande de subvention – année 2025.

#### **AMENAGEMENT URBAIN :**

30. Dispositif d'aides à la rénovation en Site Patrimonial Remarquable – versements de subventions pour travaux achevés.
31. Acquisition d'une parcelle cadastrée AK 476 p – rue Kléber.
32. Avenant n° 1 à la convention de rétrocession des espaces et équipements communs – lotissement du Pont aux Anes.
33. Désaffectation et déclassement du domaine public communal de deux emprises de terrain et classement dans le domaine privé communal – projet de Pôle d'Echange Multimodal.

#### **ENVIRONNEMENT - TRAVAUX :**

34. Pôle d'Echange Multimodal – dépôt de la demande de permis d'aménager.
35. Conventions de mise à disposition et de servitude entre la ville de Fougères et ENEDIS – parcelle AR 821, avenue Georges Pompidou.
36. Convention de servitude avec le Syndicat Départemental d'Energie 35 – parcelle AS 707, 47 avenue Georges Pompidou.
37. Cession de jardinières à la mairie de Liffré.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Etat annuel des indemnités élus perçues pour l'année 2024.
- Approbation de la liste des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Approbation du tableau des marchés ou accords-cadres signés dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil municipal au Maire.

- Procès-verbal de la séance du 30 janvier 2025 : APPROUVE.

## AFFAIRES FINANCIERES

### 1. BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL

*Rapporteur : M. LE MAIRE*

#### INTRODUCTION

Le budget primitif de la Ville pour l'année 2025 est la traduction des orientations budgétaires présentées lors de la séance du Conseil municipal du 30 janvier 2025 à savoir :

- Continuer la transition écologique de notre Ville face aux changements climatiques en réduisant les émissions carbone des activités de la Ville. Notre objectif est d'aller au-delà de la réussite de nos 40 % d'économie d'énergie. Par ailleurs, la collectivité renforcera la végétalisation en créant des îlots de fraîcheur et en augmentant le nombre d'arbres en Ville. De plus, la réalisation du Schéma Directeur Immobilier et Energétique permettra de mettre en adéquation notre patrimoine avec les besoins de notre collectivité. Il nous est nécessaire pour cela de définir notre stratégie immobilière et de prendre des décisions fortes pour le futur de plusieurs équipements de notre collectivité
- Proposer une maison de santé fin 2025 sur le site Bertin afin d'attirer notamment de nouveaux médecins généralistes et spécialistes et d'améliorer l'accès aux soins de nos administrés.
- Apporter notre soutien à l'intervention des forces de l'ordre et des acteurs de la prévention par la mobilisation et l'animation du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ainsi que par l'implantation prévue de nouvelles caméras notamment dans les quartiers des Cotterêts et de la Forairie. Par ailleurs, notre demande de renfort auprès du Ministère de l'intérieur sera reconduite auprès du nouveau Gouvernement.
- Soutenir la construction et la réhabilitation de logements par la mise en œuvre de différents programmes notamment sociaux
- Appliquer les nouvelles orientations d'aménagement et de développement de notre Ville en proposant au vote du Conseil municipal, la mise à jour du plan local d'urbanisme lors du 1<sup>er</sup> semestre 2025
- Garantir un service public municipal accessible et de qualité pour nos concitoyens (éducation, petite enfance, jeunesse, social, culture, sports, cadre de vie, ...)
- Continuer de proposer tout au long de l'année des animations dans la Ville comme « place aux arts », « les jeudis du château » et « les jardins féériques » malgré les annonces du Département d'Ille-et-Vilaine d'arrêt du financement de ces événements. Une lettre a été adressée au Président du Conseil Départemental pour lui demander de maintenir ses aides. L'ouverture de la Coursive viendra renforcer cette offre culturelle et touristique.
- Préparer l'avenir en livrant des investissements structurants et utiles pour les citoyens de Fougères et Fougères Agglomération :

En 2024, la crèche Nicolas et Pimprenelle, la Maison des Jeunes et le skate-park ont été inaugurés.

En 2025, le nouveau terrain synthétique de Paron et le city-stade de l'Annexe seront livrés. La Coursive et la maison de santé ouvriront, la réhabilitation de l'école Dugueslin sera achevée. Les travaux du futur pôle d'échange multimodal débuteront.

Par ailleurs, de nouvelles études de maîtrise d'œuvre seront engagées en 2025 notamment pour le projet de création de la crèche dans le quartier de la Chattière.

- Maitriser notre autofinancement en s'interrogeant sur l'opportunité de chaque dépense et en menant une gestion active des recettes liées à nos activités avec une recherche du bon équilibre entre usager et contribuable.
- Ne pas augmenter les taux des impôts locaux en 2025.

Le budget 2025 qu'il vous est proposé de voter se présente ainsi :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dépenses			Evol.	Recettes			Evol.
		BP 2024	BP 2025			BP 2024	BP 2025	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	Charges à caractère général	5 981 360 €	6 296 423 €	5,27%	Atténuations de charges	42 100 €	40 100 €	-4,75%
	<i>Dont travaux en régie</i>	534 107 €	419 800 €	-21,40%	Produits des services	2 104 099 €	2 793 450 €	32,76%
	Dépenses de personnel	12 600 000 €	13 010 000 €	3,25%	Impôts et taxes	17 860 959 €	18 183 159 €	1,80%
	<i>Dont travaux en régie</i>	300 000 €	300 000 €	0,00%				
	Atténuations de produits	20 000 €	50 000 €	150,00%				
	Autres charges de gestion courante	3 687 282 €	4 064 817 €	10,24%	Dotations et participations	6 555 318 €	6 465 995 €	-1,36%
	charges financières	1 050 000 €	1 008 000 €	-4,00%	Autres pdts de gest. Courante	622 972 €	696 000 €	11,72%
	Charges exceptionnelles et provisions	40 000 €	37 000 €	-7,50%	Produits financiers	100 €	17 100 €	17000,00%
	Opérations d'ordre	2 140 000 €	2 050 000 €	-4,21%	Produits exceptionnels	10 000 €	10 000 €	0,00%
	Virement à la section d'investissement	2 700 931 €	2 874 364 €	6,42%	Opérations d'ordre	1 024 025 €	1 184 800 €	15,70%
					Résultat reporté (partiel)	0 €	0 €	
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>28 219 573 €</b>	<b>29 390 604 €</b>	<b>4,15%</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>28 219 573 €</b>	<b>29 390 604 €</b>	<b>4,15%</b>

# SECTION D'INVESTISSEMENT

		BP 2024	BP 2025	Evol.			BP 2024	BP 2025	Evol.
		<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	Dépenses d'équipement	13 593 111 €			13 872 650 €	2,06%	Virement de la section de fonctionnement
	Dépenses financières (dont opérations pour compte de tiers)	27 600 €	0 €	-100,00%	Emprunts	6 182 410 €	7 351 887 €	18,92%	
	Rbt capital de la dette	2 651 000 €	2 951 000 €	11,32%	Subventions et dotations (dont FCTVA)	5 644 795 €	5 032 199 €	-10,85%	
	Opérations d'ordre	2 024 025 €	2 184 800 €	7,94%	Recettes financières	27 600 €	0 €		
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>18 295 736 €</b>	<b>19 008 450 €</b>	<b>3,90%</b>	Cessions	600 000 €	700 000 €	16,67%	
					Opérations d'ordre	3 140 000 €	3 050 000 €	-2,87%	
					<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>18 295 736 €</b>	<b>19 008 450 €</b>	<b>3,90%</b>	

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### I - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement inscrites au Budget Primitif de l'exercice 2025 s'élèvent à 29 390 604 €. Les recettes sans les écritures d'ordre, augmentent de 3,71 % par rapport au Budget Primitif 2024.

Ces recettes se répartissent de la façon suivante :

- Contributions directes et allocations compensatrices versées par l'Etat	12 332 000 €
- Autres impôts et taxes	1 493 000 €
- Dotations annuelles versées par l'Etat	5 390 616 €
- Participations versées par l'Etat, les Collectivités territoriales et Organismes	625 379 €
- Dotations reversées par Fougères Agglomération	4 808 159 €
- Produits des Services et du Domaine	2 793 450 €
- Les autres produits de gestion courante	696 000 €
- Atténuations de charges	40 100 €
- Produits financiers et spécifiques	27 100 €
- Opérations d'ordre (travaux en régie notamment 834 107 €)	1 184 800 €

## I.1 Les contributions directes et les allocations compensatrices versées par l'Etat :

Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires Il est proposé de ne pas faire évoluer les taux.

- Taxes foncière sur le bâti : 49,16 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 52,62 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants : 18,33 %

Le produit attendu en 2025 devrait s'élever à 11 882 000 €, soit une évolution de 2,3% en conséquence également d'un coefficient national de revalorisation des bases fiscales pour 2024, déterminé par la loi de finances, à 1,7 % et de l'évolution des bases physiques.

Le détail des recettes attendues est le suivant :

### Contributions directes

	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	Evol. BP/BP	Evol. BP/Réalisé
Taxe d'habitation Résidence secondaire	212 000 €	202 498 €	200 000 €	-5,66%	-1,23%
Taxe d'habitation sur les logements vacants	32 000 €	131 792 €	32 000 €	0,00%	-75,72%
Taxe foncière (bâti)	11 316 000 €	11 441 011 €	11 600 000 €	2,51%	1,39%
Taxe foncière (non-bâti)	51 000 €	50 594 €	50 000 €	-1,96%	-1,17%
Total	11 611 000 €	11 825 895 €	11 882 000 €	2,33%	0,47%

### Allocations compensatrices

				Evol. BP/BP	Evol. BP/Réalisé
Taxe foncière (bâti et non-bâti)	438 000 €	453 204 €	450 000 €	2,74%	-0,71%

Concernant la taxe d'habitation sur les logements vacants, il n'est pas tenu compte de l'augmentation exceptionnelle de 2024, car la Direction Générale des Finances Publiques a annoncé plusieurs anomalies sur les déclarations 2024 liées à l'application « Gérer mes biens immobiliers ».

## I.2 Les autres impôts et taxes :

*(Droits de mutations, Taxe sur la consommation finale d'électricité, Taxe sur la publicité extérieure, Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, Taxe sur les friches commerciales).*

Le produit attendu, 1 493 000 € est en augmentation (+ 3,48 %). Concernant les droits de mutation, il est proposé 700 000 € en 2025 (un montant augmenté de 50 000 € par rapport à l'inscription 2024), ce montant a été inscrit afin de tenir compte du réalisé 2024.

Concernant les autres impôts et taxes, ils restent stables :

- Taxe sur la consommation finale d'électricité, 370 000 €.
- Taxe sur la publicité extérieure, 130 000 €.
- Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, 290 000 €.
- Taxe sur les friches commerciales 3 000 €.

### I.3 Les dotations annuelles versées par l'Etat :

Ces dotations annuelles concernent :

Une Dotation Forfaitaire (DF) et deux dotations liées à la péréquation, à savoir la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

Ces trois dotations composent la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :

- La dotation forfaitaire, c'est le socle de la DGF versée aux communes. Elle évolue en fonction de la population. Il est prévu un montant en 2025 de 3 408 000 € en diminution de près de 50 000 € par rapport au montant 2024.
- La dotation de solidarité urbaine, c'est une dotation de péréquation basée sur quatre critères : le potentiel financier par habitant, la part de logements sociaux dans la commune, le revenu moyen des habitants de la commune et la proportion de personnes couvertes par des prestations logements (APL). En 2024, Fougères était classée au rang 309 des communes bénéficiaires de la DSU et a bénéficié d'une dotation de 1 279 750 €. A l'instar de l'année passée, la Ville de Fougères devrait bénéficier d'un abondement national pour cette dotation (140 millions d'euros en 2024). Il est prévu 81 000 € de plus par rapport au montant prévu en 2024 soit 1 330 000 €.
- La dotation nationale de péréquation, c'est une dotation de péréquation basée sur le potentiel financier par habitant et l'effort fiscal. L'enveloppe dédiée à cette dotation devrait être stable en 2025. Il est prévu de reconduire un montant similaire à celui perçu en 2024, soit 500 000 €.

Le détail de la dotation globale de fonctionnement attendue est le suivant :

#### Dotation Globale de fonctionnement (DGF)

	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	Evol. BP/BP	Evol. BP/Réal
<b>Dotation Forfaitaire</b>	3 430 000 €	3 457 876 €	3 408 000 €	-0,64%	-1,44%
<b>Dotation de Solidarité Urbaine</b>	1 249 000 €	1 279 750 €	1 330 000 €	6,49%	3,93%
<b>Dotation Nationale de Péréquation</b>	495 000 €	524 657 €	500 000 €	1,01%	-4,70%
<b>Total DGF</b>	<b>5 150 000 €</b>	<b>5 262 283 €</b>	<b>5 238 000 €</b>	<b>1,71%</b>	<b>-0,46%</b>

En plus de ces trois dotations composant la DGF, sont perçues :

- Une dotation de décentralisation de 117 616 € dite « dotation d'hygiène », liée aux missions des anciens bureaux d'hygiène qui continuent à être assurées par certaines communes (en Ille et Vilaine : Rennes, St Malo et Fougères).
- Une dotation pour les titres sécurisés de 35 000 € qui est versée aux communes équipées d'une ou plusieurs stations d'enregistrement des demandes de passeport et de carte nationale d'identité.

#### I.4 Les autres participations versées par l'Etat, les collectivités territoriales et organismes :

Les prévisions de recettes s'élèvent à 625 379 € et devraient diminuer de 21 % par rapport au Budget Primitif 2024, soit une diminution de 165 323 €.

Les principales évolutions sont :

- Fin du dispositif du fonds d'amorçage concernant les activités périscolaires – 64 850 €.
- Annonce de l'arrêt du subventionnement du Conseil départemental dans le cadre du contrat de solidarité volet fonctionnement – 60 000 €.

#### I.5 Les dotations reversées par Fougères Agglomération :

Depuis 2003, l'Intercommunalité assure le financement des équipements communautaires précédemment organisés et subventionnés par la Ville de Fougères (Médiathèque, Piscine, Ecoles d'arts, Centre culturel Juliette Drouet, Théâtre...). Cette même année, la Taxe Professionnelle Communale a été transférée à l'Intercommunalité.

Le solde, calculé en 2003 entre la recette de taxe professionnelle et les dépenses transférées à la suite des autres transferts (transport urbain, accueil des gens du voyage...) est logiquement reversé chaque année à la Ville de Fougères. Il s'élève dorénavant à 4 752 159 €.

S'y ajoute une Dotation de Solidarité Communautaire, votée par Fougères Agglomération et répartie en fonction de 4 critères :

- Population DGF
- Potentiel fiscal
- Effort Fiscal
- Distance par rapport à Fougères

Le montant estimé en 2025 est égal au montant perçu en 2024 à savoir 56 000 €.

L'ensemble de ces deux dotations atteint 4 808 159 € en 2025.

#### I.6 Les produits des Services et du Domaine :

Les produits attendus s'élèvent à 2 793 450 €, soit une augmentation de 30 % (639 351 €) par rapport au Budget Primitif 2024.

Ils concernent principalement les services facturés aux usagers :

- Sur la base des tarifs créés par le Conseil Municipal relatifs aux droits d'entrée au château et de la Coursive (950 000 €), au camping ainsi que des repas des enfants qui déjeunent dans les restaurants scolaires (340 000 €), les repas facturés aux foyers logements (160 000 €),...

- Sur la base des conventions approuvées par le Conseil municipal (tels les remboursements pour les missions effectués pour le compte du CCAS).

Une revalorisation de plusieurs tarifs variant essentiellement de l'ordre de 2 % sur 2025.

Il est tenu compte de la bonne dynamique concernant l'activité touristique sur les droits d'entrée au château et des entrées qui seront réalisées à la Coursive avec une prévision de recettes s'élevant à 950 000 € (846 288 € de réalisation en 2024 concernant les entrées château).

Par ailleurs, il est inscrit une recette complémentaire de 200 000 € afin de tenir compte des repas fournis aux écoliers de Lécousse et refacturés à la commune dans le cadre de la convention d'entente.

Enfin, il est inscrit un montant de recettes de 160 000 € sur 2025 concernant le stationnement payant en tenant compte de l'extension de la période et du périmètre avec l'intégration en 2025 du parking du Nançon pour les camping-cars et véhicules aménagés.

### I.7 Les autres produits de gestion courante : (locations, charges locatives ...)

Les produits prévus s'élèvent à 696 000 € (+ 73 028 €, + 11 %) et concernent principalement la perception de loyers de locaux mis à disposition des associations et organismes (DGFIP, Droit de cité,) indexés sur l'évolution du coût de la construction.

### I.8 Les atténuations de charges :

Les recettes attendues à ce titre s'élèvent à 40 100 € et se rapportent aux remboursements perçus au titre d'indemnités journalières et du contrat d'assurance pour les maladies professionnelles et accidents de travail du personnel municipal.

### I.9 Les produits financiers et exceptionnels :

Les produits prévus s'élèvent à 27 100 €.

## **II - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Hors virement à la section d'investissement (2 874 364 €) et opérations d'ordre (2 050 000 €), les dépenses de fonctionnement inscrites au Budget principal de la commune s'élèvent à 24 466 240 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement, hors amortissements et fournitures pour travaux en régie progressent de 4,14 %, soit de 956 823 € par rapport au BP 2024.

Ces dépenses de fonctionnement comprennent :

- les charges à caractère général :	5 876 623 €
- les fournitures pour travaux en régie	419 800 €
- les dépenses de personnel :	13 010 000 €
- les subventions, dotations et participations :	4 064 817 €
- les atténuations de produits	50 000 €
- les frais financiers :	1 008 000 €

- les charges spécifiques :	27 000 €
- les dotations aux provisions :	10 000 €
<b>Total</b>	<b>24 466 240 €</b>

## II.1 Les dépenses de Personnel :

La dépense totale de ce chapitre est estimée à 13,01 millions d'euros.

L'évolution attendue des traitements et charges de personnel est de + 3,25 % de BP à BP.

Cette évolution s'explique principalement par :

- Le recrutement de 3 postes pour la Coursive : 2 agents administratifs (accueil) et un régisseur pour le patrimoine : + 90 000€
- Le recrutement pour la cuisine centrale d'un renfort dans le cadre de la coopération avec la commune de Lécousse : + 30 000 €
- L'augmentation de la cotisation maladie (suppression de la compensation, dispositif prévu dans la loi de Finances 2024) : + 59 000 €
- Revalorisation du SMIC (indexation sur l'inflation) : + 10 000€
- Les avancements et promotions : + 20 000€

Il est inscrit 180 000 € concernant l'augmentation décidée par le Gouvernement de la cotisation CNRACL + 3% (élément fixé par décret du 31/01/2025 non connu lors de la rédaction du D.O.B). Le décret fixe une augmentation de 3% sur 4 ans (jusqu'en 2028). L'augmentation cumulée et estimée en 2028 sera donc de 720 000 €.

## II.2 Les subventions, dotations et participations :

Ces dépenses concernent la subvention au Centre Communal d'Action Sociale, les subventions de fonctionnement aux associations, les subventions de financement des emplois pérennisés, les subventions aux associations conventionnées, les dotations annuelles, ...

En 2025, ces dépenses sont estimées à 4,0 millions d'euros, soit + 377 000 € par rapport au BP 2024.

Les principales variations sont les suivantes :

- Augmentation de la subvention CCAS afin de tenir compte des déséquilibres des budgets sur 2024 (résidences et maintien à domicile) et de l'augmentation de la cotisation CNRACL, il est ajouté 250 000 €.
- Complément de subvention au Pays de Fougères Basket + 30 000 €.
- Comptabilisation des licences annuelles informatiques suite au changement de la nomenclature comptable + 49 000 € (dépenses auparavant comptabilisés dans les charges à caractère général).

## II.3 Les charges à caractère général (moyens des services)

Ces charges s'élèvent à 6 296 423 € et augmentent de 5,27 % par rapport au BP 2024.

Elles comprennent :

- Les fournitures pour travaux en régie : 419 800 €
- Les moyens des services : 5 876 623 €

a) Comme pour les dépenses de personnel, les fournitures pour travaux en régie sont comptabilisées en section de fonctionnement et seront comptabilisées, en fin d'année, via une opération d'ordre, en section d'investissement.

Ces dépenses sont évolutives d'une année sur l'autre car liées à la nature des dépenses d'investissement inscrites au budget de la commune.

### b) Les moyens des services (5 876 623 €)

Ces dépenses concernent principalement l'entretien, les fournitures, la réparation et la maintenance des bâtiments communaux (scolaires, sportifs, culturels, de loisirs, administratifs), les espaces verts, les réseaux, les véhicules et matériels. Elles concernent également les consommations d'eau, d'électricité, de gaz, de carburant, d'assurances, les dépenses de formation des personnels, les taxes et redevances...).

En 2025, ces prévisions de charges sont estimées à 5,87 millions d'euros, en augmentation de 3,24 % par rapport au BP 2024, soit 184 288 €.

Les principales évolutions sur ce chapitre sont les suivantes :

- Augmentation de la charge des assurances : + 314 000 €
- Augmentation du coût des denrées alimentaires en lien avec le coopération mise en place avec Lécousse : + 70 000 €
- Non reconduction de crédits 2024 exceptionnelle (flamme olympique, contrôle travaux bon état écologique du Nançon) : - 87 000 €

Concernant les consommations énergétiques, il est tenu compte des indications de l'évolution des prix fournis par le SDE et de la réduction des consommations suite aux actions mises en place. Il est prévu d'inscrire 1 409 000 € pour les dépenses d'électricité et de gaz, soit une diminution de 121 000 €.

### 4) Les frais financiers

Ces frais s'élèvent à 1 008 000 euros et diminuent de 4 % par rapport au BP 2024, soit 42 000 €.

### 5) Les charges spécifiques

Ces charges s'élèvent à 27 000 € et se rapportent aux annulations de titres sur exercices antérieurs.

## 6) La dotation aux amortissements

La dotation aux amortissements s'élève à 2 050 000 €. Il s'agit de la constatation comptable de la dépréciation au fil du temps des biens durables de la collectivité (véhicules, mobilier, matériels, ...).

### **L'AUTOFINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS**

L'autofinancement brut est égal à la différence entre les recettes de fonctionnement (hors opérations d'ordre) et les dépenses de fonctionnement (hors opérations d'ordre et fournitures en régie), soit 4 459 364 €.

Après déduction du capital de la dette (2 951 000 €), l'autofinancement net atteint **1 508 364 €**.

### **LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

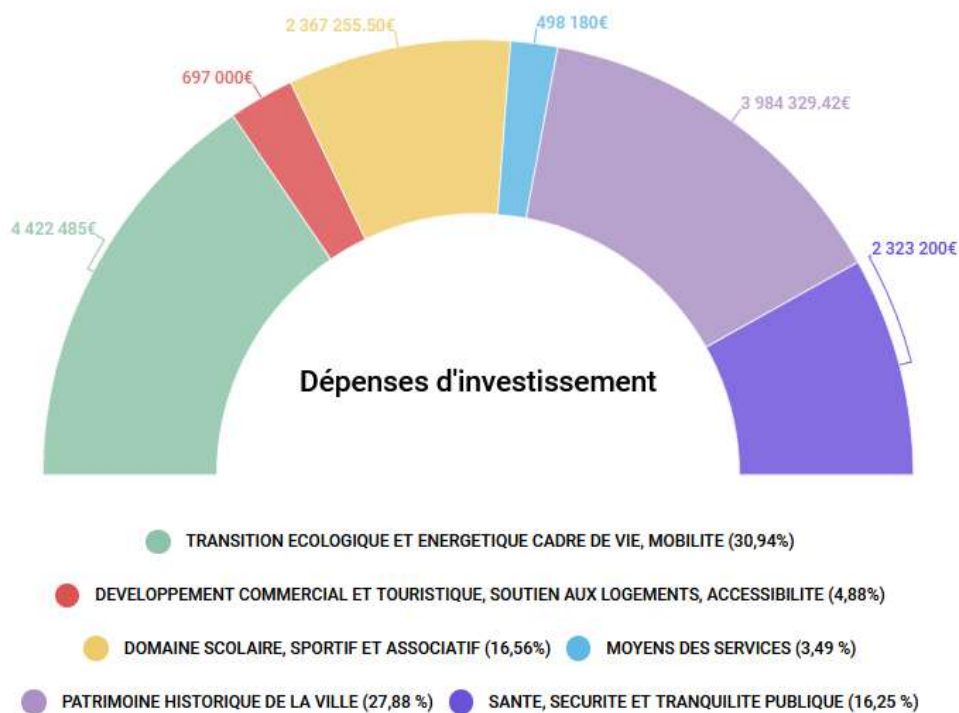
La section d'investissement s'équilibre à 19 008 450 €.

### **I LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Hors remboursement du capital de la dette (2 951 000 €), les dépenses d'investissement s'élèvent à 16 057 450 €.

- les travaux d'équipement, acquisitions et subventions d'équipement.....13 872 650 €
- les travaux réalisés en régie.....719 800 €
  - dont fournitures..... 419 800 €
  - dont personnels .....300 000 €
- les opérations d'ordre.....1 465 000 €
  - dont neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions  
d'équipements versées..... 420 000 €
  - dont avances sur marchés et régularisation maîtrise d'ouvrage ..... 1 000 000 €
  - dont amortissement de subventions d'investissement ..... 45 000 €

Les travaux d'équipement et les travaux en régie (fournitures) se répartissent ainsi :



### **CREDITS SUIVIS EN AP/CP**

Depuis le passage en M57, les ajustements de crédits en AP/CP doivent être intégrés dans les délibérations budgétaires et affectés par chapitre.

Il est retenu au budget primitif 2025 les crédits suivants (la répartition par chapitre est présente dans la maquette budgétaire) :

### **Dépenses en TTC**

**Programme pluriannuel : Quartier de l'annexe Crèche**

AP	Montant AP	échancier des crédits de paiement	
		exercice ant.	CP 2025
Voté antérieur	1 878 000 €	1 699 692,97 €	178 307,03 €
réalisation antérieure reprise non consommée ajustement des crédits l'AP		-252,57	252,57 €
<b>Voté</b>	<b>1 878 000,00 €</b>	<b>1 699 440,40 €</b>	<b>178 559,60 €</b>

**Programme pluriannuel : Maison des jeunes et aménagements annexes**

AP	Montant AP	échancier des crédits de paiement	
		exercice ant.	CP 2025
Voté antérieur	2 032 000 €	1 945 076,82 €	86 923,18 €
réalisation antérieure reprise non consommée ajustement des crédits l'AP			
<b>proposé</b>	<b>2 032 000,00 €</b>	<b>1 945 076,82 €</b>	<b>86 923,18 €</b>

**Programme pluriannuel : Quartier de l'annexe Voirie**

AP	Montant AP	échancier des crédits de paiement		
		exercice ant.	CP 2025	CP 2026
Voté antérieur	3 776 000 €	2 599 614,66 €	1 176 385,34 €	
réalisation antérieure reprise non consommée ajustement des crédits l'AP		-77 727,62 €	-276 385,34 €	77 727,62 € 276 385,34 €
<b>Voté</b>	<b>3 776 000,00 €</b>	<b>2 521 887,04 €</b>	<b>900 000,00 €</b>	<b>354 112,96 €</b>

**Programme pluriannuel : CIAP'S**

AP	Montant AP	échancier des crédits de paiement		
		exercice ant.	CP 2025	CP 2026
Voté antérieur	8 710 000 €	6 968 978,44 €	1 741 021,56 €	
réalisation antérieure reprise non consommée		-46 003,55	46 003,55	
ajustement des crédits l'AP	652 104,31		452 104,31	200 000,00
<b>Voté</b>	<b>9 362 104,31 €</b>	<b>6 922 974,89 €</b>	<b>2 239 129,42 €</b>	<b>200 000,00 €</b>

**Programme pluriannuel : Travaux de restauration du château**

AP	Montant AP	échéancier des crédits de paiement		
		exercice ant.	CP 2025	CP 2026
Voté antérieur	1 948 247,99	1 760 677,38	187 570,61	
réalisation antérieure				
reprise non consommée				
ajustement des crédits l'AP	450 000,00		262 429,39	187 570,61
<b>Voté</b>	<b>2 398 247,99 €</b>	<b>1 760 677,38 €</b>	<b>450 000,00 €</b>	<b>187 570,61 €</b>

**Aménagement de la rue de la Forêt**

AP	Montant AP	échéancier des crédits de paiement			
		exercice ant.	CP 2025	CP 2026	CP 2026
Voté antérieur	1 375 090 €	0,00 €	475 090,00 €	900 000,00 €	0,00 €
réalisation antérieure					
reprise non consommée		0,00			
ajustement des crédits l'AP			-475 090,00	-424 910,00	900 000,00
<b>Voté</b>	<b>1 375 090,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>475 090,00 €</b>	<b>900 000,00 €</b>

**Programme pluriannuel : Groupe scolaire Duguesclin**

AP	Montant AP	échéancier des crédits de paiement		
		exercice ant.	CP 2025	
Voté antérieur	2 085 000 €	1 601 840,41 €	483 159,59 €	
réalisation antérieure				
reprise non consommée		-22 883,13	22 883,13 €	
ajustement des crédits l'AP	33 000,00		33 000,00 €	
<b>Voté</b>	<b>2 118 000,00 €</b>	<b>1 578 957,28 €</b>	<b>539 042,72 €</b>	

**Réalisation du pôle d'échanges multimodal**

AP	Montant AP	échéancier des crédits de paiement					
		exercice ant.	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
Voté antérieur	800 000 €	273 000,00 €	527 000,00 €				
réalisation antérieure							
reprise non consommée		-89 387,46 €	89 387,46 €				
ajustement des crédits l'AP	8 130 000,00		183 612,54	1 967 230,00	1 150 000,00	2 900 000,00	1 929 157,46
<b>Voté</b>	<b>8 930 000,00 €</b>	<b>183 612,54 €</b>	<b>400 000,00 €</b>	<b>1 967 230,00 €</b>	<b>1 150 000,00 €</b>	<b>2 900 000,00 €</b>	<b>2 329 157,46 €</b>

Il est pris en compte les avenants aux marchés notamment pour le CIAP'S/La Coursive. Concernant les travaux rue de la Forêt, il est prévu un commencement des travaux en 2026. Par ailleurs, l'autorisation de PEM intègre les estimations de travaux dont la reconstruction du ruisseau du Bulot et les aléas estimés à hauteur de 5%.

## LES PRINCIPALES DEPENSES (dépenses > 40 000 €)

### TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE, CADRE DE VIE, AMENAGEMENTS URBAINS ET ESPACES VERTS ET TRANSITION ECOLOGIQUE

QUARTIER ANNEXE VOIRIE	900 000 €
ENVELOPPE GLOBALE RESEAU PLUVIALE	635 000 €
POLE ECHANGE MULTIMODAL (PEM) AMENAGEMENT	400 000 €
VOIRIE ILOT BERTIN	290 000 €
ENVELOPPE GLOBALE EFFACEMENT RESEAU AERIEN	283 000 €
HOTEL DE VILLE TRAVAUX MENUISERIES TRANCHE 1	170 000 €
BUDGET PARTICIPATIF - CONSEILS DE QUARTIER	140 000 €
RELAMPING STADES	130 000 €
TRAVAUX RELAMPING BATIMENTS	120 000 €
REDUCTION DE LA CONSOMMATION ELECTRIQUE	120 000 €
REFECTION VOIRIES DEGRADEES	100 000 €
MISE EN CONFORMITE DE 7 PARREFOURS A FEU	80 000 €
TRANSFORMATEUR SITE BERTIN	55 000 €
TOUS BATIMENTS : ETUDES DIVERSES	50 000 €
PARKING SOUTERRAIN DOUVE : RELAMPING	45 000 €
CONFORTEMENT TALUS DE LA VIGNE TRAVAUX	40 000 €

### CONTRIBUTIONS A LA SANTE, SECURITE ET TRANQUILITE PUBLIQUE

ACHAT MAISON DE SANTE VEFA	2 047 500 €
MATERIEL VIDEOPROTECTION : MISE EN PLACE	50 000 €
EXTENSION ZONE 30	50 000 €

### TRAVAUX ET ACQUISITIONS DANS LES DOMAINES SCOLAIRE ET SPORTIF ET ASSOCIATIFS

TRANSFORMATION SYNTHETIQUE ANNEXE SUD	950 000 €
AP GROUPE SCOLAIRE DUGUESCLIN	539 043 €
AP CRECHE ANNEXE	178 560 €
ETUDE - TOUS STADES GYMNASES ATELIERS RELAMPING	122 000 €
AP MAISON DES JEUNES TRAVAUX	86 923 €
CRECHE CHATTIERE : MOE ET ETUDES PREALABLES	80 000 €
TRAVAUX ECOLE CHATTIERE	55 000 €
VEGETALISATION COUR D'ECOLE DUGUESCLIN	50 000 €
GS ODILE GAUTRY : MISE A NIVEAU VMC	50 000 €
GS ODILE GAUTRY : TRAVAUX MENUISERIE	43 000 €
PARON MANFREDI : VESTIAIRE TRANCHE 2	40 000 €

**CONTRIBUTIONS AU DEVELOPPEMENT COMMERCIAL ET TOURISTIQUE, SOUTIEN AUX LOGEMENTS ET ACCESSIBILITE**

SUBVENTION FOUGERES HABITAT	210 000 €
SUBVENTION NEOTOA LOT C PLACARDIERE	91 000 €
SUBVENTIONS SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE	90 000 €
DCP : GRANDE PORTE, MENUISERIES, MAIN COURANTE ET MISE EN ACCESSIBILITE (RAMPE)	70 000 €
SUBVENTIONS OPAH RU	50 000 €
SUBVENTION FOUGERES HABITAT EDMOND ROUSSIN/CHARLES LE GOFFIC	50 000 €
SUBVENTIONS LOGEMENTS VACANTS	40 000 €

**TRAVAUX ET ACQUISITIONS SUR LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL DE LA COMMUNE**

AP CIAPS - LA COURSIVE	2 239 129 €
ABORDS CIAPS - LA COURSIVE	450 000 €
AP RESTAURATION CHATEAU MEDIEVAL PHASE COMPLEMENTAIRE	450 000 €
AMENAGEMENTS ABORDS COUVENT DES URBANISTES	416 000 €
MURS RUE ALFRED DE MUSSET URBANISTES	50 000 €
TOUTES EGLISES : TRAVAUX URGENTS (MOE)	50 000 €
MONUMENTS HISTORIQUES : DEVEGETALISATION AU CHÂTEAU	40 000 €

**MOYENS DES SERVICES**

DARKTRACE - CYBERSECURITE	50 000 €
TONDEUSE AUTOPORTEE ESPACES VERTS	46 000 €

**II- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Hors virement provenant de la section de fonctionnement (2 874 364 €), les recettes d'investissement s'élèvent à 15 992 982 € et comprennent :

- les subventions sur dépenses d'équipement et créances .....3 257 199 €
- les dotations (y/c FCTVA) ..... 1 675 000 €
- le produit des amendes de police.....100 000 €
- les cessions .....700 000 €
- les dotations aux amortissements .....2 050 000 €
- les autres opérations d'ordre (avances sur marché) .....1 000 000 €

Ainsi que l'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement : 7 440 783 € qui sera mobilisé à hauteur du besoin de financement des réalisations 2024.

Après examen par la commission finances, ressources humaines et organisation des services, il vous est proposé :

- D'approuver le Budget Primitif 2025 de la Ville de Fougères
- D'adopter les autorisations de programme pour 2025
- D'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

**Monsieur LE MAIRE :** Nous vous avons adressé il y a quinze jours le rapport relatif à la présentation du budget primitif de la ville pour 2025, conformément aux dispositions récentes définies par le Parlement.

Je tiens à remercier mes collègues qui, notamment dans le cadre des commissions et du bureau municipal, ont apporté leur contribution et ont fait preuve de responsabilité dans l'élaboration de ce document budgétaire indispensable pour financer des services de qualité et pour réaliser des investissements attendus par nos concitoyens.

Je remercie également le Directeur Général, les Directrices et Directeurs, notamment des Finances et des Services Techniques qui ont apporté les éléments techniques essentiels à la préparation et à la rédaction de ce rapport.

Mes remerciements vont aussi aux équipes de la ville, aux agents municipaux qui mettent en œuvre les choix budgétaires qui sont les nôtres.

Le budget primitif que nous vous proposons fait suite au débat qui a eu lieu le 30 janvier dernier, au cours duquel nous vous avons présenté les orientations budgétaires.

Je vous les rappelle succinctement. Nous voulons en effet :

1. Intensifier notre démarche de transition écologique et de préservation de la biodiversité, une démarche qui concerne l'ensemble de nos projets.
2. Nous mobiliser avec les professionnels de santé pour améliorer l'accès aux soins. La maison de santé s'ouvrira à la fin de l'année sur le site Bertin.
3. Conforter la qualité de nos services publics (éducation, social, culture, sport, enfance...). Plusieurs projets sont en cours : la rénovation de l'école Duguesclin qui sera terminée pour la prochaine rentrée scolaire, la transformation de la halte-garderie de la Châtierre en une crèche de 18 places si nous percevons les subventions attendues ainsi que le regroupement de l'école maternelle de la Madeleine et de l'école élémentaire de la Châtierre sur le site de la Châtierre dans l'intérêt des élèves, des parents et des enseignants.

4. Soutenir l'engagement du commissariat de police ainsi que des acteurs de la prévention par la demande d'effectifs de police supplémentaires et la pose de nouvelles caméras de vidéo-protection ainsi que l'engagement d'actions de prévention.
5. Encourager la construction de nouveaux logements, notamment sociaux et la réhabilitation de l'habitat ancien.
6. Entretien et mettre en valeur notre patrimoine tant par l'ouverture de la Coursive que par la restauration du château.
7. Soutenir les associations culturelles, sportives, de solidarité et de loisirs qui proposent des services essentiels à nos concitoyens.
8. Encourager les fougeraises et les fougerais à participer à notre vie collective, en particulier dans les conseils de quartier et en proposant des projets dans le cadre du budget participatif.
9. Ne pas augmenter les taux des impôts locaux et conserver notre position fiscale favorable pour nos concitoyens.

Les taux 2025 sont donc les suivants :

Taxe foncière sur le bâti : 49,16 %.

Taxe foncière sur le non bâti : 52,62 %.

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants : 18,33 %.

## **LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### – Les recettes prévisionnelles de fonctionnement

Hors écritures d'ordre, les recettes réelles sont prévues à hauteur de 29,4 millions d'euros, en progression de 3,7 % par rapport aux inscriptions 2024 conformément au montant annoncé lors du débat budgétaire. Les chapitres les plus importants sont les suivants :

#### **1) Les impôts locaux et les allocations compensatrices de l'Etat**

Compte tenu du maintien des taux d'imposition, ils devraient atteindre 12,3 millions d'euros (43,7% des recettes) dont 11,8 millions pour les impôts locaux qui se répartissent de la manière suivante :

- 11,6 millions d'euros pour la taxe sur le foncier bâti ;
- 200 000 € pour la taxe d'habitation relative aux résidences secondaires ;
- 32 000 € pour la taxe d'habitation sur les logements vacants ;

- 50 000 € pour le foncier non bâti.

Le montant d'allocation compensatrice de l'Etat est prévu à hauteur de 450 000 €, un montant sensiblement le même qu'en 2024. Il correspond à l'exonération de 50 % de la taxe sur le foncier bâti payée par les entreprises industrielles.

## **2) Les dotations annuelles versées par l'Etat**

Le montant total prévu est de 5,4 millions d'euros, représentant 19,1 % des recettes. Cinq dotations proviennent de l'Etat :

- La Dotation Forfaitaire, la plus importante en baisse de 50 000 € par rapport à 2024, soit 3,4 millions d'euros.
- La Dotation de Solidarité Urbaine, en progression de 81 000 €, soit 1,3 million d'euros.
- La Dotation Nationale de Péréquation, d'un montant inférieur à celui de 2024 soit : 500 000 €.
- La Dotation de Décentralisation de 117 616 €, stable depuis plus de dix ans.
- Et celle concernant l'enregistrement des demandes de passeport et de carte nationale d'identité qui est de l'ordre de 35 000 €.

Le montant global devrait diminuer de l'ordre de 24 000 € par rapport au montant perçu en 2024.

## **3) Les dotations versées par Fougères Agglomération**

Il ne s'agit pas d'une subvention mais d'une compensation à la suite notamment du transfert des équipements et services ainsi que de la taxe professionnelle de la Ville vers Fougères Agglomération en 2003. Cette compensation n'a pas beaucoup évolué depuis cette date.

Nous devrions percevoir une dotation globale de 4,8 millions d'euros en 2025 qui correspond à 17 % des recettes prévisionnelles.

## **4) Les produits des services et du domaine ainsi que les loyers de locaux mis à disposition d'associations**

Nous avons retenu un montant global de près de 3,5 millions d'euros, soit 12,4 % des recettes, en progression de plus de 640 000 € par rapport au budget primitif 2024 pour trois raisons :

- La bonne dynamique de l'activité touristique liée notamment à l'ouverture de la Coursive. Nous souhaitons dépasser les 150 000 visiteurs. Nous avons retenu un montant de recette de 950 000 € contre 846 000 € en 2024.
- L'augmentation des recettes de stationnement du fait de l'extension du paiement sur l'année. Nous prévoyons 160 000 €.

- La vente de repas à la ville de Lécousse. La recette attendue est de 200 000 €.

Vous pouvez noter que les recettes liées au fonctionnement de nos services ne représentent qu'environ 12,5 % des recettes totales de fonctionnement. Tout le reste, soit 87,5 % provient en très grande partie des impôts d'une part locaux et d'autre part nationaux.

#### **5) Les autres impôts et taxes**

Près de 1,5 million d'euros, soit 5,3 % des recettes prévisionnelles.

Ce poste est prévu en augmentation de 3,5 % par rapport à 2024 en raison de la progression des droits de mutation de 50 000 € par rapport à l'inscription 2024. Le marché immobilier reste finalement assez actif.

**6) Enfin, dernier poste de recettes** : les participations versées par l'Etat, des collectivités comme la Région ou le Département, et des organismes comme la CAF.

Notre prévision s'établit à 625 000 €, soit une diminution de 165 000 € (-21 %) par rapport aux crédits ouverts en 2024.

L'Etat a en effet mis fin à l'aide concernant les activités périscolaires (-65 000 €) et le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine a annoncé l'arrêt du subventionnement de nos activités d'été et des jardins féériques pour un total de 60 000 €.

#### **➤ Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement**

Nous les proposons à hauteur de 24,4 millions d'euros, en augmentation de 4,1 % par rapport aux inscriptions de 2024 :

4 postes de dépenses :

##### **1) Les dépenses de personnel**

C'est le chapitre le plus important : 13,1 millions d'euros (53,3% des dépenses) en augmentation de 3,2 % par rapport aux crédits inscrits en 2024.

Cette évolution résulte des décisions suivantes :

- Le recrutement de trois agents pour la Coursive (90 000 €).
- Le recrutement d'un agent pour le fonctionnement de la cuisine centrale, suite à la signature d'une convention de fourniture de repas à la ville de Lécousse (30 000 €).
- L'augmentation de la cotisation maladie qui était compensée par l'Etat en 2024 et ne l'est plus en 2025, soit une dépense supplémentaire pour la ville de 59 000 €.

- L'augmentation décidée par le Gouvernement de la cotisation CNRACL de 3%, élément fixé par décret du 31 janvier 2025 et non connu lors de la rédaction du D.O.B. L'augmentation est de 180 000 € pour le personnel Ville. Le décret fixe une augmentation de 3 % sur 4 ans (jusqu'en 2028). L'impact estimé en 2028 sera donc de 720 000 €.

## **2) Les subventions**

Au total 4 millions d'euros (16,3 % des recettes), soit 377 000 € de plus qu'au Budget Primitif 2024 en raison de l'augmentation de la subvention versée au CCAS de 250 000 € pour les raisons suivantes :

- la baisse des recettes provenant de nos deux résidences ;
- la hausse des dépenses du service d'aide à domicile

Plusieurs dispositions sont en cours d'examen pour optimiser le fonctionnement de ces deux services.

## **3) Les charges à caractère général (les moyens des services)**

Elles sont prévues à hauteur de 6,3 millions (25,7 %) et en hausse de 5,2 % par rapport au Budget Primitif 2024.

Cette hausse est essentiellement liée à l'augmentation de la charge des assurances. Nous avons ainsi prévu 314 000 € de plus par rapport à 2024. Nous prévoyons aussi 70 000 € de plus pour l'achat de denrées alimentaires nécessaires à la fourniture de repas à l'école de Lécousse.

## **4) Les frais financiers**

Ils sont estimés à un peu plus d'un million d'euros, en baisse de 42 000 € par rapport à l'inscription de 2024.

## **L'AUTOFINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS**

Selon nos prévisions, nous pourrions dégager un autofinancement brut de près de 4,5 millions d'euros et après déduction du remboursement du capital de la dette, un autofinancement net de plus de 1,5 million d'euros pour financer une partie des travaux que nous réaliserons cette année.

## **LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **1) Les dépenses prévisionnelles d'investissement**

Nous vous proposons d'inscrire 14,5 millions d'euros.

Hors remboursement de la dette et opérations d'ordre qui se répartissent de la manière suivante :

- 719 000 € de travaux en régie,
- 13,8 millions d'euros de travaux et de subventions d'équipement.

Des projets majeurs sont inscrits pour 2025 :

- L'achat de la maison de santé.
- La poursuite de la réalisation de la Coursive (CIAPS) et des abords.
- Le lancement des travaux du Pôle d'Echange Multimodal.
- La continuation des travaux de voirie du site de l'Annexe.
- La fin des travaux du groupe scolaire Duguesclin et le lancement des études de maîtrise d'œuvre relatives à la crèche de la Chattière.
- La réalisation d'un terrain synthétique à Paron.
- La réalisation de travaux pour réduire la consommation électrique dans les gymnases et les stades.
- Des travaux de restauration du château.
- Le renouvellement du réseaux d'eaux pluviales place de la République.
- Nous lancerons les appels d'offres relatifs à la rue de la Forêt pour une attribution des marchés en 2026.

Comme vous l'avez constaté, ces 14,5 millions d'euros de travaux peuvent se répartir de façon schématique, de la manière suivante :

- 4,4 millions d'euros (31%) pour la transition écologique et énergétique, les mobilités et le cadre de vie.
- 2,3 millions d'euros (16,2%) pour la santé, la sécurité et la tranquillité publique.
- 700 000 € (5%) pour le développement commercial et touristique ainsi que le soutien aux logements.
- 2,3 millions d'euros (16,5%) dans les domaines scolaires, sportifs et associatifs.
- 3,9 millions d'euros (27,8%) pour le patrimoine historique de la ville.
- 500 000 € (3,5%) au titre des moyens des services.

## 2) **Les recettes prévisionnelles d'investissement pour financer les travaux.**

Elles sont définies de la manière suivante :

- Les subventions : 3,2 millions d'euros.
- L'autofinancement net : 1,5 million d'euros.

- Les dotations (FCTVA) : 1,7 million d’euros.
- Les dotations aux amortissements : 2 millions d’euros.
- Les cessions : 700 000 €.
- Le produit des amendes : 100 000 €.
- Une inscription d’emprunt de 7,4 millions d’euros que nous n’utiliserons pas en totalité.

En conclusion, je tiens à souligner les points suivants :

- 1) Les dépenses de fonctionnement sont proposées en augmentation de 4,1% par rapport aux inscriptions 2024.

En dehors des augmentations habituelles de dépenses, il faut souligner pour 2025 :

- une augmentation du coût des assurances de 314 000 €,
  - une augmentation de 3% de la CNRACL, soit 230 000 € (agents Ville et CCAS),
- soit au total 544 000 € de dépenses nouvelles qui ne résultent pas d’une décision de notre municipalité.

- 2) Des recettes en moins qui ne sont pas non plus de notre fait, de près de 200 000 € :
  - de la part de l’Etat : la suppression du fonds de soutien aux activités périscolaires (65 000 €), ainsi que la suppression de la compensation de l’Etat correspondant à la cotisation maladie : 59 000 €,
  - de la part du Conseil Départemental : la suppression de son aide au financement des activités d’été et des jardins féériques, soit 60 000 €.
- 3) Ainsi les dépenses nouvelles et les diminutions de recettes représentent 728 000 € qui s’imposent à nous, que nous devons supporter sans augmenter les taux d’imposition fiscale.
- 4) Nous vous proposons un programme d’investissement représentant autour de 14,5 millions d’euros.

Parmi les projets présentés, nous en proposons deux que nous n’avons pas inscrits dans notre projet municipal en 2020 : l’achat de la maison de santé et la réalisation d’un terrain synthétique à Paron Sud ainsi que l’aménagement d’un terrain à Paron Nord. Le tout représentant près de 3 millions d’euros.

- 5) La situation financière est saine. Il en est pour la ville comme pour les foyers. C’est bien d’investir, mais il faut être capable de rembourser les emprunts souscrits.

Pour ce qui nous concerne, la dette est de 35 millions d'euros et notre délai de remboursement est de 5 ans en 2024, autrement dit très correcte (restant dans la moyenne des délais de remboursement des villes de 20 000 à 50 000 habitants), très inférieure au seuil d'alerte défini par les services de l'Etat.

6) Mais il est clair qu'au cours de cette année 2025, nous devons :

- Poursuivre nos efforts d'économie d'énergie, compte tenu du prix élevé de l'électricité et du gaz, la baisse par rapport à 2024 n'étant que de 20% pour l'électricité et de 10% pour le gaz. Je précise que les efforts faits dans ce domaine nous ont permis de réduire de 50% la consommation globale d'énergie au cours des 3 dernières années et de réduire la facture annuelle d'énergie de 1 million d'euros.
- Maîtriser nos dépenses de fonctionnement bien entendu parce qu'il s'agit d'argent public et que nous devons optimiser notre fonctionnement, mais aussi disposer d'un autofinancement suffisant pour financer nos travaux.
- Continuer d'optimiser notre patrimoine et de mutualiser certains bureaux.
- Augmenter nos recettes hors impôts. A cet effet, nous comptons cette année dépasser les 150 000 entrées au château et disposer de recettes plus importantes grâce au stationnement sur le parking du château et de la Poterne.

Nous réalisons de beaux projets, nous proposons des services de qualité et je veux remercier mes collègues, ainsi que les agents de la ville pour leur engagement au service de nos concitoyens.

**Monsieur BOURGEOIS :** Concernant ce budget 2025, nous avons déjà eu l'occasion d'échanger en profondeur lors des discussions sur les orientations budgétaires au dernier conseil municipal. Ces débats nous ont permis d'argumenter, de confronter nos visions respectives, par conséquent nous ne reviendrons pas en détail sur des éléments déjà largement abordés, d'autant que ce budget reprend intégralement les orientations définies précédemment.

Juste rappeler que l'augmentation du coût du CIAP'S, couplé à un recours à l'emprunt, alourdit considérablement la dette de notre commune. Et je tiens à souligner que cette trajectoire budgétaire dégradée pose de sérieuses questions quant à la pérennité de notre santé financière et aux capacités futures d'investissement de la ville.

Donc ce budget constitue également le dernier exercice complet d'un mandat qui touche bientôt à sa fin, c'est donc l'occasion de faire un bilan des engagements pris devant les concitoyens en 2020.

Force est de constater que plusieurs promesses phares de votre programme électoral n'ont pas été tenues. Cet état de fait met en lumière les contradictions notables et un certain manque de cohérence, raccourci que vous utilisez systématiquement pour tenter de discréditer les trois groupes de la minorité.

Nous sommes bien conscients que les années 2020 à 2022 ont été marquées par des événements majeurs, imprévisibles et lourds de conséquences. La pandémie de covid-19, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et la flambée inflationniste qui s'en est suivie, sans oublier certains choix discutables des gouvernements. Toutefois, ces circonstances exceptionnelles ne sauraient constituer un prétexte pour justifier tous les renoncements et toutes les lenteurs observées dans la mise en œuvre de vos engagements. Je ne dresserai pas une liste exhaustive car ça prendrait toute la soirée, mais quelques exemples emblématiques méritent d'être rappelés.

Sur l'aménagement du site de la carrière du rocher coupé où vous aviez annoncé la création d'un pôle sport, nature, environnement avec hébergement. Après trois mandats de discussions et d'annonces sur le budget, le projet a été purement et simplement abandonné, rien de tout cela ne s'est concrétisé, un échec manifeste.

Concernant un autre axe structurant et majeur de votre programme, la rue de la Pinterie et la reconstruction du bâti de l'îlot de la Fourchette. Vous en aviez fait un symbole du développement de la mobilité douce, pourtant ce projet semble enfermé dans une phase d'étude perpétuelle, loin d'une réalisation tangible. Ce manque de dynamisme alimente un sentiment d'abandon croissant parmi les habitants qui attendent des améliorations concrètes plutôt que des reports incessants.

Autre annonce non tenue, la création d'un passage sous le boulevard Jacques Fauchoux, page 4 de votre programme, ce projet n'a même pas été étudié alors que dans un même temps la ruelle des Vaux est fermée depuis maintenant plus de 2 ans. Quelle incohérence ! Au lieu d'ouvrir, vous fermez.

Et que dire, c'est mon préféré, de votre engagement ferme je cite : « *à maintenir la gratuité du stationnement pour favoriser l'accès au commerce de proximité, page 12 de votre programme* ». La réalité est toute autre, désormais plusieurs parkings, celui du château de la poterne, de la douve et une partie du parking du jardin des fêtes pour certaines catégories de véhicules sont soumis à un stationnement payant, une contradiction frappante qui pénalise directement les habitants et les commerçants.

Enfin, parlons de la mise en valeur du patrimoine, notamment à travers je cite : « *la création d'un parcours lumineux censé embellir nos monuments* ». Quelle volte-face et contradiction lumineuse. De nombreux quartiers de la ville se retrouvent aujourd'hui plongés dans l'obscurité, le patrimoine est laissé dans l'ombre au sens propre comme au figuré. Si tu as vu Fougères le soir, bah t'as rien vu ! Il est impératif de redynamiser notre patrimoine et de le mettre en lumière, non seulement pour les habitants, mais aussi pour attirer les touristes et stimuler l'économie locale et cela ne peut se faire uniquement avec un CIAP's.

Au regard de ces nombreux renoncements, de ces lenteurs et de ces contradictions flagrantes, il est légitime de s'interroger sur la cohérence de votre gestion et sur votre réelle volonté de concrétiser les engagements pris devant les citoyens.

Gouverner c'est prévoir et agir et non se contenter de se cacher derrière le vote des oppositions ou des demi-mesures. Ces retards et annulations ont des répercussions directes sur la confiance que les citoyens accordent à leurs élus. Leurs promesses non tenues alimentent le scepticisme et la frustration au sein de la population, donc concernant ce budget il est dans la droite ligne des précédents et nous allons voter contre.

**Madame BIARD** : Je voudrai évoquer un point, celui des contrats de territoire que vous avez évoqué lorsque vous évoquez la suppression des aides du département aux animations touristiques et aux animations de Noël. Vous l'évoquez dans votre préambule en disant que vous avez écrit au conseil départemental pour lui demander le maintien des aides. Vous pouvez l'écrire, mais vous savez que le

vote du budget du département est déjà réalisé et que malheureusement le volet fonctionnement des contrats de territoire a été totalement supprimé, le département ayant des dizaines de millions d'euros d'économies à faire pour pouvoir boucler un budget à peu près à l'équilibre. Donc vous pouvez le dire, mais de toute manière ça ne sert à rien d'autant que le président du département vous avait écrit, comme à tous les partenaires qui sont bénéficiaires des contrats de territoire, qu'il n'y aurait pas de contrat de territoire cette année, chacun a été prévenu très en amont.

Je valide forcément tous les arbitrages du département, d'ailleurs je n'ai pas personnellement voté le budget du conseil départemental, mais il est clair que lorsque on a des dizaines de millions d'euros d'économies, il faut les faire de préférence sur les compétences facultatives, que plutôt sur les compétences obligatoires du département, notamment les compétences sociales sur lesquels il n'y a aucune marge de manœuvre.

Je voudrais simplement qu'on relativise ici la dépense en question. Le département donnait à la Ville de Fougères 60 000 € pour les animations, 60 000 € c'est 0,2 % du budget de fonctionnement de la ville de Fougères ça permet quand même de mettre en perspective et en parallèle indiquer qu'un certain nombre d'associations culturelles, sportives et autres qui bénéficiaient des contrats territoire, eux ont perdus parfois 20 à 30 % de leur budget de fonctionnement, voir plus. Je suis personnellement plus inquiète pour ces associations, pour leur devenir et pour la contribution qu'elles apportent au territoire, que pour la ville de Fougères qui devra se passer des 60 000 € et s'interroge sur la répartition des contrats de territoire et à quel point malheureusement un certain nombre d'acteurs sont dépendants de ce mode de fonctionnement. J'en profite pour saluer toutes ces associations qui cette année vont devoir se serrer la ceinture et trouver le moyen de fonctionner avec beaucoup moins.

**Madame MOCQUARD :** Merci pour la présentation de ce budget, nous avons lors du débat d'orientation budgétaire exposé nos arguments : investissements massifs pour le CIAP's ; vente de biens publics ; dette qui a été multipliée par deux en 10 ans ; choix politiques qui éloignent vos projets municipaux des préoccupations quotidiennes des fougérais et des fougerais.

Le gouvernement Macroniste que vous soutenez, réduit les dotations aux collectivités territoriales. Il y a eu la suppression de la taxe d'habitation pour l'habitation principale qui n'est pas du tout compensée à la hauteur nécessaire, il y a aussi à titre d'exemple la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (anciennement taxe professionnelle) qui représente une recette importante pour les collectivités et va être supprimée progressivement jusqu'en 2027. Depuis 2023 le produit de cette contribution n'est plus reversée aux collectivités territoriales, mais affecté au budget de l'Etat. En mars 2023, l'association des maires de France alertait sur la compensation nettement insuffisante de cette contribution, insuffisance qui pénalise surtout les communes.

Les restrictions budgétaires et l'austérité sont la règle. Ce sont les plus vulnérables qui paient le prix de ces choix gouvernementaux. J'aimerais aussi au moment du vote du budget revenir sur votre vision de la démocratie participative. A l'heure où vous lancez un budget participatif et relancez les conseils de quartier un an avant la fin du mandat, mieux vaut tard que jamais, mais les fougérais et les fougerais ne sont pas dupes de cette survenue tardive. Les habitantes et habitants d'une commune entendent qu'ils prennent directement part à la constitution d'une majorité politique locale, doivent pouvoir s'assurer d'une délibération qui reflète les attentes, les besoins et les aspirations collectives de la communauté locale. Or, nous estimons qu'on en est loin. Je citerai comme exemple la remise en état de la rue du gué Maheu qui était une demande des riverains dès 2014, ce ne sont pas les aménagements provisoires récents qui vont les satisfaire. Il en est de même avec la rénovation du centre de loisirs qui était dans votre programme, car nécessaire à nos enfants, mais qui est passé aux oubliettes à la faveur de projets à visées touristiques.

Vous le savez, il est permis aux communes de recourir au référendum local, d'instituer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal c'est en lançant ce type d'action, qu'un conseil municipal peut vraiment jouer son rôle de représentant de ses concitoyennes et de ses concitoyens et avoir une politique répondant aux attentes de la population.

**Madame LOOTEN** : Merci Monsieur le Maire pour cette présentation. Vous nous présenté aujourd'hui votre budget, vous aviez choisi de nous proposer vos orientations budgétaires sans tenir compte des mesures annoncées par le gouvernement. Certes, le projet de loi finance de Monsieur Barnier qui prévoyait un effort de 5 milliards pour les collectivités a été stoppé, vous devriez d'ailleurs remercier le rassemblement national d'avoir voté la censure ! Le projet de loi de finance de Monsieur Bayrou a tout de même des conséquences sur votre budget, puisqu'il demande l'effort d'économie de 2,2 milliards d'euros tout de même. Mais ces ajustements ne compensent en rien les charges nouvelles qui pèsent sur notre ville, notamment vous l'avez évoqué, la hausse des cotisations employeurs à la CNRACL et la fin du dispositif d'aides pour les activités périscolaires.

Nous le savons, les gouvernements successifs que vous avez soutenus, veulent tuer les collectivités locales. La gauche est la première responsable avec la baisse de la dotation globale de fonctionnement sous le gouvernement Hollande, puis la suppression de la taxe d'habitation en 2023 par le gouvernement Macron sans compensation pour les communes. Nous constatons malheureusement que votre budget, année après année, ignore les vraies préoccupations des fougerais. La priorité que vous accordez à la transition écologique est décalée avec la réalité quotidienne des habitants, ça ne doit pas être un prétexte pour masquer l'absence d'actions concrètes sur des sujets bien plus urgents. Vous êtes déconnectés de ce qui se passe à Fougères et vous ignorez les préoccupations des fougerais.

Sous votre mandature, la ville s'est largement dégradée, son visage a changé avec de plus en plus d'immigration et de plus en plus d'insécurité. La sécurité est une préoccupation majeure des fougerais, il demande le rétablissement de l'éclairage public en soirée pour lutter contre l'insécurité grandissante, mais dans vos 19 millions de dépenses d'investissement, seul 0,26 % concerne la sécurité des fougerais par la vidéo protection, chacun ses priorités et toujours pas de création de poste supplémentaire de police municipale. Vous persistez à minimiser ce problème en parlant de sentiment d'insécurité, alors que les faits sont là : voitures incendiées ; cambriolage en hausse ; agression dans les rues. Ce climat délétère a des répercussions directes sur le budget la ville, vous l'avez dit vous-même, avec l'explosion du coût de l'assurance, mais cela ne vous fait pas réagir.

Notre ville subit aussi une immigration de plus en plus forte, avec un taux de croissance de 157 % entre 2006 et 2021, plaçant Fougères en 4<sup>ème</sup> position des villes de France de plus de 20 000 habitants, n'en déplaise à l'extrême-gauche fougeraise qui vocifère. Nous n'avons juste fait que rappeler les chiffres. Cette immigration change la composition démographique et entraîne la multiplication de commerces communautaires, tels que nous vous l'avons évoqué en commission ; exemple les barbiers et les kebabs. Des immigrés qu'il faut aussi loger et soigner. En matière de logement, nous déplorons votre politique qui favorise encore l'augmentation du parc social, alors que Fougères dépasse déjà largement les obligations légales avec plus de 30 % de logements sociaux. Une sur concentration de logements sociaux qui entraînent des problèmes économiques avec souvent un revenu par habitant très faible, une ghettoïsation de certains quartiers. Nous devons repenser la politique du logement en encourageant l'accession à la propriété et en aidant réellement les classes moyennes à se loger dignement. Le logement social devrait être le pilier de la solidarité nationale, un soutien aux français en difficulté, rien de plus naturel à ce que les français soient prioritaires chez eux. Oui nous le disons clairement, il est temps d'instaurer la priorité nationale dans l'attribution des logements sociaux.

Enfin, ce budget reflète une gestion purement idéologique qui ignore les impératifs économiques et sociaux de notre commune. Vous présentez un document, mais il ne fait l'objet d'aucun réel débat, c'est notre vision et c'est celle que nous portons pour Fougères et ses habitants.

**Madame LAFAYE :** Je voudrais répondre à Madame LOOTEN, mais c'était pareil pour Madame D'ORSANNE. C'est juste de dire une bonne fois pour toute : « *Ça suffit !* ». Ça suffit de répandre des fausses idées qui sont ensuite déformées, multipliées. Je pense que c'est le moment de dire ça suffit, ça suffit le Rassemblement National, vous êtes les pires séparatistes de la République. La République elle est une et indivisible et c'est vous qui créez ces divisions sur des fausses idées, sur des amalgames qui sont odieux. La République elle est belle quand elle égalitaire et fraternelle. Vous, vous la souillez et ce n'est certainement pas nous qui vociférons, c'est vous qui répandez du fiel sur la République. C'est vous les pires séparatistes que la République connaisse actuellement.

**Monsieur BOUDET :** Dans un premier temps par rapport à Madame LOOTEN, puis ensuite Madame BIARD. C'est la première fois que j'entends parler de barbier en lien avec l'immigration. Alors est-ce qu'être barbu a du sens ? Je suis un peu inquiet sur la question, je vous le dis comme je le pense, très sincèrement et je ne suis pas le seul autour de la table. Vraiment, c'est la première fois que j'entends ça. Vraiment faire un lien entre avoir des commerces de barbier et puis en sous-entendant les kebabs à côté, vous voulez quoi, de la galette-saucisse à côté des barbiers ?

Je ne suis pas sur le même ton, mais je comprends le propos d'Elsa Lafaye, parce que vraiment ça suffit, faut arrêter de faire croire que Fougères c'est le Bronx. Mais vous n'êtes jamais à Fougères, ce n'est pas possible pour dire ça.

Deuxième point, Madame BIARD, vous est inquiète à juste titre concernant les associations. En tant que membre du CCAS vous pourriez être inquiète, mais vous ne l'avez pas dit donc je vous le dis. Parce que la compétence sociale, elle appartient au département, le CCAS de Fougères gère le RSA, gère un service d'aide à domicile qui est de la compétence strictement du département et vous pouvez faire le même calcul et convertir ce qui nous manque et l'ajouter au budget et vous verrez que là aussi ça changera un peu. Donc je partage vos inquiétudes sur les associations, mais dites-le fort et partagez les mêmes inquiétudes que nous vis-à-vis du financement du CCAS.

**Madame BIARD :** Je le partage d'autant que je l'ai dit en séance plénière du conseil départemental. Ce que vous dites je l'ai dit et que ça poserait un problème sur la pérennité ou la capacité en tout cas de certains délégataires à mener à bien leurs missions.

**Monsieur BOUDET :** Et les finances de la Ville.

**Monsieur BOURCIER :** Je voudrai répondre à Madame LOOTEN, ce n'est pas facile de lire les fiches des autres, vous n'avez pas le métier de Madame D'ORSANNE. Il y a eu plusieurs échanges d'écrivains, vous recopiez ce que vous voulez il n'y a pas de souci. Alors vous avez forcément des chiffres, parce que vous êtes quelqu'un qui sait argumenter, vous ne faites pas de la politique gratuitement, dans le vide. Ne souriez pas ! Si c'est non je suis inquiet pour vous. Donc combien d'agressions dans les rues de Fougères en 2025 ? En 2024 ? Citez m'en un ?

**Madame LOOTEN :** Vous n'avez pas les chiffres là vous le savez bien.

**Monsieur BOURCIER :** Vous vous rendez compte de l'action que vous avez auprès des gens ? Vous faites de la politique, vous n'avez aucun intérêt sur la sécurité des gens, vous avez un intérêt sur ce qui suscite la rancune, les angoisses. Vous parlez des gens que vous rencontrez, qui vous a vu ? Combien de personnes touchées par les incendies de voitures avez-vous rencontré ? Vous voulez connaître la différence ? Avec le maire, nous en avons rencontré et nous n'en faisons jamais publicité. Je vous le répète on ne fait pas de politique avec la sécurité.

Pour la police municipale on vous l'a expliqué 1000 fois. S'il vous plaît ne mentez pas aux gens. Vous savez très bien qu'une police municipale n'aura aucune action sur les incendies nocturnes. Vous le savez très bien que les forces de police en uniforme, qui plante comme ça dans la rue ça ne fonctionnera pas, vous le savez parfaitement. On a eu hier matin des forces de police spécialisée sur Fougères. La police travaille, il faut l'aider quand elle travaille et ça ce n'est pas de la publicité, ce n'est pas de la petite politique comme vous le faites, donc un peu de respect pour les gens simplement, juste ça merci.

**Monsieur BESSON :** Quel naufrage une fois de plus avec le logement social, mais quel naufrage ! Ça tombe bien parce que figurez-vous que pendant les 15 jours à venir, je suis invité par toutes les associations de locataires de Fougères Habitat pour leur assemblée générale, donc je vais pouvoir leur transmettre vos propos Madame, ça va leur faire plaisir.

Je vais vous donner quelques éléments. Lorsqu'on construit du logement social, on le construit avec des subventions des fois d'Action Logement. Pourquoi on le construit avec des subventions d'Action Logement ? Pour loger des salariés. On n'a pas de problème effectivement dans le logement social aujourd'hui avec les personnes étrangères, on a des problèmes plutôt avec des gens qui ont des difficultés psychiatriques, ce qui n'a rien à voir. 70 % des français peuvent avoir accès au logement social, parmi nous il y en a plein qui pourrait habiter dans un logement social, donc ça suffit. C'est une force de Fougères de construire. Et puis il y a plein de chose dans le logement social, il se finance avec des emprunts qui sont différents, qui permet de loger des populations différentes, nous avons même des logements qui ne sont pas conventionnés, donc ça suffit. C'est une force d'avoir un bailleur social pour la ville de Fougères et pour l'agglomération, c'est une force Madame, pour la construction, pour le dynamisme, pour les entreprises.

Aujourd'hui, il y a une crise nationale, pratiquement européenne du logement et vous venez nous faire la leçon parce qu'on construit, alors qu'il y a plein de gens qui attendent du logement. Franchement c'est honteux !

Quant au pourcentage que vous donnez sur l'immigration, parce que je connais vos sources j'ai emprunté votre journal, vous pouvez me donner le taux d'étrangers dans les villes moyennes ? et le taux sur Fougères ? Ça n'a rien à voir, mais vous ne donnez pas les chiffres. Vous racontez n'importe quoi.

**Monsieur LE MAIRE :** Quelques réponses d'abord à M. BOURGEOIS qui revient sur la santé financière de la ville. Je lui dis clairement qu'elle est saine. J'ai pris l'exemple d'un particulier qui décide d'investir, d'améliorer son patrimoine et en améliorant son patrimoine de disposer d'une situation qui soit plus favorable. Il en est de la même manière pour la ville. Lorsque nous investissons, nous améliorons le patrimoine de la ville. Nous proposons des équipements, des services supplémentaires et de qualité à nos concitoyens. Et ce qui est important pour un particulier, comme pour la ville, c'est de savoir si on est en capacité de rembourser. C'est l'élément capital. Et la réponse vous est donnée, mais vous l'ignorez, c'est 5 années.

J'ai là un document qui présente les délais de désendettement des communes en 2023, par strate de population. La moyenne du délai de remboursement de la dette par l'épargne brute pour les communes de 20 000 à 49 000 est de 4,8 années. C'était en 2023 et le délai a dû augmenter. J'ai un autre graphique qui indique le pourcentage de communes présentant un délai de désendettement supérieur à 10 ans, c'est le délai d'alerte fixé par les pouvoirs publics, c'est même plutôt 12 ans objectivement. Et là je vois que pour les communes de 20 à 49 000 habitants il y en a 13 %. Donc il est faux de dire aujourd'hui que nous mettons en difficulté les possibilités d'action pour les années à venir. L'important c'est d'avoir toujours à l'esprit la durée de remboursement de la dette, c'est-à-dire être

en capacité de la rembourser. Je vous ai démontré que, pour ce qui nous concerne, cela ne pose pas problème.

Deuxième point, à propos de la Cursive, ce que vous dites est inexact. Je le répète vous l'avez voté à 5 reprises. On a dû au fil des années amender un peu le projet pour répondre de manière plus satisfaisante à des demandes qui ont été faites. Nous avons également dû prendre en compte des augmentations de prix qui ont été importantes compte-tenu à la fois de la guerre en Ukraine, du Covid avec des conséquences en terme de taux d'intérêt. Vous avez pris cet engagement. Essayez de l'assumer.

Le troisième élément concerne le projet municipal que nous avons présenté en 2020. Il était constitué d'une cinquantaine d'opérations importantes. Vous avez évidemment cité que celles pour lesquelles nous n'avons pas engagé de dépenses et pour une raison simple. Nous avons connu une période de crise. Si les 50 propositions que nous avons présentées pouvaient être financées dans les conditions que nous connaissions en 2019, on a pu constater par la suite que cela n'était pas possible compte tenu des augmentations que nous avons subies. Mais on fera les comptes le moment venu. Il y a des actions comme la connexion ferroviaire, que nous avons accompagnées et qui sont nécessaires pour l'avenir de notre territoire. Mais je situe autour de 75 à 80 % le pourcentage des actions que nous avons mises en œuvre ou qui sont en cours, je vous donnerai le moment venu la liste de ces projets.

A propos du stationnement vous indiquez notre engagement pour le maintien de la gratuité. C'est le cas sur la grande partie de notre territoire. Seulement 3 parkings sont concernés : le parking de la Poterne ; le parking du Château et le parking de la Douve. A propos de la Poterne et du Château, ce sont les visiteurs qui sont concernés, comme cela se fait sur tous les sites touristiques. C'est donc une contribution qui nous est favorable et qui permet d'éviter de solliciter les fougères et les fougères, j'ai compris que ce n'était pas votre point de vue. Vous préférez semble-t-il qu'on sollicite davantage les fougères et les fougères. Et pour ce qui concerne la Douve, vous en connaissez la raison, c'est de permettre une plus grande fluidité, faire en sorte que la rotation soit plus importante et permette d'alimenter la vie commerciale dans la haute ville, sachant que nous avons un parking, celui du Nançon, qui est gratuit pour l'ensemble de nos concitoyens, et desservi par un ascenseur que vous avez critiqué mais dont tout le monde se félicite.

Madame BIARD, sur les contrats territoire, vous savez que je les connais bien puisque j'ai eu l'occasion de les mettre en œuvre au conseil départemental. J'ai écrit au Président du conseil départemental avant le vote du budget départemental. Mes collègues et moi-même ont entendu que vous souteniez très fortement le conseil départemental, en tant que conseillère départementale. Vous avez justifié un certain nombre d'éléments que l'on peut comprendre. La situation du conseil départemental est difficile, mais vous devriez défendre la ville avec la même détermination quand nous faisons un certain nombre de demandes. L'expression que vous avez eue visait plutôt à expliquer la situation difficile du conseil départemental que celle de la ville. Or la situation de la ville est difficile. Vous voyez bien que nous sommes amenés aussi à faire un certain nombre de choix.

Pour ce qui concerne Madame MOCQUARD, vous avez fait état des évolutions décidées nationalement sur le plan financier. Vous avez aussi évoqué 2 projets : la rénovation du centre de loisirs, c'est vrai que nous avons pris un engagement, mais on a trouvé une solution qui est tout aussi satisfaisante. Nous accueillons dans de bonnes conditions les jeunes dans deux écoles qui ont été aménagées. Vous nous demandez de réaliser des travaux supplémentaires, alors que dans le même temps vous nous reprochez d'avoir un niveau d'endettement trop élevé. Dans la mesure où vous avez voté l'ensemble des projets que nous mettons en œuvre, c'est aussi votre dette.

Quant à Madame LOOTEN, je suis atterré par les propos que vous tenez. Vous êtes à la fois dans la caricature et vous jouez aussi sur les peurs. Vous évoquez les aspects de sécurité. Je veux souligner

que nous menons des actions importantes dans ce domaine-là. J'ai lu dans un de vos écrits que vous nous demandiez 3 à 5 policiers municipaux. Nous en avons 3 pour le moment. Donc vous voyez qu'entre les propos que vous tenez et puis les actions que nous menons, il y a des différences. Là encore ce qui est manifestement terrible, c'est le fait de vouloir diviser, d'opposer les fougères entre eux. Je vais prendre un exemple caractéristique de votre attitude. Vous dites que le nombre des personnes migrantes a augmenté de 156 % en 15 ans, moi je n'ai pas lu Marianne, j'ai lu le rapport de l'observatoire de l'immigration et de la démographie. En réalité nous sommes passés de 2 % à 5 %. C'est ça la réalité. Je vous signale que quand on passe de 1 à 2, on augmente de 100 %. Vous voyez la manière dont on peut utiliser les chiffres pour créer de la division et pour opposer les gens entre eux. Ces attitudes sont inacceptables. Nous, nous agissons dans un esprit de rassemblement, de fraternité et de solidarité.

**ADOPTÉ – 8 voix CONTRE**

**(Mme BIARD, M. MADEC, M. BOURGEOIS, Mme MOCQUARD, Mme LAFAYE, M. BEDELET, Mme D'ORSANNE, Mme LOOTEN)**

**2- BUDGET PRIMITIF 2025 – CONTRIBUTIONS DIRECTES – FIXATION DES TAUX COMMUNAUX**

*Rapporteur : M. LE MAIRE*

Conformément aux orientations budgétaires, avec l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines et organisation des services, il vous est proposé de voter les taux communaux des contributions directes suivants :

- Taxe d'habitation : 18,33 %
- Taxe Foncier Bâti : 49,16 %
- Taxe Foncier non Bâti : 52,62 %

**Madame BIARD** : Juste une petite explication de vote, l'année dernière ces taux là avait été présentés, on a voté contre parce qu'ils étaient en augmentation. Cette année ils n'augmentent pas, mais on était contre l'année dernière, donc cette année on abstiendra.

**ADOPTÉ – 8 ABSTENTIONS**

**(Mme BIARD, M. MADEC, M. BOURGEOIS, Mme MOCQUARD, Mme LAFAYE, M. BEDELET, Mme D'ORSANNE, Mme LOOTEN)**

**3- BUDGET PRIMITIF 2025 – EAU ET ASSAINISSEMENT**

*Rapporteur : M. LE MAIRE*

Les conventions de délégation ont été renouvelées à partir du 1er janvier 2023 avec Fougères Agglomération. Les tarifs 2025 ont également été votés par Fougères Agglomération.

Deux conventions de coopération avec la commune de Lécousse pour la gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif existent avec la Commune de Lécousse. Par ailleurs, à la demande de la commune de Saint-Georges-de-Reintembault, une coopération pour la gestion de son assainissement collectif a été renouvelée au 1er janvier 2023. Il est nécessaire de voter la totalité des budgets en intégrant les coopérations.

Les services de l'eau et de l'assainissement de la Ville de Fougères gèrent ces activités au sein de deux budgets annexes, l'un pour l'eau et l'autre pour l'assainissement. Une comptabilité analytique est tenue à ce sujet afin de distinguer les crédits des services de l'eau et de l'assainissement de Fougères et les crédits des différentes coopérations.

Les propositions 2025 des budgets eau et assainissement s'inscrivent dans un contexte de réforme des tarifs de l'Agence de l'Eau et de l'intégration de la surtaxe du Syndicat Mixte de Gestion dans la tarifs d'achat de l'eau.

Il vous est présenté ci-après :

- Les évolutions tarifaires votées par Fougères Agglomération
- Les hypothèses de consommation utilisées
- Les inscriptions budgétaires proposées en fonctionnement
- Les investissements proposés

## LE SERVICE DE L'EAU

A la suite du débat d'orientation budgétaire et de la signature de la convention de gestion passée avec Fougères Agglomération ainsi que celle relative à la convention de coopération avec la Commune de Lécousse, nous vous présentons les propositions suivantes :

### - Pour Fougères :

- Un tarif de la redevance de Fougères voté par Fougères Agglomération lors de sa séance du 2 décembre 2024 : 2,150 € par m<sup>3</sup>. Le tarif intègre :
  - ✓ La répercussion de l'augmentation du tarif de 6 centimes décidée par Eau Pays de Fougères
  - ✓ L'intégration de la surtaxe SMG35 dans le tarif Ville de 18,4 centimes (contribution dorénavant facturée par Eau pays de Fougères)
  - ✓ L'augmentation de 10 % de la redevance Eau - Ville de Fougères décidée par Fougères Agglomération afin de financer le renouvellement des réseaux de distribution et d'équilibrer la section de fonctionnement
- Des consommations d'eau basées sur celles de l'année 2023, soit 1 006 000 m<sup>3</sup>
- Un programme de remplacement des réseaux de 756 000 €

### - Pour Lécousse, qui a retenu les propositions suivantes :

- Un tarif de la redevance à 2,41 € par m<sup>3</sup> (répercussion également de l'augmentation de 6 centimes, et de la surtaxe SMG) ainsi qu'une part fixe de 55,59 €
- Des consommations d'eau basées sur celles de 2023, soit 149 000 m<sup>3</sup>

- Un programme de remplacement des réseaux et d'investissement de 500 000 €

## A) LA SECTION D'EXPLOITATION

En 2025, la section d'exploitation du budget de l'eau s'équilibre à 3 513 000 € HT.

### 1) Les dépenses de la section d'exploitation

Les dépenses prévisionnelles 2025 sont les suivantes :

	BP 2024	BP 2025	évolution	
			en valeur	en %
<b>011 Charges à caractère général</b>	<b>1 475 010</b>	<b>1 535 470</b>	<b>60 460</b>	<b>3,94%</b>
<i>Dont charges Fougères</i>	<i>1 312 710</i>	<i>1 350 770</i>	<i>38 060</i>	<i>2,90%</i>
<i>Dont charges Lécousse</i>	<i>162 300</i>	<i>184 700</i>	<i>22 400</i>	<i>13,80%</i>
<i>Dont reversement contre valeur Fougères Agence de l'eau</i>		<i>21 000</i>		
<i>Dont reversement contre valeur Lécousse Agence de l'eau</i>		<i>3 000</i>		
<b>012 Charges de personnel</b>	<b>620 000</b>	<b>680 000</b>	<b>60 000</b>	<b>9,68%</b>
<i>Dont affectation Fougères</i>	<i>530 000</i>	<i>620 000</i>	<i>90 000</i>	<i>16,98%</i>
<i>Dont affectation Lécousse</i>	<i>90 000</i>	<i>60 000</i>	<i>-30 000</i>	<i>-33,33%</i>
<b>014 Redevances reversées à l'Agence de l'eau</b>	<b>495 000</b>	<b>376 000</b>	<b>-119 000</b>	<b>-24,04%</b>
<i>Dont reversement Fougères Agence de l'eau</i>	<i>435 000</i>	<i>332 000</i>	<i>-103 000</i>	<i>-23,68%</i>
<i>Dont reversement Lécousse Agence de l'eau</i>	<i>60 000</i>	<i>44 000</i>	<i>-16 000</i>	<i>-26,67%</i>
<b>65 Admissions en non-valeur</b>	<b>20 000</b>	<b>30 000</b>	<b>10 000</b>	<b>50,00%</b>
<b>68 Provisions</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
<b>dépenses de gestion courante</b>	<b>2 620 010</b>	<b>2 631 470</b>	<b>11 460</b>	<b>0,44%</b>
<b>66 Charges financières</b>	<b>85 000</b>	<b>77 000</b>	<b>-8 000</b>	<b>-9,41%</b>
<i>Dont Fougères</i>	<i>70 000</i>	<i>65 000</i>	<i>-5 000</i>	<i>-7,14%</i>
<i>Dont Lécousse</i>	<i>15 000</i>	<i>12 000</i>	<i>-3 000</i>	<i>-20,00%</i>
<b>67 Charges exceptionnelles</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
<b>dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>2 805 010</b>	<b>2 808 470</b>	<b>3 460</b>	<b>0,12%</b>
<b>023 Virement à la section d'invnt</b>	<b>112 890</b>	<b>264 530</b>	<b>151 640</b>	<b>134,33%</b>
<b>042 opérations d'ordres</b>	<b>450 000</b>	<b>440 000</b>	<b>-10 000</b>	<b>-2,22%</b>
<b>dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 367 900</b>	<b>3 513 000</b>	<b>145 100</b>	<b>4,31%</b>

### 2) Les recettes de la section d'exploitation

Les recettes prévisionnelles 2025 sont les suivantes :

	BP 2024	BP 2025	évolution	
			en valeur	en %
013 Attenuations de charges	30 000	30 000	0	0,00%
70 Produits des services, du domaine et des ventes diverses	3 071 900	3 266 000	194 100	6,32%
Dont ventes d'eau Fougères	1 681 000	2 162 000	481 000	28,61%
Dont ventes d'eau Lécousse	350 000	444 000	94 000	26,86%
Dont redevances perçues pour l'Agence de L'eau Fougères y compris contre-valeur	618 000	353 000	-265 000	-63,86%
Dont redevances perçues pour l'Agence de L'eau Lécousse y compris contre-valeur	84 000	50 000	-34 000	0,00%
74 Dotations, subventions et participations	0	0	0	0,00%
75 Autres produits de gestion courante			0	
75 Autres recettes de gestion courante	59 000	60 000	0	
<b>recettes de gestion courante</b>	<b>3 160 900</b>	<b>3 356 000</b>	<b>195 100</b>	<b>6,17%</b>
76 Produits financiers			0	
77 Produits exceptionnels	7 000	7 000	0	0,00%
<b>recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>3 167 900</b>	<b>3 363 000</b>	<b>195 100</b>	<b>6,16%</b>
042 opérations d'ordres	200 000	150 000	-50 000	-25,00%
<b>recettes de fonctionnement</b>	<b>3 367 900</b>	<b>3 513 000</b>	<b>145 100</b>	<b>4,31%</b>

\* suppression en 2025 de la surtaxe SMG (0,184 €) intégrée au tarif Ville

## B) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 2 047 000 € HT y compris les dépenses d'ordre.

### 1) Les dépenses de la section d'investissement

	BP 2024	BP 2025	évolution	
			en valeur	en %
20 immobilisations incorporelles	20 000	35 000	15 000	75,00%
Dont Travaux Fougères	20 000	25 000	5 000	25,00%
Dont Travaux Lécousse		10 000	10 000	#DIV/0!
21 immobilisations corporelles	341 000	291 000	-50 000	-14,66%
Dont Travaux Fougères	311 000	271 000	-40 000	-12,86%
Dont Travaux Lécousse	30 000	20 000	-10 000	
23 immobilisations en cours	1 043 500	1 261 000	217 500	20,84%
Dont Travaux Fougères	923 500	761 000	-162 500	-17,60%
Dont Travaux Lécousse	120 000	500 000	380 000	316,67%
<b>total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 404 500</b>	<b>1 587 000</b>	<b>182 500</b>	<b>12,99%</b>
16 emprunts et dettes assimilées	160 000	160 000	0	0,00%
<b>total des dépenses financières</b>	<b>160 000</b>	<b>160 000</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
			<b>0</b>	
<b>total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 564 500</b>	<b>1 747 000</b>	<b>182 500</b>	<b>11,67%</b>
040 opérations d'ordres et de transferts entre sections	200 000	150 000	-50 000	-25,00%
041 opérations patrimoniales	150 000	150 000	0	0,00%
<b>total des dépenses d'investissement</b>	<b>1 914 500</b>	<b>2 047 000</b>	<b>132 500</b>	<b>6,92%</b>

En plus des crédits nécessaires au remboursement du capital de la dette et pour la réalisation du programme pluriannuel d'investissement pour 756 000 € (ci-après en annexe), les principales autres dépenses sont les suivantes :

- Pose de chambres de comptage et stabilisateurs de pression : 177 000 €
- Antenne pour télé relève : 81 000 €

### 3) Les recettes de la section d'investissement

	BP 2024	BP 2025	évolution	
			en valeur	en %
13 subventions d'investissement reçues	51 117	0	-51 117	
<b>total des recettes d'équipement</b>	<b>51 117</b>	<b>0</b>	<b>-51 117</b>	
16 emprunts et dettes assimilées	1 137 493	1 179 470	41 977	3,69%
27 autres immobilisations financières	13 000	13 000	0	0,00%
<b>total des recettes financières</b>	<b>1 150 493</b>	<b>1 192 470</b>	<b>41 977</b>	<b>3,65%</b>
<b>total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 201 610</b>	<b>1 192 470</b>	<b>721 121</b>	<b>60,01%</b>
021 virement de la section de fonctionnement	112 890	264 530	151 640	134,33%
040 opérations d'ordres et de transferts entre sections	450 000	440 000	-10 000	-2,50%
041 opérations patrimoniales	150 000	150 000	0	0,00%
<b>total des recettes d'investissement</b>	<b>1 914 500</b>	<b>2 047 000</b>	<b>132 500</b>	<b>6,92%</b>

Les recettes d'investissement comptabilisent :

- les amortissements des immobilisations.....440 000 €
- le virement de la section de fonctionnement.....264 530 €
- l'inscription prévisionnelle d'emprunts nouveaux ..... 1 179 470 €
- un remboursement de dette (capital) par Eau – Pays de Fougères se rapportant aux emprunts déjà souscrits au titre de la compétence production d'eau ..... 13 000 €
- opérations d'ordre patrimoniales (avances sur marchés) .....150 000 €

## LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

A la suite du débat d'orientation budgétaire et de la signature de la convention de gestion passée avec Fougères Agglomération ainsi que celles concernant les conventions de coopération avec la Commune de Lécousse et la Commune de Saint Georges de Reintembault, nous vous présentons les propositions suivantes :

### - Pour Fougères :

- Un tarif de la redevance de Fougères voté par Fougères Agglomération lors de sa séance du 2 décembre 2024 à savoir 1,330 € par m<sup>3</sup> soit une augmentation de 5 % afin d'équilibrer la section de fonctionnement, de respecter la contrainte d'amortissement et de compenser l'augmentation du coût de l'électricité constatée en 2023 de la station d'épuration.
- Des consommations d'eau basées sur les volumes de l'année 2023, soit :
  - Domestiques : 815 000 m<sup>3</sup>
  - Industriels : 292 000 m<sup>3</sup>

- Extérieurs : 190 000 m<sup>3</sup>

- Un programme de remplacement des réseaux de 600 000 €

- **Pour Lécousse :**

- Un tarif 2025 de 2,014 € par m<sup>3</sup> voté par le Conseil municipal de Lécousse
- Des consommations d'eau basées sur celles de 2023, soit 149 000 m<sup>3</sup>
- Un programme d'investissement et de remplacement des réseaux de 180 000 €

- **Pour Saint Georges de Reintembault :**

- Des tarifs identiques à 2024 :
  - une part fixe de 61,97 €
  - une part variable du tarif à 2,857 €/m<sup>3</sup>
- Des consommations d'eau basées sur la moyenne des trois dernières années, soit 30 000 m<sup>3</sup>.

### **A) LA SECTION D'EXPLOITATION**

La section d'exploitation s'équilibre à 2 379 500 € HT, pour rappel le budget 2024 a été voté avec la reprise du résultat anticipée. L'augmentation du tarif de l'assainissement permet de retrouver un équilibre budgétaire en 2025 sans reprise du résultat antérieur.

#### **1) Les dépenses de la section d'exploitation**

Les dépenses prévues en 2025 sont les suivantes :

		BP 2024	BP 2025	évolution	
				en valeur	en %
011	Charges à caractère général	1 265 450	1 235 900	-29 550	-2,34%
	<i>Dont charges - Fougères</i>	1 163 650	1 041 850	-121 800	-10,47%
	<i>Dont charges - Lécousse</i>	38 800	32 800	-6 000	-15,46%
	<i>Dont charges - Saint georges de Reintembault</i>	63 000	42 250	-20 750	-32,94%
	<i>Reversement redevance performance</i>		119 000		
012	Charges de personnel	520 000	540 000	20 000	3,85%
65	Admissions en non-valeur	30 000	30 000	0	0,00%
	<b>dépenses de gestion courante</b>	<b>1 815 450</b>	<b>1 805 900</b>	<b>-9 550</b>	<b>-0,53%</b>
66	Charges financières	50 000	57 000	7 000	14,00%
67	Charges exceptionnelles	30 000	30 000	0	0,00%
68	Provisions	10 000	10 000	0	
22	Dépenses imprévues			0	
	<b>dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 905 450</b>	<b>1 902 900</b>	<b>-2 550</b>	<b>-0,13%</b>
023	Virement à la section d'inv	<b>1 110 298,13</b>	46 600	-1 063 698	-95,80%
042	opérations d'ordres	450 000	430 000	-20 000	-4,44%
	<b>dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 465 748,13</b>	<b>2 379 500,00</b>	<b>-1 086 248</b>	<b>-31,34%</b>

## Les recettes de la section d'Exploitation

Les recettes attendues en 2025 sont les suivantes :

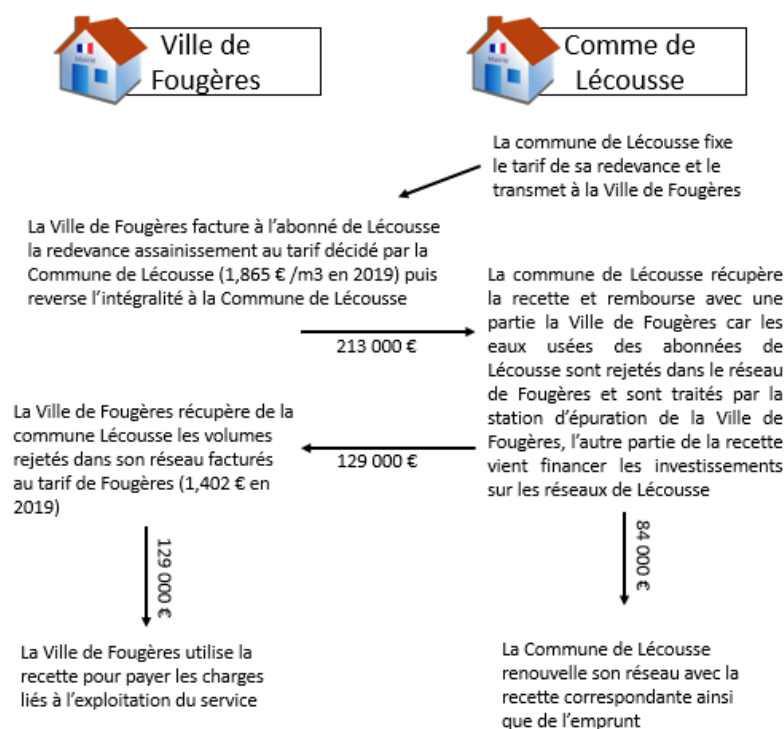
		BP 2024	BP 2025	évolution	
				en valeur	en %
013	Attenuations de charges	2 000	2 000	0	0,00%
70	Produits des services, du domaine et des ventes diverses	2 070 000	2 299 500	229 500	11,09%
	<i>Dont redevance assainissement - Fougères</i>	1 785 000	1 875 000	90 000	5,04%
	<i>Dont redevance assainissement - Lécousse (hors part fougères)</i>	117 000	101 000	-16 000	-13,68%
	<i>Dont redevance assainissement - Saint georges de Reintembault</i>	107 000	106 000	-1 000	-0,93%
	<i>Dont contre valeur Agence de l'eau performance assainissement - Fouaères</i>		103 000		
	<i>Dont contre valeur Agence de l'eau performance assainissement - Lécousse</i>		13 000		
	<i>Dont contre valeur Agence de l'eau performance assainissement - Saint Georqes de Reintembault</i>		3 000		
75	Autres produits de gestion courante	1 000	1 000	0	0,00%
	<b>recettes de gestion courante</b>	<b>2 073 000</b>	<b>2 302 500</b>	<b>229 500</b>	<b>11,07%</b>
76	Produits financiers			0	
77	Produits exceptionnels			0	
	<b>recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>2 073 000</b>	<b>2 302 500</b>	<b>229 500</b>	<b>11,07%</b>
042	opérations d'ordres	77 000	77 000	0	0,00%
	<b>recettes de fonctionnement</b>	<b>2 150 000</b>	<b>2 379 500</b>	<b>229 500</b>	<b>10,67%</b>

002 1 315 748,13

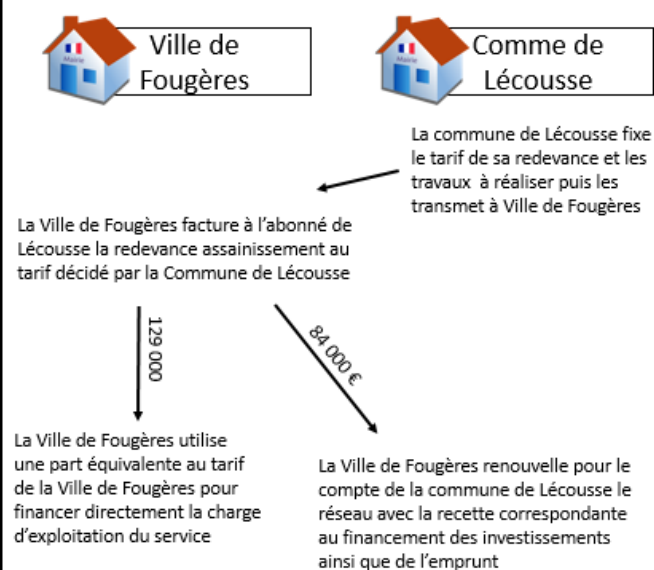
L'augmentation du chapitre 70 provient de l'augmentation de 5 % votée par Fougères Agglomération ainsi que l'intégration des contre-valeurs consécutives à la réforme des redevances de l'agence de l'Eau.

## Schéma budgétaire – traitement de la redevance assainissement de la Commune de Lécousse

### Schéma budgétaire avant la délégation – 2017-2019



### Schéma budgétaire après la délégation – 2020-2022



## **B) LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement s'équilibre à 1 563 600 € HT

### **1) Les dépenses réelles de la section d'investissement**

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 2 348 344 € :

		BP 2024	Reports	BP 2024 + Reports	BP 2025
20	immobilisations incorporelles	271 000	244 493,59	515 493,59	281 000
204	subv d'équipement versées				
21	immobilisations corporelles	267 000	13 382,15	280 382,15	150 600
	<i>Dont travaux - Fougères</i>	198 000			119 600
	<i>Dont travaux - Lécousse</i>	40 000			15 000
	<i>Dont travaux - Saint georges de Reintembault</i>	29 000			16 000
23	immobilisations en cours	1 338 450	131 386,95	1 469 836,95	785 000,00
	<i>Dont travaux - Fougères</i>	1 148 450			605 000
	<i>Dont travaux - Lécousse</i>	190 000			180 000
	<i>Dont travaux - Saint georges de Reintembault</i>	0			
	<i>crédits dépenses non prévues</i>	315 748,13			
	<b>total des dépenses d'équipement</b>	<b>2 192 198</b>	<b>389 262,69</b>	<b>2 581 460,82</b>	<b>1 216 600,00</b>
16	emprunts et dettes assimilées	120 000			120 000
	<b>total des dépenses financières</b>	<b>120 000</b>		<b>120 000,00</b>	<b>120 000,00</b>
	<b>total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 312 198</b>		<b>2 701 460,82</b>	<b>1 336 600</b>
040	opérations d'ordres et de transferts entre sections	77 000		77 000,00	77 000
041	opérations patrimoniales	150 000		150 000,00	150 000
	<b>total des dépenses d'investissement</b>	<b>2 539 198,13</b>	<b>389 262,69</b>	<b>2 928 460,82</b>	<b>1 563 600,00</b>
	001 reprise du déficit d'investissement			519 459,32	

En plus des crédits nécessaires au remboursement du capital de la dette et pour la réalisation du programme pluriannuel d'investissement de 600 000 € (ci-après en annexe), les principales autres dépenses sont les suivantes :

- Logiciel de gestion des enquêtes de raccordement : 30 000 €
- Etude de faisabilité concernant la station d'épuration : 180 000 €
- Remplacement d'équipement pour la station d'épuration : 51 000 €
- Chemisage de regards : 40 000 €

## 2) Les recettes de la section d'investissement

		<b>BP 2024</b>	<b>Reports</b>	<b>BP 2024 + Reports</b>	<b>BP 2025</b>
13	subventions d'investissement reçues	28 900	82 500	82 500	0
<b>total des recettes d'équipement</b>		<b>28 900</b>	<b>82 500</b>	<b>82 500</b>	<b>0</b>
1068	excédent capitalisé	826 222,01		826 222	0,00
16	emprunts et dettes assimilées	<b>800 000</b>		<b>800 000</b>	<b>937 000</b>
<b>total des recettes financières</b>		<b>1 626 222</b>	<b>0</b>	<b>1 626 222</b>	<b>937 000</b>
<b>total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 655 122</b>	<b>82 500</b>	<b>1 737 622</b>	<b>937 000</b>
021	virement de la section de fonctionnement	<b>1 110 298,13</b>		<b>1 110 298</b>	<b>46 600,00</b>
040	opérations d'ordres et de transferts entre sections	450 000		450 000	430 000
041	opérations patrimoniales	150 000		150 000	150 000
<b>total des recettes d'investissement</b>		<b>3 365 420,14 €</b>	<b>82 500,00 €</b>	<b>3 447 920,14 €</b>	<b>1 563 600,00 €</b>

Les recettes d'investissement enregistrent :

- le virement provenant de la section d'exploitation : ..... 46 600 €
- les amortissements des immobilisations : ..... 430 000 €
- la réalisation prévisionnelle d'emprunts nouveaux ..... 937 000 €
- les opérations patrimoniales : ..... 150 000 €

-----

Avec l'avis favorable de la Commission des Finances, ressources humaines et organisation des services, il vous est proposé d'approuver les budgets primitifs 2025 des Services de l'Eau et de l'Assainissement, tels qu'exposés ci-dessus.

## Facture estimative 2025 – Ville de Fougères

### SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Evolution de la facture payée par l'usager

2024

2025

Pour 120 m3

Pour 120 m3

#### EAU

#### EAU

*Avec préconisations : +10 % eau + 5 % assainissement*

	2024
Tarif Service Eau	207,96€
Redevance Agence Eau (lutte pollution)	36,00€
Redevance Syndicat Mixte de Gestion	21,60€
Entretien de compteur	15,55€
TOTAL H.T.	281,11€
TVA 5,5 %	15,46€
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>296,57€</b>



	2025
Tarif Service Eau	258,00€
<i>Dont SMG</i>	22,08€
<i>Dont exploitation y compris redevance eau pays de Fougères</i>	235,92€
Redevance Agence Eau consommation eau potable	39,60€
Contre-valeur - performance redevance eau potable	2,52€
Entretien de compteur	15,86€
TOTAL H.T.	315,98€
TVA 5,5 %	17,38€
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>333,36€</b>

36,79 €

\*suppression en 2025 de la surtaxe SMG intégré au tarif Ville

#### ASSAINISSEMENT

#### ASSAINISSEMENT

	2024
Tarif Service Assainissement	151,92€
Redevance Agence Eau (modernisation réseaux)	19,20€
TOTAL H.T.	171,12€
TVA 10 %	17,11€
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>188,23€</b>



	2025
Tarif Service Assainissement	159,60€
Contre-valeur - performance des systèmes d'assainissement collectif	10,68€
TOTAL H.T.	170,28€
TVA 10 %	17,03€
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>187,31€</b>

-0,92 €

#### TOTAL FACTURE

#### TOTAL FACTURE

	2024
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>484,80€</b>

Prix au m3 4,04€

	2024
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>520,67€</b>

Variation  
Prix au m3 4,34€

variation  
30,68 €

## Tarifs 2025

VILLE DE FOUGERES

### EAU

Prix (au m3)

	2024		2025
Redevance Agglomération - Ville de Fougères	1,733 €	Redevance Agglomération - Ville de Fougères	2,150 €
Organismes publics :		dont intégration SMG	0,184 €
Syndicat Mixte de Gestion	0,18 €	dont redevance exploitation + 0,06 € Eau pays de Fougères	1,966 €
		Organismes publics :	
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	0,30 €	Redevance Agence Eau consommation eau potable	0,33 €
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	0,16 €	Agence de l'Eau - contre-valeur - performance redevance eau potable	0,020 €

### ASSAINISSEMENT

Prix (au m3)

	2024		2024
Redevance Agglomération - Ville de Fougères	1,266 €	Redevance Agglomération - Ville de Fougères	1,330 €
		Contre-valeur - performance des systèmes d'assainissement collectif	0,084 €

## BUDGET DE L'EAU

## PROGRAMME PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS 2025-2027

<u>2025</u>	<u>Montant HT</u>	<u>2026</u>	<u>Montant HT</u>	<u>2027</u>	<u>Montant HT</u>
RUE D'ASHFORD	36 000 €	RUE DE COURSEULES	133 000 €	RUE PAUL FEVAL	61 000 €
BLD MICHEL COINTAT (branchements compris)	410 000 €	RUE DE CARENTAN	94 000 €	RUE HUGUETTE GALLAIS (Edmod roussin à l'entrée du bois Guy)	111 000 €
RUE DE LA PROVIDENCE	51 000 €	RUE DE ST HILAIRE	69 000 €	RUE DE LAVAL (espace vert face CTM à Bachelot)	156 000 €
PLACE DU MARCHIX	63 000 €	LOTISSEMENT LA HUNAUDAIS	257 000 €	CITE DES GAUDELEES (du PI au bout de l'impasse)	64 000 €
RUE BALZAC	80 000 €	VILLEON/MONTAUBERT	171 000 €	RUE ALBERT 1ER (Charcot à Barrière du Maine)	85 000 €
RUE CHARLES LE GOFFIC	90 000 €	*RUELLE DE BEMOUCHE (partie basse) CU en attente	81 000 €	RUE CHARLES TILLON (sans les branchements) (de Flaubert au giratoire)	100 000 €
RUE SULLY - PLACE DE LA REPUBLIQUE	26 000 €			RUE DE LA CLOSERIE	186 000 €
	<b>756 000,00 €</b>		<b>805 000,00 €</b>		<b>763 000 €</b>

## BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

### PROGRAMME PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS 2025-2027

<u>2025</u>	<u>Montant HT</u>	<u>2026</u>	<u>Montant HT</u>	<u>2027</u>	<u>Montant HT</u>
RUE ALFRED DE MUSSET (sans branchement)	40 000,00 €	RUE GASTON CORDIER	171 000,00 €	BLD JEAN JAURES (bas)	166 000,00 €
BLD MICHEL COINTAT	220 000,00 €	RUE JULES FERRY	230 000,00 €	RUE DE LA PELLERINE (de écartele à colbert)	285 000,00 €
RUE BALZAC (sans branchement)	25 000,00 €	CHEMISAGE OU DERIVATION CANALISATION SUR SITE PINTO	110 000,00 €	RUE DE MAUPILE	145 000,00 €
PLACE DE LA REPUBLIQUE	315 000,00 €	RUE PASTEUR	315 000,00 €	COLBERT (de Jeantroux à Ecartelé)/ECARTELE (de Colbert à Pelline)	220 000,00 €
	<b>600 000,00 €</b>		<b>826 000,00 €</b>		<b>816 000,00 €</b>

ADOPTE – 2 voix CONTRE  
(Mme D'ORSANNE, Mme LOOTEN)

#### 4- BUDGET DU LOTISSEMENT PLACARDIERE – BUDGET PRIMITIF 2025

*Rapporteur : Arnaud BRIDIER*

Il est proposé, avec l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines et organisation des services, d'approuver le Budget primitif 2025 du lotissement communal de la Placardière.

Il reste actuellement 6 lots qui font l'objet d'un accord avec Bretagne habitation ainsi que 2 macro-lots dont un est prévu en cession à NEOTOA (lot C).

Le budget prévoit :

- en recettes, les ventes de terrains pour 154 000 € (6 lots) ;
- en dépenses, 154 000 € de travaux de viabilisation afin d'équilibrer la section de fonctionnement.



Les inscriptions restantes correspondent à des écritures d'ordre budgétaire relatives à l'inscription du stock initial. Le stock final sera ajusté lors de la reprise des résultats 2024 sur 2025.

## BUDGET PRIMITIF 2025

### SECTION D'EXPLOITATION

#### DEPENSES

Chap.	Article	Libelle	MONTANT H.T.
011	605	TRAVAUX DE VIABILISATION	154 000,00€
65	65888	REGULARISATION TVA	10,00€
042	71351	VARIATION DE STOCKS	384 000,00€
	71355	VARIATION DE STOCKS	58 000,00€
			<b>596 010,00€</b>

#### RECETTES

Chap.	Article	Libelle	MONTANT H.T.
		<b>OPERATIONS REELLES</b>	
70	7015	VENTES DES TERRAINS AMENAGES	154 000,00€
75	75888	REGULARISATION TVA	10,00€
		<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	
042	71351	VARIATION DE STOCKS	384 000,00€
	71355	VARIATION DE STOCKS	58 000,00€
			<b>596 010,00€</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

Chap.	Article	Libelle	MONTANT H.T.
040	3551	STOCKS - TERRAINS	384 000,00€
	3555	STOCKS - TERRAINS AMENAGES	58 000,00€
			<b>442 000,00€</b>

### RECETTES

Chap.	Article	Libelle	MONTANT H.T.
040	3551	STOCKS - TERRAINS	384 000,00€
	3555	STOCKS - TERRAINS AMENAGES	58 000,00€
			<b>442 000,00€</b>

ADOpte – 2 ABSTENTIONS  
(Mme D'ORSANNE, Mme LOOTEN)

### 5- BUDGET DU LOTISSEMENT PLACARDIERE II – BUDGET PRIMITIF 2025

*Rapporteur : Arnaud BRIDIER*

La création du budget du lotissement communal « Placardière II » a été approuvée par le Conseil Municipal du 4 novembre 2021.

Il s'agit d'un projet d'aménagement et d'extension du lotissement communal de 8 lots à la Placardière, les ventes des lots sont en cours et 2 lots déjà sont sous compromis de vente et 2 lots ont été vendus.



Il est proposé, avec l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines et organisation des services, d'approuver le Budget primitif 2025 du lotissement communal de la Placardière II qui prévoit :

- en recettes, les ventes de terrains estimatives pour 275 000 € (6 lots)
- en dépenses, 275 000 € de travaux de viabilisation afin d'équilibrer la section de fonctionnement

Les inscriptions des variations de stock sont estimatives. Le stock final sera ajusté lors de la reprise des résultats 2024 sur 2025.

**BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL  
DE LA PLACARDIERE II**

**BUDGET PRIMITIF 2025**

**SECTION D'EXPLOITATION**

**DEPENSES**

Chap.	Article	Libelle	MONTANT H.T.
011	605	TRAVAUX DE VIABILISATION	275 000,00€
65	65888	REGUL TVA	10,00€
042	71351	VARIATION DE STOCKS	120 000,00€
	71355	VARIATION DE STOCKS	35 000,00€
			<b>430 010,00€</b>

**RECETTES**

Chap.	Article	Libelle	MONTANT H.T.
70	7015	<b>OPERATIONS REELLES</b> VENTES DES TERRAINS AMENAGES	275 000,00€
75	75888	REGUL TVA	10,00€
042	71351	<b>OPERATIONS D'ORDRE</b> VARIATION DE STOCKS	120 000,00€
	71355	VARIATION DE STOCKS	35 000,00€
			<b>430 010,00€</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

Chap.	Article	Libelle	MONTANT H.T.
040	3551	STOCKS - TERRAINS	120 000,00€
	3555	STOCKS - TERRAINS AMENAGES	35 000,00€
			<b>155 000,00€</b>

### RECETTES

Chap.	Article	Libelle	MONTANT H.T.
040	3551	STOCKS - TERRAINS	120 000,00€
	3555	STOCKS - TERRAINS AMENAGES	35 000,00€
			<b>155 000,00€</b>

#### ADOpte – 2 ABSTENTIONS

(Mme D'ORSANNE, Mme LOOTEN)

#### 6- SUBVENTION D'INVESTISSEMENT EXCEPTIONNELLE A LA CROIX ROUGE FRANCAISE

*Rapporteur : Arnaud BRIDIER*

L'unité locale de la Croix-Rouge sollicite la Ville de Fougères pour une subvention concernant le financement de travaux structurels dans le local de la vestiboutique de Fougères. Les travaux ont consisté à une remise en état des plafonds, une mise aux normes de l'installation électrique et un changement d'éclairage pour une plus forte sobriété énergétique.

Le montant des travaux s'élève à 6 101 €. Il est proposé une subvention à hauteur de 33 % des travaux, soit une subvention de 2 013 €

Il vous est proposé, avec l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines et organisation des services de répondre favorablement à cette demande en accordant une subvention de 2 013 € à l'association.

#### ADOpte A L'UNANIMITE

## **7- COMITE DES ŒUVRES SOCIALES – SUBVENTION POUR CHEQUES VACANCES ANNEE 2025**

*Rapporteur : Maria CARRE*

Chaque année, la Ville de Fougères apporte sa contribution au dispositif des chèques vacances attribués au personnel communal en confiant au Comité des Œuvres Sociales la gestion de ce dossier.

Il vous est proposé, avec l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines et organisation des services, d'accorder au Comité des Œuvres Sociales une subvention de 9 752,60 € comprenant :

- la bonification accordée par l'employeur : 9 179,50 € soit en moyenne 18 % de l'épargne des agents,
- des frais de gestion : 573,10 € correspondant à 1 % du montant total des chèques vacances commandés.

La répartition de cette subvention serait la suivante :

- budget principal de la ville : 8 880 € + 549,80 € (54 980 x 1%) = 9 429,80 €.
- budget annexe de l'eau : 149,50 € + 13,30 € (1 330 x 1%) = 162,80 €.
- budget annexe de l'assainissement : 150 € + 10 € (1 000 x 1%) = 160 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de la commune – article 65748.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **RESSOURCES HUMAINES**

## **8- PERSONNEL DE LA VILLE DE FOUGERES : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2025**

*Rapporteur : Maria CARRE*

Le tableau des effectifs de la Ville de Fougères décrit, par service, les emplois en nombre et en qualification dont l'établissement dispose pour remplir les missions qui sont les siennes.

Ce tableau est régulièrement modifié pour tenir compte des réussites à examens et à concours, des promotions ou avancements Paritaire, des recrutements sur des grades différents suite à des départs en retraite ou des mutations ou, tout simplement, pour adapter en permanence le service public à son environnement et à l'évolution des besoins de la population.

Les principales modifications intervenues depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024 sont les suivantes :

- **Du fait de départs en détachement, disponibilité, mutation, retraite, fin de contrat ou décès dans la collectivité :**
  - Direction de l'Aménagement Urbain  
Création d'un poste d'adjoint administratif (TNC)
  - Bâtiments

- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (TC)
- Voirie
  - Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (TC)
- Périscolaires et A.T.S.E.M.
  - Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe (TC)
  - Création d'un poste d'adjoint d'animation (TC)
- Entretien et Hygiène
  - Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (TC)
  - Création d'un poste d'adjoint technique (TC)
- Crèche Familiale
  - Suppression d'un poste d'assistante maternelle (TC)
- **Suite aux avancements, promotions, concours ou intégration directe :**
- Maison des Associations
  - Création d'un poste de rédacteur (TC)
- Ludothèque
  - Création d'un poste d'animateur (TC)
  - Suppression d'un poste d'adjoint d'animation (TNC)
- Périscolaires et A.T.S.E.M.
  - Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe (TC)
  - Création d'un poste d'A.S.E.M. principal de 1<sup>ère</sup> classe (TC)
  - Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe (TC)
  - Suppression d'un poste d'adjoint d'animation (TC)
  - Création d'un poste d'A.S.E.M. principal de 2<sup>ème</sup> classe (TC)
  - Suppression d'un poste d'adjoint d'animation (TC)
- **Du fait de la réorganisation dans les services ou de la mobilité interne :**
- Direction Générale
  - Suppression d'un poste d'attaché (TC)
  - Création d'un poste d'attaché de conservation du patrimoine (TC)
  - Création d'un poste de conseiller des A.P.S. (TC)
- Services de la Direction Générale
  - Suppression d'un poste de chargé de mission cœur de ville (TC)
  - Suppression d'un poste de chargé de mission manager commerce (TC)

Création d'un poste de chargé de mission cœur de ville / manager commerce (TC)

- Informatique  
Création d'un poste d'ingénieur (TC)
  
- Direction des Services Techniques et de l'Environnement  
Suppression d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe (TC)  
Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (TC)
  
- Espaces Verts  
Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (TC)
  
- Patrimoine  
Suppression d'un poste d'attaché de conservation du patrimoine (TC)  
Création d'un poste adjoint technique (TC)  
Création d'un poste adjoint technique (TC)  
Suppression d'un poste adjoint technique (TNC)  
Création d'un poste guide/médiateur (TNC)  
Création d'un poste adjoint administratif (TC)  
Création d'un poste adjoint administratif (TC)
  
- Direction Sports, Jeunesse, Vie Associative et Participative  
Création d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe (TC)
  
- Sports  
Suppression d'un poste de conseiller des A.P.S. (TC)  
Création d'un poste d'adjoint technique (TC)
  
- Périscolaires et A.T.S.E.M.  
Suppression d'un poste de rédacteur (TC)
  
- Restauration  
Création d'un poste d'adjoint administratif (TC)

Il vous est proposé d'approuver le tableau des effectifs ci-joint.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

## **9- PARTICIPATION FINANCIERE « TROPHEES DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT » - GROUPE HEBDOCOM**

*Rapporteur : Isabelle COLLET*

Le 26 février 2025, la Commission Attractivité Economique – Commerce – Artisanat – Formation a émis un avis favorable en faveur d'une participation financière de la Ville, sous réserve du vote favorable du Conseil municipal, de 5 000 € à l'organisation des « Trophées du Commerce et de l'Artisanat ». La Commission a également émis un avis favorable sur la mise à disposition gratuite de la salle des Urbanistes, d'une capacité d'environ 150 personnes et équipée d'une scène pour la soirée de remise des Trophées.

Pour rappel, cette opération est basée sur une campagne de communication avec votes des habitants pour élire leurs commerces préférés et l'organisation d'une soirée pour remettre ces Trophées. Cette soirée aura lieu le 28 avril 2025. Monsieur le maire ouvrira et clôturera la cérémonie. Cet événement est organisé par le groupe Hebdocom/Actu.fr

Cette opération est une vraie opportunité de mise en lumière des commerces de la ville de Fougères.

**Après avis favorable la Commission Attractivité Economique – Commerce – Artisanat – Formation du 26 février, il est proposé au Conseil Municipal de valider une participation financière à hauteur de 5 000 € pour ces « Trophées du commerce et de l'Artisanat » au profit du groupe Hebdo-Com ainsi que la mise à disposition à titre gracieux d'une salle pour environ 150 personnes, avec une scène.**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **10- CANDIDATURE BOUTIQUES TESTS : AKIBA**

*Rapporteur : Isabelle COLLET*

Dans le cadre du plan de revitalisation du commerce et du développement de l'attractivité du centre-ville, la Ville de Fougères a lancé l'opération **Boutiques Tests** en partenariat avec la SPL Fougères Tourisme en 2019.

Pour rappel, il a été décidé depuis 2019 d'accompagner des **projets commerciaux durant 1 an** grâce une **aide dégressive de la ville** s'articulant de la manière suivante :

- Prise en charge **de 50 % du loyer avec un plafond à 210 €/mois pour le premier semestre**
- Prise en charge **de 33 % du loyer avec un plafond à 120 €/mois pour le deuxième semestre**

Les projets sélectionnés sur la rue Nationale ; rue Chateaubriand ; Place Aristide Briand ; Place du théâtre - Boulevard Leclerc ; le haut de la rue Jean Jaurès ; rue du tribunal ; place Gambetta ; place Carnot ; avenue du général de Gaulle, en raison du faible taux de vacance commerciale sur le secteur, sont subventionnés à hauteur de **33 % les 6 premiers mois avec un plafond de 200 €/mois puis 15 % les 6 mois suivants avec un plafond de 100 €.**

La candidature suivante vous est soumise :

Entreprise	Activité	Local	Loyer mensuel	Aide totale ville (suivant calculs précités)
AKIBA STYL CHIC	Boutique de prêt-à-porter, maroquinerie et accessoires	11, Boulevard LECLERC	500 €	1980 €

#### Description

- Caractère innovant du concept commercial : équilibre marchés et commerce sédentaire.  
Démarches de développement durable proposées : en réflexion  
Engagement envisagé du porteur de projet dans une union commerciale/fédération CDF : OUI  
Projet de présence numérique : en cours / FB et IG  
Une étude de marché a-t-elle été réalisée : Non
- Madame Leblanc propose ses produits à la vente sur les marchés locaux de Fougères depuis de nombreuses années. Au lancement de l'activité, les deux formules sont conservées (et donc les ouvertures des lundi, mardi et mercredi sont décalées à 15 heures, le temps de rentrer des marchés).  
  
Si la boutique fonctionne, l'objectif sera de se sédentariser dans ce lieu, en permettant une ouverture et une activité à temps plein en boutique.
- Un bail 3/6/9 a été signé  
La CCI accompagne le projet  
  
Jours d'ouverture / nombre de jours d'ouverture en semaine : ouverture 6 jours sur 7  
Horaires :  
Du lundi au mercredi : 15 heures à 18 heures  
Du jeudi au samedi : 9 h 30 à 12 h 30 et 14 h 30 à 19 h 00

**Après avis favorable de la Commission Attractivité Economique – Commerce – Artisanat – Formation du 26 février 2025, l'avis du Conseil Municipal est sollicité afin de valider :**

- La candidature de Madame LEBLANC pour son entreprise « AKIBA STYL CHIC
- Le montant des subventions proposées ci-dessus.

Les crédits sont inscrits au budget de la commune, article 6574 ligne de crédit 21206.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**EDUCATION, ENFANCE**

**11- MAINTIEN DES CLASSES DANS L'ECOLE PUBLIQUE DE LA CHATTIERE A LA RENTREE 2025**

Rapporteur : Patricia RAULT

Fin février, l'Éducation nationale avait annoncé la fermeture de deux classes dans les écoles publiques de Fougères : l'une au groupe scolaire Duguesclin, l'autre à l'école élémentaire de La Chattière. Après des échanges avec le Directeur Académique, la fermeture prévue à l'école Duguesclin a été annulée.

Lors du Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) du 6 mars, la fermeture définitive d'une classe à l'école élémentaire de La Chattière a été transformée en fermeture conditionnelle.

Le Conseil Municipal réaffirme son attachement à une école publique de qualité, garante de l'égalité des chances et d'un cadre d'apprentissage favorable à tous les élèves. Dans cette perspective, il soutient fermement le maintien de la classe concernée afin de préserver un enseignement de proximité, des effectifs équilibrés et un accompagnement adapté aux besoins des élèves.

Après la fermeture de classe à l'école de la Madeleine, déjà effective à la rentrée 2024, cette nouvelle fermeture conditionnelle ne doit pas fragiliser le projet de fusion et freiner notre ambition d'offre éducative dans les quartiers sud de la ville.

Le Conseil Municipal demande à l'Éducation nationale de reconsidérer cette fermeture conditionnelle et de maintenir l'ensemble des classes, afin de garantir à chaque élève un cadre d'apprentissage serein et propice à sa réussite, tout en permettant la mise en place d'un projet de fusion cohérent et structurant pour l'avenir du tissu scolaire local.

**Madame BIARD** : On est sur une question de fermeture conditionnelle dans un quartier où on doit être particulièrement attentif à l'offre éducative et ceci notamment, mais c'est bien souligné dans la délibération, suite à la fermeture de l'école de la Madeleine et à la fusion des 2 établissements. Donc on est vraiment dans une configuration extrêmement spécifique, particulière, qui justifie la délibération en question et donc nous on votera en faveur de ce rapport. Si c'est conditionnel, il ne faut pas oublier que c'est parce que les prévisions d'effectifs permettent de penser qu'on est à la limite entre le maintien de la classe et la fermeture de la classe, donc dans cette perspective évidemment on votera pour.

Je pense quand même qu'il ne faudra pas oublier que les effectifs des écoles primaires, ici comme ailleurs dans le territoire, ont une fâcheuse tendance à baisser considérablement, ce qui n'est pas forcément vrai pour la métropole et les communes de la métropole. Mais il y a un déséquilibre qui se crée dans les écoles primaires, en lien avec la baisse de la démographie aussi et qu'à un moment ou à un autre malheureusement. Il y aura d'autres ajustements sur lesquels on ne pourra malheureusement pas faire grand-chose, sauf à trouver le moyen d'avoir à Fougères une offre de logements plus attractifs pour les familles, qui permettent de booster un peu cette population de familles avec de jeunes enfants susceptibles de fréquenter nos écoles primaires.

Je voulais faire cette remarque car la perspective à long terme, elle n'est pas extrêmement rose.

**Madame LAFAYE** : Donc il manque 4 élèves pour le maintien de cette classe, ce qui ne tient absolument pas compte des arrivées en cours d'année qui sont inhérentes, notamment à ces écoles. C'est, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, une véritable épée de Damoclès sur les équipes qui engendre un stress pour les équipes et aussi pour les parents d'élèves, ne pas savoir comment vont être organisées les classes et les équipes l'année à venir.

Je pense qu'il faut, et c'est ce que vous avez en partie réussi à obtenir, mais il faut en finir avec cette politique du chiffre. Je vous rejoins sur notamment l'écriture de la note et sur le besoin d'un enseignement de proximité, avec des effectifs équilibrés, dont notamment ce quartier a besoin pour pouvoir faire réussir tous les élèves. C'est avec cette ambition, qui nous est je pense commune, que je me permets de rappeler que 55 000 € alloués à la fusion ne va pas suffire pour, comme vous le dites, réussir la fusion mais je pense qu'il en sera de nouveau question dans les mois à venir.

**Madame RAULT** : Juste pour répondre sur les chiffres que vous avancez, ça n'est pas du tout des chiffres qui sont consolidés, pour l'instant on est dans le cadre de l'étude de la fusion, donc on verra quelles sont les bonnes conditions de fusion et après on chiffrera.

**Madame LAFAYE** : 55 000 € c'est ce que vous venez de voter ce soir, c'est ce qui était budgétisé dans le budget qui nous a été présenté ce soir.

**Madame RAULT** : Après on verra ce que ça donnera, mais en tout cas le but c'est que la fusion se fasse dans de bonnes conditions. Aujourd'hui on est trop en amont dans les études, puisque les réunions n'ont pas encore eu lieu, les scénarios ne sont pas dessinés, donc on va dire que 55 000 € c'est une cote mal taillée, on verra après ce qu'il en est, mais le but c'est que ça se passe dans de bonnes conditions pour la rentrée 2026.

## ADOpte A L'UNANIMITE

### 12- TARIFICATION HALTE-GARDERIE - ACTUALISATION DU BAREME NATIONAL DE LA CAISSE NATIONALE D'ALLOCATIONS FAMILIALES APPLICABLE POUR LE CALCUL DES PARTICIPATIONS FAMILIALES

*Rapporteur : Patricia RAULT*

Le barème national des participations familiales applicable dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) financés par la Prestation de service unique (PSU) est encadré par un plancher et un plafond de ressources communiqués chaque année par la Caisse Nationale d'Allocations familiales :

	Au 1er janvier 2025	Au 1er septembre 2025
Plancher de ressources	801,00 €/mois	801,00 €/mois
Plafond de ressources	7 000,00€/mois	8 500,00 €/mois

Ainsi, le tableau de tarification 2025 correspondant aux plancher et plafond de ressources pour le calcul des participations familiales :

NOMBRE ENFANTS	Au 1 <sup>er</sup> Janvier 2025		Au 1 <sup>er</sup> Septembre 2025	
	Tarif horaire Plancher	Tarif horaire Plafond	Tarif horaire Plancher	Tarif horaire Plafond
1	0.496€	4.333€	0,496€	5,262€
2	0.413€	3.612€	0,413€	4,386€
3	0.331€	2.891€	0,331€	3,511€
4 à 7	0.248€	2.170€	0,248€	2,635€

<b>8 à 10</b>	<b>0.165€</b>	<b>1.442€</b>	<b>0,165€</b>	<b>1,751€</b>
---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

La Halte-garderie, Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant de la Ville de Fougères est conventionnée en mode PSU (Prestation de service Unique) avec la CAF.

La mise en place de ce nouveau barème s'impose à ce service dès le 1<sup>er</sup> Janvier 2025.

## TARIFICATION HALTE-GARDERIE 2025

HALTE GARDERIE	NOMBRE ENFANTS	1	2	3	4 à 7	de 8 à 10
<b>janv-25</b>	TAUX D'EFFORT (%)	0,0619	0,0516	0,0413	0,031	0,0206
ressources plancher mensuelles	801,00 €	0,496 €	0,413 €	0,331 €	0,248 €	0,165 €
ressources plafond mensuelles	7 000,00 €	4,333 €	3,612 €	2,891 €	2,170 €	1,442 €

### BAREME NATIONAL

HALTE GARDERIE	NOMBRE ENFANTS	1	2	3	4 à 7	8 à 10
<b>sept-25</b>	TAUX D'EFFORT (%)	0,0619	0,0516	0,0413	0,031	0,0206
ressources plancher mensuelles	801,00 €	0,496 €	0,413 €	0,331 €	0,248 €	0,165 €
ressources plafond mensuelles	8 500,00 €	5,262 €	4,386 €	3,511 €	2,635 €	1,751 €

Après avis favorable de la commission « Education, Enfance, Petite Enfance », il est proposé au conseil municipal d'accepter l'actualisation du barème national de la Caisse Nationale D'Allocations Familiales applicable pour le calcul des participations des familles à la halte-garderie.

ADOpte A L'UNANIMITE

### 13- PARTICIPATION DE LA VILLE DE FOUGERES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE DU 1<sup>ER</sup> DEGRE DE LANDEAN – ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

*Rapporteur : Alexis RABAUD*

Dans le cadre de la participation aux charges de fonctionnement des **écoles privées**, la Ville de Fougères est sollicitée par la commune de Landéan pour la participation aux frais de scolarisation des élèves fougérais inscrits dans son école privée, au cours de l'année scolaire 2024-2025.

**La commune de Landéan sollicite la participation de la ville de Fougères pour 1 élève scolarisé en élémentaire.**

La commune de Landéan ne disposant pas d'école publique, la contribution est calculée sur le coût moyen départemental, sauf s'il est supérieur au coût/élève de Fougères.

Pour l'année 2024-2025 :

- le coût moyen départemental en élémentaire : **476 €** (coût élève retenu).
- le coût élève élémentaire fougerais tel qu'issu du Compte Administratif 2023 : 617,40 €.

Aussi pour les enfants en garde alternée, il convient de prendre en compte la moitié du coût élève élémentaire.

En conséquence, la participation de la ville de Fougères est basée :

- pour cet élève, en garde alternée, sur la moitié du coût moyen départemental élémentaire :  $476 \text{ €} / 2 = \underline{238 \text{ €}}$ .

Après avis favorable de la commission « Education, Enfance, Petite Enfance », il est proposé au conseil municipal une participation de la ville de Fougères à hauteur de **238 €** pour l'élève fougerais scolarisé à Landéan, sur l'année 2024-2025.

ADOpte – 3 voix CONTRE

(Mme MOCQUARD, Mme LAFAYE, M. BEDELET)

## PATRIMOINE, ARCHIVES, CULTURE, TOURISME

### **14- ASSOCIATION LES SCENES DEMENAGENT – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION - EDITION 2025**

*Rapporteur : Evelyne GAUTIER-LE BAIL*

L'association Les Scènes Déménagent organise cette année une nouvelle édition du Festival les 22, 23 et 24 août 2025 au Jardin Public de Fougères.

L'association propose des spectacles et des animations à un public large, pilotés par plus de 60 bénévoles investis toute l'année à la préparation. Si la continuité est de mise, l'équipe organisatrice a beaucoup changé et de nouveaux bénévoles s'investissent.

Les valeurs principales du projet associatif sont :

- La programmation, le développement et la promotion d'un festival de spectacles vivants et d'arts de la rue ;
- La promotion des compagnies professionnelles et amateurs de la Région Bretagne ;
- L'accès aux différentes manifestations pour le plus grand nombre.

L'association souhaite développer la communication auprès des Fougerais afin de faire mieux connaître le festival. De plus, l'association souligne une adaptation nécessaire liée à la baisse des subventions de la Région et la suppression des aides du Département.

Le budget prévisionnel du festival 2025 s'élève à 29 991 € hors bénévolat valorisé. L'association sollicite une subvention auprès de la Ville de Fougères.

Aussi, après avis favorable de la Commission Culture, Patrimoine et Economie Touristique réunie le 3 mars 2025. Il est proposé d'attribuer une subvention de 16 500 € à l'association Les Scènes Déménagent pour l'aide à l'organisation du festival 2025. Le versement d'un acompte de 70 %, soit 11 550 € sera effectué après le vote en Conseil municipal du 27 mars 2025 ; le solde sera versé après restitution de l'ensemble du matériel prêté, conformément à la convention qui lie la Ville de Fougères et l'Association Les Scènes Déménagent.

*Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2025.*

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

## 15- PROGRAMME SERVICE PATRIMOINE – VILLE D'ART ET D'HISTOIRE – ANNEE 2025 – DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT

*Rapporteur : Evelyne GAUTIER-LE BAIL*



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Régionale  
des Affaires Culturelles  
Conservation Régionale  
des Monuments Historiques**

Fougères , le 7 mars 2025

**Villes et Pays d'Art et d'Histoire (VPAH)**

**Demande de subvention**

**Année : 2025**

**Ville ou Pays : Ville de Fougères**

*Présentation générale des projets de l'année 2025 replacés dans le cadre général défini par la convention et les choix politiques de la collectivité (20 à 30 lignes maximum) :*

Pour l'année 2025, les projets de la direction patrimoine, tourisme et archives (PTA) de la Ville de Fougères s'orientent sur trois axes, liés aux publics cibles du label VPAH :

- Organiser nos actions et intégrer l'ouverture de la Coursive ;
- favoriser la visibilité des personnes en situation de handicap au sein des équipements patrimoniaux ;

- ouvrir les champs de découverte, tant en termes de variétés des patrimoines (sportifs, naturels, archéologiques) qu'en associations possibles avec d'autres disciplines (sportives, artistiques, cinématographiques).

Pièces à joindre au dossier

1- Lettre indiquant clairement le montant sollicité

Détail des projets

Budget prévisionnel équilibré hors charges de personnel

RIB de la collectivité

*Ces pièces sont à fournir **au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année de gestion***

2- Compte-rendu d'activités de l'année précédente

Bilan financier **équilibré**

*Ces pièces sont à fournir pour le **1<sup>er</sup> juin dernier délai.***

3- Délibération du conseil municipal sollicitant une subvention pour le fonctionnement du service de l'animation de l'architecture et du patrimoine, facultatif.

### **Présentation des projets VPAH**

Pour les projets de l'année à venir, il convient de **développer** sur la base du canevas ci-après, en indiquant, pour chaque catégorie d'action, les activités menées ainsi que le coût prévisionnel et ceci dans le respect de l'ordre des secteurs indiqués ci-dessous.

## Développement et professionnalisation du service de l'animation de l'architecture et du patrimoine : créations de postes, formations continues, participations à des colloques, etc.

### Evolution du service PTA en DPACT

Le début de 2025 a été marqué par :

- La stagiairisation des agents suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :
  - \*Alexis Robert, au poste de médiateur, en charge des groupes constitués
  - \*Pierre Modicom, au poste de chargé d'accueil, billetterie et boutique
  - \*Apolline Guais au poste de chargée d'accueil et réseaux sociaux.
- Le recrutement de plusieurs postes (équivalents de 3 ETP) afin de garantir le fonctionnement de la Coursive dans des conditions optimales. Un chargé d'accueil et réservation ainsi qu'un chargé d'accueil et gestion administrative et un agent d'entretien et maintenance pour seconder le régisseur sont en cours de recrutement.
- L'organisation de la nouvelle DPACT (direction patrimoine, archives, culture et tourisme) en service pour un accueil efficace des visiteurs. Quatre services la composent désormais : le service des publics, le service accueil et réservations, les archives et le service régie et événements.
- Dans ce contexte générale, Eléonore Caron assure désormais les fonctions de régisseuse des collections (à 80%) afin de seconder Charlène Jouvence dans les nécessaires missions d'inventaire des collections de la Ville. Aucun inventaire général des réserves n'était à noter. Une procédure de constats d'états et de quarantaine a été mise en place avec le support de Cécile Oulhen à la DRAC et Stéphane Gautier au département 35. Eléonore Caron procède à l'inventaire et à la surveillance des collections.

### Préparation de l'ouverture du nouveau Centre d'Interprétation de l'architecture et du patrimoine : LA COURSIVE

Le nouveau Centre d'Interprétation de l'architecture et du patrimoine de Fougères : LA COURSIVE, ouvrira ses portes en mai 2025. Les différents responsables (service, publics, technique) sont mobilisés depuis le lancement du projet sur le suivi du chantier, la sélection des objets, la réalisation des maquettes et les outils de médiation.

En 2025, il s'agira de prévoir l'ouverture de ce nouvel équipement en travaillant notamment sur l'organisation de la DPACT en intégrant ce nouvel équipement dans une procédure d'accueil globale. Ainsi l'acquisition des éléments nécessaires à la billetterie (logiciels de caisse, ordinateurs, imprimantes, terminaux CB), la boutique (objets, présentoirs) et aux espaces pédagogiques (tables, chaises, matériels scolaires).

Une attention particulière est portée aux collections présentes dans ce format peu ordinaire de CIAP. Ainsi les objets sélectionnés en 2022 passent entre les regards de spécialistes et le soclage ainsi que le dispositif de ventilation ont été revus fin 2024.

L'ouverture de ce nouvel équipement nécessitera également en 2025 un travail important sur la communication (réalisation d'un plan de communication en amont, préparation du temps inaugural) et le lien indispensable entre le CIAP et le château (signalétique, programmation couplée, etc).

### Professionnalisation, formation et organisation de l'équipe

Un nouveau programme de formation a été élaboré en 2025. Le service des ressources humaines propose un accompagnement plus étroit des agents qui sort du cadre strict de la formation. Guirec Zéo, responsable des publics a ainsi bénéficié d'une immersion au sein du Louvres Lens pendant deux jours afin de comparer les organisations et apprécier la mise en place et le développement du care en médiation.

Deux agentes bénéficient actuellement de l'accompagnement à la préparation du concours d'adjoint du patrimoine.

<b>Libellé de la formation</b>	<b>Organisme de formation</b>	<b>Agent concerné</b>
<b>Rendre son information accessible avec le FALC</b>	CNFPT	<b>Médiatrice</b>
<b>Les émotions des enfants - Décryptage et compréhension</b>	CNFPT	<b>Médiatrice</b>
<b>La régie des œuvres ou le quotidien d'un musée</b>	INP	<b>Chargé d'accueil et des collections</b>
<b>L'exposition de A à Z</b>	INP	<b>Responsable des publics</b>
<b>Préparations concours et examens filière culturelle et artistique</b>	CNFPT	<b>Médiatrices</b>
<b>Inventaire et récolement des collections publiques</b>	INP	<b>régisseuse des collections</b>
<b>Le maintien et l'actualisation des compétences des sauveteur.euse.s secouristes du travail</b>	CNFPT	<b>Responsable technique et événementiel</b>
<b>Formation Premiers secours en santé mentale</b>	Interne	<b>Responsables Médiatrice Agent d'accueil</b>
<b>Mieux se connaître en tant que manager</b>	Interne	<b>Responsables de services</b>

## Actions éducatives : créations d'outils pédagogiques, activités sur temps scolaire et hors temps scolaire, actions avec des intervenants professionnels, etc.

### 1. Les actions sur le temps scolaire

En 2025, le pôle médiation termine son travail de refonte des propositions de médiation (10 ateliers concernés) et les met en application auprès du public scolaire. Un travail de prospection est en cours par Clélia Paquereau, référente « public scolaire », amenant à la création d'un réseau d'enseignants à l'échelle de la Ville afin de diffuser au mieux la programmation de la direction. En 2025, de février à juin, 210 classes scolaires sont prévues au château. Il n'est pas possible d'accueillir davantage de scolaires en garantissant des conditions optimales d'accueil et d'accompagnement. Cette année sera donc l'occasion de se questionner sur les moyens humains mis à disposition du service des publics.

### Les actions hors temps scolaire

Un projet similaire est mené auprès des ALSH afin de constituer un réseau et répondre aux besoins spécifiques des structures. Ce travail a déjà été amorcé, mettant en lumière le fait que la demande des ALSH sera supérieure aux créneaux disponibles, au regard de l'équipe actuelle. Un catalogue spécifique ALSH sera réalisé sur la base des échanges. De même, un partenariat avec le relai « Petite Enfance » de Fougères permettra la mise en place en 2025 d'ateliers adaptés aux tous petits.

### Les actions pour groupes adultes

Nous constatons que les groupes constitués sont faiblement représentés au château et en ville. Aussi, l'arrivée d'un nouveau médiateur en charge des publics constitués permettra le développement de ce public cible, dont les réservations passent majoritairement par l'office de tourisme.

Un nouveau catalogue, dédié aux groupes constitués, est en cours de déploiement, intégrant notamment quatre propositions d'animations spécifiques :

- Visite adaptée du château
- Visite conférence
- Visite découverte « artillerie »
- Visite découverte « poliorcétique »

### Acquisition de matériel pédagogique

Cette année, l'essentiel du budget de fonctionnement de la DPACT est consacré à l'acquisition de nouveaux matériels de médiation.

De nombreux éléments ont été budgétisés pour une acquisition en 2025, tels que des fac-similés d'aliments médiévaux, des reconstitutions de vaisselle du 15<sup>ème</sup> siècle, des éléments d'archerie, des costumes, etc.

A noter qu'une convention en renouvellement est prévue en 2025 avec la Mesnie de l'Hermine pour la réalisation d'une serpentine (un canon médiéval) qui sera forgée de 2024 à 2027 par la compagnie au château de Fougères et en présence du public. Pour cela une forge médiévale sera reconstituée *in situ* dès juillet 2025 sous le regard de l'architecte des bâtiments de France.



## La refonte du parcours de découverte du château en autonomie

Le parcours audioguidé actuel a été réalisé en 2009 et n'intègre pas les conclusions des dernières fouilles archéologiques et publications notamment l'étude de Julien Bachelier. De plus, le parc audioguidés est obsolète.

La nécessaire actualisation du parcours en autonomie était indispensable au regard de ces éléments. Ainsi, la DPACT a missionné AKKEN pour travailler un nouveau parcours plus transversal et intégrant les Fougerais et Fougeraises dans une démarche participative.

Actions de sensibilisation à destination de la population locale et des professionnels : cycles de conférences, expositions liées à la politique d'urbanisme, enquêtes et collectes orales, actions en direction des publics handicapés, etc.

### 1. L'étude des publics, un projet 2025-2026

« Nos matrimoines et patrimoines en chantier ! » est un projet codirigé par deux services de la ville. La cogestion est menée par :

- Nolwenn Marcandella, chargée de mission Démocratie Participative
- Guirec Zéo, responsable des publics au sein de la Direction Patrimoine-Archives-Culture-Tourisme

Le projet nécessite le concours de Caroline Creton (Maitresse de conférence à l'Université Catholique de l'Ouest, campus de Nantes).

Il correspond, essentiellement, à la conception, la réalisation et l'analyse d'un questionnaire diffusé auprès des Fougerais et Fougeraises.

#### **Un projet participatif appelant à la considération de toutes et tous**

De nombreux objectifs structurent « Nos matrimoines et patrimoines en chantier ! ». Certains concernent le fond du projet, d'autres les formes de sa mise en application.

#### **Du fond...**

Considérer et comprendre les besoins et les attentes des Fougerais et Fougeraises vis-à-vis de leurs patrimoines et de leurs matrimoines.

Réaliser une photographie des pratiques socio-culturelles des Fougerais et Fougeraises au cours des années 2025. Initier le décloisonnement des formes de participations et d'élaboration des propositions patrimoniales et culturelles de la ville afin de permettre l'inclusion des habitants et habitantes dans la conception et la construction des politiques culturelles. En d'autres termes : Permettre aux habitants et habitantes de se saisir des enjeux du patrimoine et du matrimoine fougerais.

#### **A la forme...**

Permettre une participation active des habitants et habitantes aux différentes étapes du processus de réalisation de l'étude : depuis la conception des focus groupes jusqu'à la passation des questionnaires. Cette dynamique participative, polymorphe, doit permettre l'inclusion des Fougerais et Fougeraises dans toute leur diversité, sur le temps long de l'étude : intégration aux focus groupes, mise en place

d'un groupe « d'ambassadeurs et d'ambassadrices » qui aideront à la mise en communication et la réalisation du questionnaire de l'étude, etc. Permettre aux agents et agentes mobilisés dans le cadre de l'étude d'être identifiés par les habitants et habitantes : en tant que personne relai pour leur projet participatif, en tant que professionnel du patrimoine, etc

## 2. Les actions à destination du public adulte

Conférences et visites guidées

En 2025, la programmation s'articule autour de l'anniversaire du label VAH et de l'ouverture du CIAP. Les conférences et les visites guidées se développeront donc sur ces deux thématiques.



### • LES CAUSERIES

Les causeries permettent à des intervenants et des intervenantes de présenter leurs recherches sur une thématique, une période historique, une personnalité en lien avec l'histoire fougèraise. Elles sont, parfois, accompagnées d'une visite ou de projections de films thématiques au cinéma Le Club de Fougères



⊙ Gratuit ⊙ 1h ⊕ Tous publics  
📍 Les Ateliers • Salle de conférences



### • LES PÉPITES DE NOS RÉSERVES

Venez découvrir les objets des réserves de la Ville de Fougères ! Parfois inédits, tantôt anodins, chacun d'entre eux sont une véritable fenêtre sur l'histoire de Fougères : le début du 19<sup>e</sup> siècle, l'assistance fougèraise, une figure contre-révolutionnaire, les monnaies médiévales...

⊙ Gratuit ⊙ 45min ⊕ Tous publics  
📍 Lieu en fonction de la pépite de nos réserves

### • LES ATELIERS DU MATRIMOINE ET DU PATRIMOINE ENFANTS

Quoi de mieux que d'aborder les différents sites patrimoniaux et matrimoniaux de Fougères de manière ludique ? Ces ateliers, riches en découvertes, allient histoire de Fougères et travaux manuels !

Une inscription par enfant (les adultes peuvent y assister s'ils le souhaitent).

⊙ 5 € ⊙ 1h30 ⊕ 4 ans et +

### • LA MURDER PARTY

C'est quoi ? Venez mener une enquête grandeur nature dans laquelle vous incarnez un personnage historique fougèrais ! A la manière d'un cluedo, tentez de résoudre une énigme. Divertissement et histoire y font bon ménage !

⊙ 8 € ⊙ 3h ⊕ 16 ans et +

### • LES AVENTURES EN FAMILLE

Ces animations seront l'occasion de s'amuser en famille autour de thématiques plus ou moins surprenantes mais toujours pédagogiques !

Une inscription par participant

⊙ 5 € (-12 ans gratuit) ⊙ 1h30  
⊕ Tous publics



LES  
FORMATS

# JANVIER

## LES PÉPITES DE NOS RÉSERVES • L'ASSISTANCE FOUGERAISE

📅 MARDI 7 JANVIER

♿ © Gratuit 📍 Cinéma Le Club  
🕒 19h - 19h45

À travers des objets issus des réserves qui valent le détour, explorez l'histoire de l'assistance fougeraise : Maison-Dieu, caserne de pompiers... Une pépite de nos réserves placée sous le signe de la sollicitude !

À la suite de notre "pépite" découvrez ou redécouvrez le documentaire "Hospital" de Frederick Wiseman. Daté de 1970, le film propose une vision de l'hôpital, notamment à partir des activités des urgences new-yorkaises.

🕒 1h24

© Payant (tarif sur le site du Club)

Rare : découvrez la signature de François I<sup>er</sup> !



# FÉVRIER

## LES PÉPITES DE NOS RÉSERVES • THÉRÈSE DE MOLLIER

🕒 MARDI 4 FÉVRIER

♿️ 🕒 Gratuit 📍 Le lieu sera communiqué en amont  
🕒 19h - 19h45

À la suite d'un don, les Archives Municipales accueillent désormais plusieurs objets ayant appartenu à Thérèse de Moëlien, personnage-clé de la Conjuración Bretonne et cousine du marquis de la Rouërie. Une présentation exceptionnelle et inédite à ne pas manquer !

## ATELIERS DU MATRIMOINE ET DU PATRIMOINE •

### « MOSAÏQUEZ » COMME ODORICO

🕒 MERCREDIS 12 ET 19 FÉVRIER

🕒 5 € 📍 Parvis de l'église Bonabry  
🕒 10h30 - 12h (4-6 ans)  
🕒 14h30 - 16h (7-10 ans)

Le quartier Bonabry recèle d'œuvres d'Isidore Odorico. Viens découvrir ses mosaïques aux riches couleurs et inspire-toi d'elles afin de créer la tienne.

## BEAU COMME UN LOGIS

🕒 VENDREDIS 14 ET 21 FÉVRIER

🕒 5 € 📍 Accueil du Château  
🕒 10h30 - 12h (4-6 ans)  
🕒 14h30 - 16h (7-10 ans)

Décoratrices et décorateurs d'intérieur et architectes en herbe, le seigneur de Fougères a besoin de vous ! Mettez votre créativité à l'épreuve pour créer un diorama de la plus belle pièce du Château.

## AVENTURE EN FAMILLE • FESTOYONS !

🕒 LUNDIS 10 ET 17 FÉVRIER

🕒 5 € 📍 Accueil du Château  
🕒 10h30 - 12h (4-6 ans)  
🕒 14h30 - 16h (7-10 ans)

Découvrez les habitudes culinaires du Moyen-Âge. Ouvrez votre appétit dans cette aventure odorante et gustative pour grands et petits. Gargouillements garantis !

🕒 1h30



## CAUSERIE • LES ALBUMS DE FAMILLE, QUELLE(S) HISTOIRE(S) !

🕒 VENDREDI 28 FÉVRIER

♿️ © Gratuit 📍 Les Ateliers • Salle de conférences  
🕒 19h

Histoire et évolution d'un objet très familier, mais qui recèle bien des secrets, des origines à aujourd'hui.

*Le roman familial, la compilation d'images affectives, la légende ou l'absence de légende, la lecture sociologique, l'universalité et la différence, l'intime, le paraître, l'ordre ou le désordre, l'injonction, le genre, la trace, le monument, la filiation, l'acte individuel, l'acte de communication sociale, le bonheur, la norme... l'album de famille, c'est tout ça, et bien d'autres choses encore. Quand cet objet à la fois si personnel et si universel est-il apparu, et comment a-t-il évolué au cours du temps, que devient-il à l'ère du numérique, à qui appartient-il ?*

Vous désirez en apprendre davantage sur vos propres albums de famille, alors n'hésitez pas à les exposer le soir de la causerie, Gwenola Furic sera à l'écoute de toutes vos questions.



# MARS

## LES PÉPITES DE NOS RÉSERVES • DES OBJETS VENUS D'AILLEURS

🕒 MARDI 4 MARS

🆓 Gratuit + prix de la séance  
📍 Cinéma Le Club  
🕒 19h - 19h45

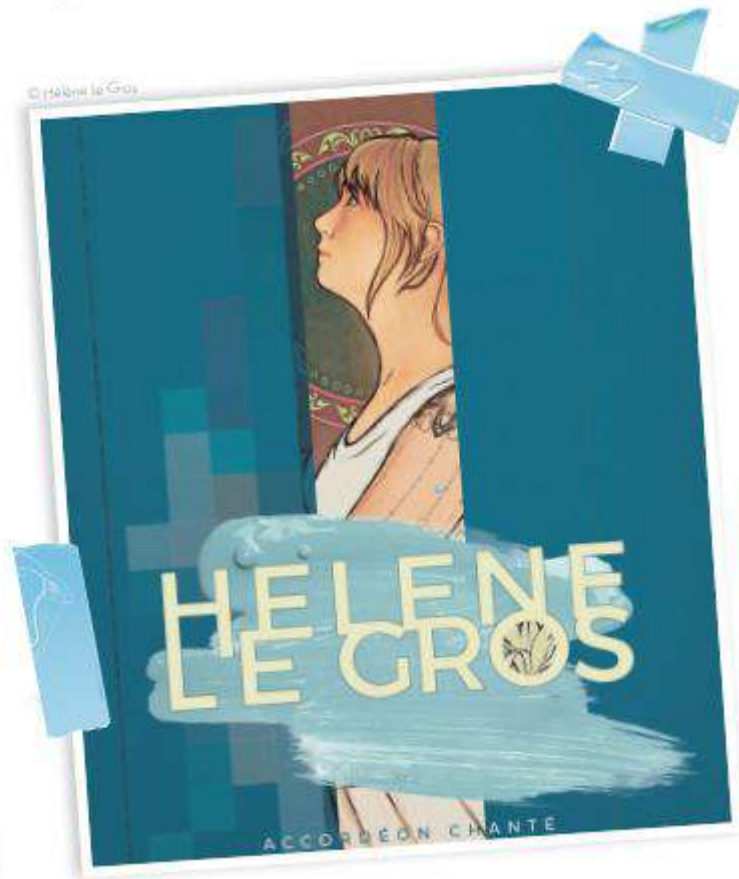
♿ Wakisashi, kindjal ou kriss...  
Des noms extra-européens qui témoignent d'une histoire plurielle des collections fougeraises... Entre cabinet de curiosité et colonisation ! La pépite sera suivie d'une projection du documentaire intitulé "Dahomey" (1h08 - 2024).

## LE PRINTEMPS DES POÈTES • LA VOLCANIQUE HÉLÈNE LE GROS !

🕒 VENDREDI 21 MARS

🆓 Gratuit  
📍 Musée Emmanuel de la Villéon  
🕒 20h30

Avec son nouveau spectacle solo, Hélène Le Gros vous propose son propre répertoire de chansons, accompagnée de son accordéon. Elle vous conte en toute intimité son amour pour cet instrument, la liberté et l'émancipation nées de cette rencontre.



AVRIL

## LES PÉPITES DE NOS RÉSERVES • UN PETIT AIR DE FLANDRES

📅 MERCREDI 2 AVRIL

🆓 Gratuit

📍 Les Ateliers • Salle de conférences

🕒 19h - 19h45

♿ Découvrez les peintures sur cuivre conservées dans nos réserves. Ces œuvres jamais exposées vous permettront de voyager dans les Flandres du 17<sup>e</sup> siècle.



5

**AVENTURE EN FAMILLE •  
C'EST DU PROPRE !**

📅 LUNDIS 7 ET 14 AVRIL

- 📍 5 €
- 📍 Château • Sur réservation
- 🕒 10h30 - 12h
- 🕒 14h30 - 16h

Durant ce rallye dans le quartier médiéval affrontez les autres familles sur vos connaissances tout en participant au grand nettoyage de printemps de la ville !

**ATELIER DU MATRIMOINE  
ET DU PATRIMOINE •  
CRAIE-EZ MOI UNE FRESQUE !**

📅 MERCREDIS 9 ET 16 AVRIL

- 📍 5 €
- 📍 Musée Emmanuel de la Villéon
- 🕒 10h30 - 12h (4-6 ans)
- 🕒 14h30 - 16h (7-10 ans)

L'art se trouve tout autour de nous, même dans la rue. Viens découvrir le Street-art de Fougères et participer à la réalisation d'une fresque géante dans ta ville.



6

**ATELIER DU MATRIMOINE  
ET DU PATRIMOINE •  
LES FAITS DU LOGIS !**

📅 VENDREDIS 11 ET 18 AVRIL

- 📍 5 €
- 📍 Château • Sur réservation
- 🕒 10h30 - 12h (4-6 ans)
- 🕒 14h30 - 16h (7-10 ans)

Au Moyen Age, le Château de Fougères était avant tout une maison. Viens en apprendre plus sur l'habitation du chevalier, la mode médiévale et les habitudes domestiques d'antan.



**CAUSERIE • LES PHOTOGRAPHES  
DU PAYS DE FOUGÈRES**

📅 MARDI 22 AVRIL

- 📍 Gratuit
- 📍 Les Ateliers • Salle de conférences
- 🕒 19h

♿ Le pays de Fougères est une terre de photographes. Dès le 19<sup>e</sup> siècle, ses paysages et ses habitants ont été immortalisés par l'objectif de professionnels et d'amateurs, au sens noble du terme. L'historienne de l'art et docteure en histoire Sophie Chmura, contributrice régulière à l'étude des collections photographiques du Musée de Bretagne, vous propose de découvrir quelques-uns de ses portraitistes.

**LE PATRIMOINE PAS-À-PAS •  
L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-  
BONABRY**

📅 MERCREDI 23 AVRIL

- 📍 5 €
- 📍 Église Notre-Dame-de-Bonabry
- 🕒 15h • Sur réservation

♿ Construite à la fin du 19<sup>e</sup> siècle au sein du quartier ouvrier fougérais, l'église de Bonabry abrite de nombreux trésors, comme les chapiteaux sculptés par le breton Eugène Aulnette... Une visite entre architecture et histoire ouvrière !



7

## LES PÉPITES DE NOS RÉSERVES • LE VENT DU BOULET

🕒 MARDI 6 MAI

🆓 Gratuit + prix de la séance  
📍 Cinéma Le Club  
🕒 19h - 19h45

♿ De nombreuses traces de l'artillerie à poudre sont visibles au sein du Château de Fougères. Elles sont également présentes dans nos collections ! A travers cette pépite, découvrez une (très) brève et incomplète histoire de l'artillerie jusqu'au 17<sup>e</sup> siècle ! La pépite sera suivie de la projection d'un film.

" Au revoir là-haut " - 2017 - 117 minutes

## LE PATRIMOINE PAS-À-PAS • L'ÉGLISE SAINT-SULPICE

🕒 MERCREDI 14 MAI

🎫 5 € 📍 Église Saint-Sulpice  
🕒 15h • Sur réservation

♿ Logée au pied des tours d'artillerie du Château, l'histoire de l'église Saint-Sulpice est riche d'événements inscrits dans la mémoire locale et d'anecdotes méconnues. Le temps d'une heure, explorez l'édifice et découvrez-en davantage sur l'abbé Trullier, les armées christi et la Vierge au Rosaire.

## CAUSERIE • LES CLICHÉS DE FOGÈRES

🕒 VENDREDI 23 MAI

🆓 Gratuit  
📍 Les Ateliers • Salle de conférences  
🕒 19h • Sur réservation

♿ Les photographies font partie intégrante des fonds d'archives au même titre que les documents écrits. Témoins de la petite et de la grande Histoire, des évolutions et permanences des modes de vie et paysages, elles sont une source inestimable pour l'histoire de Fougères. Photographies amateurs, professionnelles, institutionnelles, photographies de presse, cette causerie vous propose une plongée dans les riches collections photographiques des Archives municipales.



Jumelage, inauguration de la place de l'Europe (1987) maires de Saint-Monteménil, Fougères et Angoulême

**JUIN**

**LES PÉPITES DE NOS RÉSERVES • DE LA MECHE AU SILEX**  
 ● DIMANCHE 1<sup>ER</sup> JUIN

● Gratuit + prix de la séance  
 ● Cinéma Le Club  
 ● 15h30

♿ Mousquets, pistolets à silex seront au rendez-vous pour la dernière pépite du printemps ! Armes civiles ou militaires, ces objets jalonnent les rayons des collections de la ville et incarnent l'histoire fougeraise du 17<sup>o</sup> et 18<sup>e</sup> siècle. La pépite sera suivie d'une projection du film intitulé :

" Barry Lyndon " – 1975 – 184 minutes

**LE PATRIMOINE PAS-À-PAS • L'ÉGLISE SAINT-LÉONARD**  
 ● MERCREDI 11 JUIN

● 5€  
 ● Église Saint-Léonard  
 ● 15h • Sur réservation  
 18 pers. max.

♿ Détérrice du plus ancien vitrail de Bretagne, l'histoire fougeraise se lit autant sur la façade qu'à l'intérieur de cette église remaniée de nombreuses fois. Chaire à prêcher, clocher et pinacles sont au programme de cette visite qui pourrait vous donner le vertige !



- **Septembre /décembre 2024** : programmation à venir

Visites insolites

Deux visites insolites sont programmées au printemps 2025 et à l'automne :

**REVIVRE FOUGÈRES • UN DIMANCHE À FOUGÈRES... EN 1887**  
 ● DIMANCHE 22 JUIN

● Gratuit ● Jardin public.  
 ● 10h - 18h • Programme à découvrir sur place

♿ Bienvenue au 19<sup>e</sup> siècle ! Le temps d'une journée, le Jardin Public se transforme en machine à remonter le temps... au détour des allées, vous y croirez des personnages habillés en costumes et en costumes !



## Le Printemps des femmes et des filles

Dans le cadre de l'événement fougerais « le Printemps des femmes et des filles », la direction Patrimoine-Archives-Culture-Tourisme a programmé une table ronde sur la thématique « Des collections aux expositions : quelles places pour les femmes et les minorités dans les musées et les sites patrimoniaux/matrimoniaux » ?

En parallèle, une exposition est organisée afin de mettre en lumière les personnes en situation de handicap dans les lieux patrimoniaux. Les clichés, réalisés par la photographe fougeraise Marie-Paule Tellier, seront installés dans les commerces de Fougères.



### 3. Le public familial

Différentes médiations, exclusivement à destination des familles seront programmées en 2025 :

- des ateliers « Les aventures en famille » durant les petites vacances ;
- des visites familles lors des petites vacances de la zone B et tous les jours en été.

Ces actions permettent de faire découvrir les patrimoines de manière ludique et multi-sensorielle.

### Publics éloignés et empêchés

Les publics éloignés et empêchés sont au cœur de la politique des publics menée par la direction Patrimoine-Archives-Culture-Tourisme. Plusieurs actions sont prévues en 2025 :

- la réalisation d'une maquette tactile et mobile découverte du théâtre ;
- la conception de documents de médiation en FALC (guide de visite château, fiches de salles CIAP) Documents médiation en FALC (guide de visite) ;

- la mise en place à la Coursive, de maquettes tactiles représentant l'évolution du château au fil des siècles ;
- la réalisation d'un cheminement PMR permettant de relier la Coursive au château et de rendre l'entrée de ce dernier pleinement accessible aux personnes à mobilité réduite ;
- la création d'une visite multi-sensorielle accompagnée pour personnes aveugles et mal voyantes (sur la base des retours des partenaires suite à la journée accessibilité de décembre) ;
- la poursuite de partenariats avec les EHPAD et l'hôpital de Fougères (visites hors les murs, expositions itinérantes) ;
- la mise en place, dans le parcours de découverte du château, d'une pièce snoezelen afin de permettre au public à particularismes notamment porteurs de troubles du spectre autistiques, de marquer une pause nécessaire dans la découverte du site.

## Les rendez-vous nationaux

### a. Le Printemps des Poètes

En mars 2025, le musée Emmanuel de la Villéon accueillera de nouveau le collectif OXO musique pour un spectacle associant musique, chansigne, illustration et stylisme.

### La Nuit des Musées

Cette année 2025, le musée Emmanuel de la Villéon ne pourra pas être ouvert au public en raison du déplacement temporaire des œuvres aux réserves. Le bâtiment a subi un dégât des eaux en août 2024, nécessitant le déplacement immédiat des fonds en sûreté.

Cette contrainte de fermeture pousse la DPACT à questionner ses actions de sensibilisation. Ainsi des formats « sorties de réserves » sont programmées tout au long de l'année (6 au total) afin de présenter et donner à la découverte des Fougérais des collections non visibles habituellement. Ces événements sont possibles grâce à la mise en place d'un protocole rigoureux de sortie, transport et retour de réserves.

### Les Journées Européennes du Patrimoine

Cette année encore, la Ville de Fougères participera aux Journées Européennes du Patrimoine. Quatre sites emblématiques seront ouverts :

- Le château de Fougères (hors tours) ;
- La Coursive ;
- Le clocher de l'église Saint-Léonard ;
- Le théâtre Victor Hugo.

De même, des visites guidées seront réalisées sur la thématique « patrimoine des itinéraires, des réseaux et des connexions ».

## Expositions temporaires, éditions et communication : expositions et publications initiées et mises en œuvre par et pour le service de l'animation de l'architecture et du patrimoine et liées au label.

### 1. Expositions temporaires

#### a. Expo de poche « Estropiés et infirmes au Moyen-Âge »

En partenariat avec l'INRAP, la DPACT met en place l'exposition « Estropiés et infirmes au Moyen Âge », cette exposition a été présentée au château en 2024. Cette année, l'exposition circulera chez différents partenaires ciblés (en format panneaux). Elle sera notamment accueillie à l'Office de tourisme ainsi qu'au centre hospitalier de Fougères où 2 temps de médiation sont envisagés.



#### Exposition « Archéocapsule : les migrations »

La Coursive disposant d'un espace d'exposition temporaire de 100m<sup>2</sup> accueillera sa première exposition de mai à septembre ; Mise à disposition par l'INRAP, cette archéocapsule sera complétée par des témoignages plus contemporains des flux migratoires des années 60 et 70.

#### Exposition « Place aux Arts » 2024

Pour cette septième édition, la Ville de Fougères invite l'artiste Lionel Sabbaté (finaliste prix Duchamp 2025) à investir l'espace urbain dans le cadre de l'exposition « Place aux Arts ». Des visites guidées et des ateliers jeune public sont au programme pour découvrir son univers et son travail.

Cette année, l'artiste réalisera une œuvre en résidence. Cette œuvre sera réalisée sur l'esplanade entre le château et la Coursive et fera le lien entre les deux époques et univers.



L'exposition « Fougères  
révoltée »

La ville de Fougères a connu, au cours de son histoire, de nombreux événements qui ont bouleversé et façonné sa morphologie, son visage architectural et socioculturel. Ces « révoltes » furent tantôt le produit de la gouvernance de la ville, qu'elle soit seigneuriale ou municipale, celui des habitants qui peuplèrent les bourgs et faubourgs d'un territoire en constante urbanisation et, parfois, celui de forces militaires exogènes.

Dans le cadre de son programme muséographique général, la Direction du Patrimoine Archives Culture Tourisme souhaite évoquer, avec sa première exposition temporaire disposée au sein de la Coursive, l'histoire de Fougères à travers ce prisme.

La répartition pluriséculaire de ces bouleversements permet d'organiser cette exposition en 3 séquences, autour d'événements-clefs tels que :

- Les révoltes seigneuriales des années 1160 et 1173 qui ont provoqué la destruction puis la reconstruction du château et des bourgs ;
- La période révolutionnaire avec la séquence de la Bataille de Fougères du 3 novembre 1793 et les changements institutionnels au sein de la ville (assistance publique, commerce, etc.) ;
- Les grèves ouvrières générales du début du 20e siècle (notamment 1906 et 1932) et les principales manifestations populaires jusqu'à l'année 70 (mai 68, colère des producteurs de lait 1974, etc.).

## Publications

Pour l'ensemble des expositions citées ci-dessus, la DPACT conçoit, en lien avec le service communication les supports (kakemonos, cartels, panneaux, pages internet) et outils de médiation associés (livrets, parcours, fiches de salle).

En 2025, un focus VPAH est désormais disponible. Protégé au titre des Monuments historiques, il était auparavant mentionné dans le document général de découverte de la ville mais ne faisait pas l'objet d'un document spécifique.

Les focus et parcours de visites seront mis en valeur dans l'espace d'accueil de la Coursive au travers de contenus multimédias mais également grâce à un partenariat avec l'Office de tourisme visant à valoriser de manière humaine les différents parcours.

## Actions en faveur du public touristique et des professionnels du tourisme : conception de visites guidées spécifiques, projets avec les tours opérateurs et les offices de tourisme...

### 1. Les ateliers du patrimoine

Les ateliers pour les 4-6 ans et les 7-10 ans sont développés à chaque vacance scolaire de la zone B pour une moyenne de 2 ateliers par jour.

#### Les médiations de l'été

De nombreuses actions pour tous les publics sont prévues sur le temps estival.

##### a. Visite « Le tour de ronde »

Visite guidée du château. Tous les jours, du 5 juillet au 1<sup>er</sup> septembre. Départ à 11h, 13h, 14, 15, 16h, 17h.

##### Aventure en famille

Une découverte ludique et participative du château à vivre en famille. Tous les jours, du 5 juillet au 1<sup>er</sup> septembre à 15h.

##### Rencontres flash « l'équipement du combattant »

Lance, pavois, camail... Découvrez l'équipement de différents combattants de l'époque médiévale lors de ces ateliers participatifs mêlant récits et manipulations d'objets. Tous les jours, du 5 juillet au 1<sup>er</sup> septembre. Départ à 14h15, 15h15, 16h15, 17h15.

##### Atelier « arbalétriers & arbalétrières »

Au cours d'un atelier participatif comprenant une session de tir, percez à jour les nombreux mystères de l'arbalète médiévale... Noix, vireton et matras n'auront plus de secrets pour vous ! Tous les jours, du 5 juillet au 1<sup>er</sup> septembre. Départ à 11h, 14h30 et 17h.

##### Visite accompagnée « la ville de Fougères »

Vous avez envie de découvrir Fougères ? Des ruelles médiévales aux hôtels particuliers du 18<sup>ème</sup> siècle, cette visite vous permettra d'observer la ville dans ses moindres recoins. Tous les jours, du 5 juillet au 1<sup>er</sup> septembre. Départ à 14h30.

#### Les Nocturnes

A la différence des autres éditions de Nocturnes, la version 2025 change d'époque. Les visiteurs seront replongés en 1892 par le biais d'un jeu de piste qui les amènera à se porter acquéreurs du château illuminé.

## Budget de fonctionnement prévisionnel de l'année 2025

Dépenses (€)		Recettes (€)	
Activités	Montant	Partenaires	Montant
<b>1- Développement et professionnalisation du service</b>		Ville de Fougères	161 423
Formations aux nouveaux ateliers et nouvelles visites	En interne	DRAC	64 569 €
Formation médiations et préparation concours	CNFPT		
Formation spécifiques	500€		
<b>2- Actions éducatives</b>			
Edition et ré-édition de livrets pédagogiques parcours et focus VAH	4 000€		
Fourniture de petit équipement (étiqueteuse brail	5180€		
Matériel pédagogique (fonctionnement : jeux de plateaux, argile, crayons, livres)	13993€		
Restitution des projets en partenariat	1 500€		
Matériel pédagogique (investissement : armements, vaisselle, fac-similés)	10 000 €		
<b>3- Actions de sensibilisation à destination de la population locale et des professionnels</b>			
Cycle de conférences -intervenants	7750€		
Visites thématiques, Nocturnes, Interventions	5000		
Frais intervenants	7 000€		
Jeudis du château	24000€		
<b>4- Expositions temporaires, éditions et communication</b>			
Impressions documents, expositions temporaires	2 000,00€		
Supports de promotion des activités	3 000€		
Exposition temporaire - Place aux Arts	56 000 €		
Journées du patrimoine	500€		
<b>5- Actions en faveur du public touristique et des professionnels du tourisme</b>			
Matériels d'exposition et de médiation	21 000€		
<b>Total</b>	<b>161 423€</b>		

## **Villes et Pays d'Art et d'Histoire (VPAH)**

### **Bilan d'activités**

**Année : 2024**

**Ville ou Pays : Ville de Fougères**

Présentation générale des activités réalisées dans le courant de l'année.n-1.

Le programme d'actions Ville d'Art et d'Histoire de la Ville de Fougères a été centré pour l'année 2024 sur :

- Permettre la découverte des différents patrimoines au public familial par le biais du ludique et du multisensoriel ;
- Favoriser la visibilité des personnes en situation de handicap au sein des équipements patrimoniaux ;
- Ouvrir les champs de découverte, tant en termes de variétés des patrimoines (sportifs, naturels, archéologiques) qu'en associations possibles avec d'autres disciplines (sportives, artistiques, cinématographiques).

## Présentation des activités réalisées

Le bilan des activités réalisées reprend le même canevas que la présentation des projets VPAH soit :

### I. Développement et professionnalisation du service de l'animation de l'architecture et du patrimoine : créations de postes, formations continues, participations à des colloques, etc.

#### 1. La structuration des services

Plusieurs changements significatifs sont à noter dans l'organisation du service.

La responsable de service, Elise Balch, a quitté ses fonctions en avril 2024, remplacée par Charlène Jouvence en juin.

Le 2e semestre 2024 a été marqué par :

- La transformation du service patrimoine, archives, culture et tourisme en direction. Ce choix politique et technique visant à donner d'avantage d'ampleur et de possibilité d'action à la veille de l'ouverture de la Coursive – CIAP de Fougères. La DPACT (direction patrimoine, archives, culture et tourisme) occupe un siège au sein du CODIR de Fougères pour plus de transversalités
- Le recrutement d'Apolline Guais en charge de l'accueil mais également des réseaux sociaux en lien avec la direction de la communication

#### 2. Professionnalisation, formation et organisation de l'équipe

Un programme complet et varié de formations a été dispensé en 2024.

Libellé de la formation	Organisme de formation	Agent concerné
Rendre son information accessible avec le FALC	CNFPT	Médiatrice
Les émotions des enfants - Décryptage et compréhension	CNFPT	Médiatrice
La régie des œuvres ou le quotidien d'un musée	INP	Chargé d'accueil et des collections
L'exposition de A à Z	INP	Responsable des publics
Préparations concours et examens filière culturelle et artistique	CNFPT	Médiatrices
L'arbalète médiévale : de la construction au maniement	Serge Androver	Médiateur

## II. Actions éducatives : créations d'outils pédagogiques, activités sur temps scolaire et hors temps scolaire, actions avec des intervenants professionnels, etc.

### 3. Les actions sur le temps scolaire

En 2024, le pôle médiation poursuit son travail de refonte des propositions de médiation (14 ateliers concernés) et les met en application auprès du public scolaire. Un travail de prospection sera mené par Clélia Paquereau référente « public scolaire », amenant à la création d'un réseau d'enseignants à l'échelle de la Ville afin de diffuser au mieux la programmation du service. En 2024, de février à juin, 188 classes scolaires ont été accueillis au château pour 5640 enfants.

### 4. Les actions hors temps scolaire

Un projet similaire a été mené auprès des ALSH afin de constituer un réseau et répondre aux besoins spécifiques des structures. Ce travail a mis en lumière le fait que la demande des ALSH était supérieure aux créneaux disponibles, au regard de l'équipe 2024. Un catalogue spécifique ALSH a été réalisé sur la base des échanges. De même, un partenariat avec le relais « Petite Enfance » de Fougères a permis la mise en place en 2024 d'ateliers adaptés aux tous petits.

### 5. Les actions pour groupes adultes

Nous constatons, en 2023, que les groupes constitués sont faiblement représentés au château et en ville. Aussi, l'arrivée d'un médiateur en charge des publics constitués a permis le développement de ce public cible, dont les réservations passent majoritairement par l'office de tourisme.

Un nouveau catalogue, dédié à ce public, a été conçu en 2024, intégrant notamment quatre propositions d'animations spécifiques :

- Visite adaptée du château
- Visite conférence
- Visite découverte « artillerie »
- Visite découverte « poliorcétique »

### 6. Acquisition de matériel pédagogique

De nombreux éléments ont été budgétisés pour une acquisition en 2024, tels que des fac-similés d'aliments médiévaux, des reconstitutions de vaisselle du 15<sup>ème</sup> siècle, des éléments d'archerie, des costumes, etc.

A noter qu'une convention a été signée avec la Mesnie de l'Hermine pour la réalisation d'une serpentine (un canon médiéval) qui sera forgée de 2024 à 2027 par la compagnie au château de Fougères et en présence du public.



### III. Actions de sensibilisation à destination de la population locale et des professionnels : cycles de conférences, expositions liées à la politique d'urbanisme, enquêtes et collectes orales, actions en direction des publics handicapés, etc.

#### 7. Les actions à destination du public adulte

##### b. Conférences et visites guidées

En 2024, la programmation avait pour thème le sport (de janvier à août, en lien avec les Jeux Olympiques) et l'amour (de septembre à décembre, en référence au texte d'intronisation du Fougerais Pascal Ory, à l'Académie Française par Erik Orsenna). Les conférences et les visites guidées se sont développées donc sur ces deux thématiques.

- **Vendredi 26 janvier** : Conférence « Une histoire des supporters ». Par Ludovic Lestrelin est maître de conférences à l'Université de Caen Normandie, chercheur au laboratoire CNRS « Espaces et Sociétés »
- **Dimanche 28 janvier** : Visite accompagnée du gymnase Justy Specker
- **25, 28 et 30 janvier** : Ciné-patrimoine « Les Sorcières de l'Orient » de Julien Faraut. Programmation en partenariat avec le cinéma Le Club de Fougères
- **Vendredi 23 février 2024** : Conférence « Les paysages sonores des stades (19e-20e) : un patrimoine immatériel du football breton ? » par Olivier Chovaux, Professeur d'histoire contemporaine, Université d'Artois (CREHS, URL 4027)
- **22, 25 et 27 février** : Ciné-patrimoine « Le sport, les corps et le monde » – Courts métrages. Programmation en partenariat avec le cinéma Le Club de Fougères
- **Dimanche 24 mars** : Démonstrations d'arts martiaux historiques. Par la Confrérie de la Corneille
- **Vendredi 29 mars** : Conférence « Une histoire de la boxe ». Par Sylvain Ville, historien du sport, maître de conférences, Université Picardie Jules Verne
- **28, 31 mars et 2 avril** : Ciné-patrimoine : « Raging Bull » de Martin Scorsese. Programmation en partenariat avec le cinéma Le Club de Fougères
- **Dimanche 31 mars** : Visite guidée du complexe sportif Marie-Yvonne Caillère
- **Vendredi 26 avril 2024** : Conférence « Construire, vivre et quitter une carrière de haut niveau chez les sportifs en situation de handicap ». Par Yannick Deschamps. Enseignant-chercheur au sein de l'Université de Picardie Jules Verne et membre du Centre d'histoire des sociétés, des sciences et des conflits
- **25, 28 et 30 avril** : Ciné-patrimoine : « A scene at the sea » de Takeshi Kitano. Programmation en partenariat avec le cinéma Le Club de Fougères

- **Vendredi 31 mai** : Conférence « Femmes/hommes dans le sport : où en est l'Égalité ? Par Catherine Louveau, sociologue, Professeure des Universités émérite, Présidente honoraire de la Société de Sociologie du sport de Langue Française (3SLF), membre du CA de la LDIF (Ligue du Droit International des femmes), membre de l'association EGALÉ (Égalité Laïcité Europe)
- **30 mai, 2, 4 juin** : Ciné-patrimoine : « La naissance des pieuvres » de Céline Sciamma. Programmation en partenariat avec le cinéma Le Club de Fougères
- **Dimanche 2 juin** : Visite guidée du centre aquatique « l'Aquatis »
- **Vendredi 28 juin** : Conférence : « *Citius, altius, fortius* : de la naissance de la performance en athlétisme au travail sportif ». Par Sylvaine Derycke, sociologue du sport rattaché au CRBC, maîtresse de conférences à la Faculté des Sciences du Sport et de l'Éducation (FSSE) à Brest (UBO)
- **27 et 30 juin, 2 juillet** : Ciné-patrimoine : « Free to run » de Pierre Morath. Programmation en partenariat avec le cinéma Le Club de Fougères
- **Dimanche 30 juin** : Visite guidée de Fougères par les chemins

#### c. Visites insolites

Deux visites insolites ont été réalisées au printemps 2024 :

- **5 et 16 juin** : « Marie d'Espagne est de retour » couplant une visite guidée et l'intervention d'une comédienne incarnant l'illustre propriétaire du château au 14<sup>ème</sup> siècle (5 et 16 juin)
- **23 juin** : « Un château en chantier » pour dévoiler les travaux qui ont récemment impacté le site (restauration, sondages, douves)

#### d. Matins sereins

En 2024, une nouvelle cession de « Matins sereins » au musée Emmanuel de la Villéon, a permis de découvrir différentes pratiques de relaxation (yoga, massage shiatsu, méditation guidée).



##### • LES « MATINS SEREINS » AU MUSÉE

Prenez le temps de ralentir lors d'une matinée au musée alliant pratiques corporelles, contemplation et dégustation d'infusion. Savourez l'œuvre d'Emmanuel de la Villéon d'une autre manière.

Dimanche 21 avril : séance de yoga.  
Dimanche 26 mai : séance de massage shiatsu familial.  
Dimanche 30 juin : séance de méditation guidée musicale.

de 10h à 12h – rendez-vous au Musée Emmanuel de la Villéon.  
Tarif : 5€, sur réservation  
au 06 07 46 06 75 ou par mail à reservation-chateau@fougères.fr

#### e. Le Printemps des femmes et des filles

Dans le cadre de l'événement fougérais « le Printemps des femmes et des filles », le service PTA a programmé une table ronde sur la thématique « Des collections aux expositions : quelles places pour les femmes et les minorités dans les musées et les sites patrimoniaux/matrimoniaux » ?

En parallèle, une exposition est organisée afin de mettre en lumière les personnes en situation de handicap dans les lieux patrimoniaux. Les clichés, réalisés par la photographe fougèraise Marie-Paule Tellier, seront installés dans les commerces de Fougères.



#### f. Evénements « Podium 2013 »

Dans le cadre du programme « Terre de Jeux », la Ville de Fougères poursuit son partenariat avec la Fédération Française d'Art et accueille deux performances associant sport et art contemporain :

- Vendredi 8 mars : Eléonore Paternotte au complexe sportif Marie-Yvonne Caillère ;
- 4 mai : les Hyperpoètes à la carrière du Rocher Coupé.

## 8. Le public familial

Différentes médiations, exclusivement à destination des familles ont été programmées en 2024 :

- des ateliers « Les aventures en famille » durant les petites vacances ;
- des visites familles lors des petites vacances de la zone B et tous les jours en été.

Ces actions permettent de faire découvrir les patrimoines de manière ludique et multi-sensorielle.

## 9. Publics éloignés et empêchés

Les publics éloignés et empêchés sont au cœur de la politique des publics menée par le service PTA. Plusieurs actions ont été réalisées en 2024 :

- la traduction en LSF de la conférence « Estropiés et infirmes au Moyen Âge » le 22 mars 2024 par Valérie Delattre ;
- la conception de documents de médiation en FALC (guide de visite château, fiches de salles CIAP) Documents médiation en FALC (guide de visite) ;
- la création d'une visite multi-sensorielle pour personnes aveugles et mal voyantes (sur la base des retours des partenaires suite à la journée accessibilité de décembre) ;
- la poursuite de partenariats avec les EHPAD et l'hôpital de Fougères (visites hors les murs, expositions itinérantes).

## 10. Les rendez-vous nationaux

### a. Le Printemps des Poètes

Le 16 mars 2024, le musée Emmanuel de la Villéon a accueilli le collectif OXO musique pour un spectacle associant musique, chansigne, illustration et stylisme.

### b. La Nuit des Musées

A l'occasion de la Nuit des Musées, le 18 mai 2024, le musée Emmanuel de la Villéon s'est transformé en scène de breakdance où les danseurs du Roazone Crew de Rennes ont fait découvrir leurs pratiques aux publics.

### c. Les Journées Européennes du Patrimoine

Cette année encore, la Ville de Fougères a participé aux Journées Européennes du Patrimoine. Trois sites emblématiques ont été ouverts pour un total de plus de 6000 visiteurs sur le weekend :

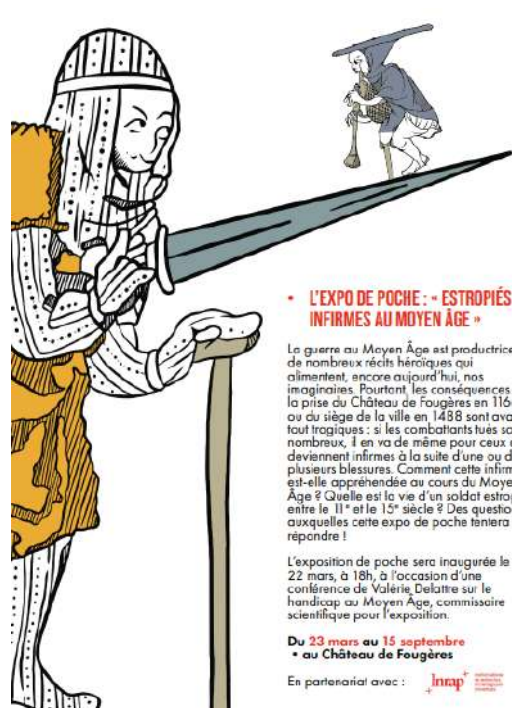
- Le château de Fougères (hors tours)
- Le clocher de l'église Saint-Léonard
- Le théâtre Victor Hugo

## IV. Expositions temporaires, éditions et communication : expositions et publications initiées et mises en œuvre par et pour le service de l'animation de l'architecture et du patrimoine et liées au label.

### 11. Expositions temporaires

#### d. Expo de poche « Estropiés et infimes au Moyen Âge »

En partenariat avec l'INRAP, le service PTA a mis en place l'exposition « Estropiés et infimes au Moyen Âge » du 23 mars au 15 septembre 2024 au château de Fougères. Cette action a permis de mettre en lumière les victimes des combats, leur soin et leur prise en charge du 11<sup>ème</sup> au 15<sup>ème</sup> siècle grâce à des objets et vestiges archéologiques.



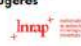
**LES EXPOSITIONS**

**• L'EXPO DE POCHE : « ESTROPIÉS ET INFIRMES AU MOYEN ÂGE »**

La guerre au Moyen Âge est productrice de nombreux récits héroïques qui alimentent, encore aujourd'hui, nos imaginations. Pourtant les conséquences de la prise du Château de Fougères en 1166 ou du siège de la ville en 1488 sont avant tout tragiques : si les combattants tués sont nombreux, il en va de même pour ceux qui deviennent infirmes à la suite d'une ou de plusieurs blessures. Comment cette infirmité est-elle appréhendée au cours du Moyen Âge ? Quelle est la vie d'un soldat estropié entre le 11<sup>e</sup> et le 15<sup>e</sup> siècle ? Des questions auxquelles cette expo de poche tentera de répondre !

L'exposition de poche sera inaugurée le 22 mars, à 18h, à l'occasion d'une conférence de Valérie Delattre sur le handicap au Moyen Âge, commissaire scientifique pour l'exposition.

**Du 23 mars au 15 septembre**  
**• au Château de Fougères**

En partenariat avec : 

© Bernard Leclercq & Université Bourgogne Franche-Comté

e. Exposition « Fougères, terre de champions »

Fougères, aujourd'hui labellisée « Ville active et sportive », possède une longue histoire de pratiques en lien avec le sport qu'une exposition du 7 mai au 21 septembre 2024 a permis de retracer dans le hall des Ateliers.

f. Exposition « Place aux Arts » 2024

Pour cette sixième édition, la Ville de Fougères a invité l'artiste Frédérique Nalbandian à investir l'espace urbain dans le cadre de l'exposition « Place aux Arts ». Des visites guidées et des ateliers jeune public ont été organisés pour découvrir son univers et son travail.



## 12. Publications

Pour l'ensemble des expositions citées ci-dessus, le service PTA a conçu, en lien avec le service communication les supports (kakemonos, cartels, panneaux, pages internet) et outils de médiation associés (livrets, parcours, fiches de salle). Un document spécifique, traitant de l'Hôtel-Dieu de Fougères a été réalisé.

## V. Actions en faveur du public touristique et des professionnels du tourisme : conception de visites guidées spécifiques, projets avec les tours opérateurs et les offices de tourisme...

### 13. Les ateliers du patrimoine

De nouveaux ateliers pour les 4-6 ans et les 7-10 ans ont été conçus à chaque vacance scolaire de la zone B.

Différents thèmes ont été envisagés (à aborder au château et/ou au musée), tels que les odeurs, la couleur, l'armement, l'art contemporain, etc.

### 14. Les médiations de l'été

De nombreuses actions pour tous les publics ont été organisées sur le temps estival.

#### g. Visite « Le tour de ronde »

Visite guidée du château. Tous les jours, du 6 juillet au 1<sup>er</sup> septembre. Départ à 11h, 13h, 14, 15, 16h, 17h.

#### h. Aventure en famille

Une découverte ludique et participative du château à vivre en famille. Tous les jours, du 6 juillet au 1<sup>er</sup> septembre à 15h.

#### i. Rencontres flash « l'équipement du combattant »

Lance, pavois, camail... Découvrez l'équipement de différents combattants de l'époque médiévale lors de ces ateliers participatifs mêlant récits et manipulations d'objets. Tous les jours, du 6 juillet au 1<sup>er</sup> septembre. Départ à 14h15, 15h15, 16h15, 17h15.

#### j. Atelier « arbalétriers & arbalétrières »

Au cours d'un atelier participatif comprenant une session de tir, percez à jour les nombreux mystères de l'arbalète médiévale... Noix, vireton et matras n'auront plus de secrets pour vous ! Tous les jours, du 6 juillet au 1<sup>er</sup> septembre. Départ à 11h, 14h30 et 17h.

#### k. Visite accompagnée « la ville de Fougères »

Vous avez envie de découvrir Fougères ? Des ruelles médiévales aux hôtels particuliers du 18<sup>ème</sup> siècle, cette visite vous permettra d'observer la ville dans ses moindres recoins. Tous les jours, du 6 juillet au 1<sup>er</sup> septembre. Départ à 14h30.

### 15. Les Nocturnes

A la différence des autres éditions de Nocturnes, la version 2024 change d'époque. Les visiteurs se sont replongés en 1892 par le biais d'un jeu de piste qui les a amenés à se porter acquéreurs du château illuminé.

Deux nocturnes ont été organisées.

## 16. Les événements « Revivre le Moyen Âge »

De nouveaux « Revive le Moyen Âge » ont été réalisés en 2024 afin d'étendre les découvertes de thèmes médiévaux.

- **Samedi 25 et le dimanche 26 mai**: « Après la bataille ! »

Maîtres Barbiers-chirurgien et soldats vous attendent au Château de Fougères ... Après la bataille ! Apprenez-en plus sur les techniques médicales de l'époque médiévale : extraction d'un carreau d'arbalète, réduction des fractures, saignées...

- **Samedi 8 et le dimanche 9 juin** : « Chaperons et poulaines : se vêtir au Moyen Âge »

Le temps d'un week-end, découvrez la richesse de la mode médiévale autour de plusieurs ateliers d'artisans...Chaperons, poulaines, escoffions et autres pourpoints n'auront plus de secrets pour vous ! Programme d'animation encadré par une convention avec La Mesnie de Penhouet.

- **Samedi 20 et dimanche 21 juillet** : « Haut les bains ! »

Maître d'hôtel, étuvières et valets des feux vous attendent au Château de Fougères afin de vous faire découvrir les joies des étuves et des soins du corps au Moyen Âge ! Attention, baignade au programme !

- **Samedi 30 août et dimanche 01 septembre** : « Boute-feu ? Boutez ! »

Le temps d'un week-end, une troupe d'artilleurs médiévaux prend possession de l'une des tours du château. Revivez le Moyen Âge en assistant à des démonstrations de tirs de bombarde, de veuglaire et de traits à poudre !

## Bilan financier de l'exercice n-1

Le rapport annuel, ou bilan, présente les actions mises en œuvre, l'année n-1, ainsi que leurs réalisations budgétaires.

Dépenses (€)		Recettes (€)	
Activités	Montant	Partenaires	Montant
<b>1- Développement et professionnalisation du service</b>		Ville de Fougères	80 686 €
Formations aux nouveaux ateliers et nouvelles visites	En interne	DRAC	32 274 €
Formation médiations et préparation concours	CNFPT		
Formation exposition et régie	1 740€		
Formation arbalète	856 €		
<b>2- Actions éducatives</b>			
Edition des livrets pédagogiques (quartier médiéval, quartier industriel, château, etc..)	2 000€		
Matériel pédagogique (fonctionnement : jeux de plateaux, argile, crayons, livres)	12 000 €		
Restitution des projets en partenariat	1 450€		
Matériel pédagogique (investissement : armements, vaisselle, fac-similés)	10 580 €		
<b>3- Actions de sensibilisation à destination de la population locale et des professionnels</b>			
Cycle de conférences -intervenants	2 000 €		
Visites thématiques, Nocturnes, Interventions	18 500 €		
Frais intervenants	3 860 €		
<b>4- Expositions temporaires, éditions et communication</b>			
Impressions documents, expositions temporaires	4 000 €		
Supports de promotion des activités	3 000 €		
Exposition temporaire - Place aux Arts	22 000 €		
Journées du patrimoine	700 €		
<b>5- Actions en faveur du public touristique et des professionnels du tourisme</b>			
Matériels d'exposition et de médiation	25 000 €		
<b>Total</b>	<b>80 686 €</b>		

ADOpte A L'UNANIMITE

**SPORT, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE, PARTICIPATIVE**

**16- ASSOCIATION SCENECURE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION « AIDE A LA DIFFUSION » - ANNEE 2025**

Rapporteur : Mathieu MILESI

Depuis 2017, les associations de théâtre amateur et les écoles de danse associatives fougeraises peuvent solliciter une aide spécifique à la diffusion. L'objectif est de permettre à ces associations d'accéder plus facilement à la location du théâtre Victor Hugo et du centre culturel Juliette Drouet afin d'y présenter leurs spectacles, conçus au sein de leur association avec leurs adhérents.

Ce soutien est versé sous forme d'une subvention forfaitaire de 450 € par an au maximum et par association, une fois le spectacle réalisé et sur présentation des justificatifs de location.

L'association « Scénécure » présente une demande d'aide à la diffusion pour le spectacle suivant :

	<b><u>Association Scénécure</u></b>
<b>Date</b>	Du 27 février au 2 mars 2025
<b>Titre spectacle</b>	Représentation de spectacle
<b>Lieu</b>	Théâtre Victor Hugo

**Après l'avis favorable unanime de la Commission Culture, Patrimoine et Economie touristique réunie le 3 mars 2025, il est proposé d'attribuer :**  
**- 450 € à l'association Scénécure.**

Cette subvention sera versée sur présentation du justificatif de location.

Les crédits sont inscrits au BP 2025 sur la ligne de crédits 26469 – Article 65748 – Chapitre 65.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **17- ASSOCIATION « THEATRE DE LA BALOSSE » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION « AIDE A LA DIFFUSION » - ANNEE 2025**

*Rapporteur : Mathieu MILESI*

Depuis 2017, les associations de théâtre amateur et les écoles de danse associatives fougeraises peuvent solliciter une aide spécifique à la diffusion. L'objectif est de permettre à ces associations d'accéder plus facilement à la location du théâtre Victor Hugo et du centre culturel Juliette Drouet afin d'y présenter leurs spectacles, conçus au sein de leur association avec leurs adhérents.

Ce soutien est versé sous forme d'une subvention forfaitaire de 450 € par an au maximum et par association, une fois le spectacle réalisé et sur présentation des justificatifs de location.

L'association « Théâtre de la Balosse » présente une demande d'aide à la diffusion pour le spectacle suivant :

	<b><u>Association Théâtre de la Balosse</u></b>
<b>Date</b>	Du 22 au 27 Avril 2025

<b>Titre spectacle</b>	Représentation de spectacle
<b>Lieu</b>	Théâtre Victor Hugo

**Après l'avis favorable unanime de la Commission Culture, Patrimoine et Economie touristique réunie le 3 mars 2025, il est proposé d'attribuer :**

**- 450 € à l'association Théâtre de la Balosse.**

Cette subvention sera versée sur présentation du justificatif de location.

Les crédits sont inscrits au BP 2025 sur la ligne de crédits 26469 – Article 65748 – Chapitre 65.

### ADOpte A L'UNANIMITE

*Mme BIARD ne participe pas au vote*

## **18- FONDS D'ACTION CULTURELLE 2025 - ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIERES**

*Rapporteur : Evelyne GAUTIER-LE BAIL*

Le Fonds d'Action Culturelle (FAC) permet d'apporter une aide financière sous condition de critères aux associations culturelles fougères pour les encourager à organiser des manifestations et contribuer ainsi à l'animation de la Ville.

### **I / Les critères du FAC :**

**Pour solliciter le FAC, il est nécessaire de remplir les conditions suivantes :**

- Etre **une association culturelle fougèraise** ;
- Proposer à **Fougères** une animation **ponctuelle et nouvelle** auprès **du grand public**.

Le montant maximum de l'aide financière du FAC est fixé à 1 800 € par an par association avec possibilité de fractionner la somme sur deux projets maximum.

### **II / Les deux volets du FAC :**

**1) Une base subvention** fixée à 20% du montant des dépenses prévisionnelles ou un forfait minimal de 100 €. Pour bénéficier de cette base, le montant prévisionnel des dépenses prévisionnelles ne peut pas être inférieur à 200 €. L'attribution de la base est limitée à deux projets par an par association.

**2) Une garantie financière** sous condition de critères :

Une garantie financière peut s'ajouter à la base si le projet met en œuvre un ou deux critère(s) ci-dessous :

**-Critère 1 : CRITERE CREATION** si l'association se fait accompagner d'un ou de plusieurs professionnels pour la création/conception du projet = 15% du montant des dépenses prévisionnelles ;

**-Critère 2 : CRITERE MEDIATION** si l'association fait participer au moins un partenaire fougèrais (autres associations, entreprises, services publics, établissements scolaires...) afin de mobiliser un plus large public = 15% du montant des dépenses prévisionnelles.

Le tableau ci-dessous présente la demande de l'association CLUB PHOTO TOUS PHOTOGRAPHES ainsi que les avis du Conseil des Associations Culturelles (CAC) et de la Commission Culture Patrimoine Economie Touristique :

Association	Animation	Dépenses prévus.	Base subvention 20% dépenses prévus.	Garantie Financière	TOTAL FAC base + garantie financière	Avis du CAC	Avis de la Commission Culture
<b>CLUB PHOTO TOUS PHOTOGRAPHES</b>	<p><b>Salon de la photographie</b></p> <p>Du vendredi 25 avril au dimanche 27 avril 2025</p> <p><b>Les Urbanistes</b> (Auditorium + Chœur des Religieuses)</p>	<b>2 050 €</b>	<b><u>410 €</u></b>	<p><b>Critère création</b> (15% des dép. prév.) <b>= 307€</b></p> <p><i>Animation d'un atelier d'écriture par une photographe professionnelle (Stéphanie Cormier)</i></p> <p><b>Critère médiation</b> (15% des dép. prév.) <b>= 307 €</b></p> <p><i>Partenariat avec l'association Page Blanche pour l'organisation de l'atelier d'écriture</i></p>	<b><u>1 024 €</u></b>	Avis favorable	Avis favorable

Après l'avis favorable unanime de la commission « Culture, Patrimoine, Economie touristique » réunie le 3 mars 2025, il est proposé au conseil municipal d'attribuer à l'association CLUB PHOTO TOUS PHOTOGRAPHES les aides suivantes :

- Une subvention de base d'un montant de 410 € et une garantie financière d'un montant de 614€ ;

La garantie financière est versée après la manifestation sur présentation d'un bilan financier et la fourniture des justificatifs des dépenses.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025 - Ligne de crédits 26469 - Chapitre 65.

ADOpte A L'UNANIMITE

## 19- SALLE DE L'ANNEXE - MODALITES DE FONCTIONNEMENT - MODALITES TARIFAIRES - REGLEMENT INTERIEUR

*Rapporteur : Christophe HARDY*

### **I - Présentation générale**

Dans le cadre de la réhabilitation du quartier de l'Annexe, une nouvelle salle municipale a été créée, située en mitoyenneté de la Maison des Jeunes « le Valdocco » et de l'Ecole Duguesclin, au 58 bis rue Duguesclin.

D'une capacité de 50 personnes, cette salle avec une cuisine jointe sera gérée par la Maison des Associations, sur réservation préalable. L'équipement sera mis à disposition à partir du 1<sup>er</sup> avril 2025 sur le principe de la mutualisation (créneaux d'utilisation) comme pour les autres salles municipales.

Dans le projet, la cuisine a été qualifiée de « cuisine pédagogique » pour répondre aux besoins de l'école Duguesclin d'avoir un espace adapté pour des ateliers culinaires avec les enfants. La cuisine a vocation également à être utilisée par la Maison des Jeunes « le Valdocco » sur réservation préalable. Ces besoins repérés à la conception du projet expliquent l'aménagement en équipements électroménagers assimilables à une cuisine d'un particulier.

D'autre part, il est proposé que le centre de loisirs municipal investisse la salle et la cuisine pour les activités proposées pour « le club ado des 10/12 ans » pendant les vacances scolaires.

## II - Autres utilisateurs potentiels :

- ⇒ Associations fougeraises : réunions, formations, stages, activités associatives ponctuelles ;
- ⇒ Autres utilisateurs fougerais et non fougerais (réunions, formations, stages) ;
- ⇒ Ville de Fougères (réunions, formations).

## III - Modalités tarifaires :

- **Gratuité pour les services municipaux, l'école Duguesclin, les associations fougeraises pour des réunions ;**
- **Associations fougeraises : stages, formations, activités ponctuelles**

Tarif 2025 (tarif existant dans les autres salles gérées par la Maison des Associations y compris salles de quartier)	
Forfait 4h	26,50 €
Par heure supplémentaire	6,60 €

- **Autres utilisateurs fougerais et non fougerais : réunions, formations, stages (entreprises, organismes, associations non fougeraises, services publics ...)**

Tarif 2025 (tarif existant dans les autres salles gérées par la Maison des Associations y compris salles de quartier)	
Forfait 4h	39,00 €
Par heure supplémentaire	9,70 €

## IV) Règlement intérieur :

En annexe, le règlement intérieur de la salle.

**Avec l'avis favorable unanime de la Commission Sports Jeunesse et Vie étudiante du 4 mars 2025, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver :**

- les modalités d'utilisation et tarifaires présentées ci-dessus applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 ;
- le règlement intérieur.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **20- ASSOCIATIONS SPORTIVES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRAVAUX – ANNEE 2025- ASSOCIATION PROPRIETAIRE :**

RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR

## **21- ASSOCIATIONS SPORTIVES – SUBVENTION FORFAITAIRE – ANNEE 2025**

*Rapporteur : Alice LEBRET*

La subvention de fonctionnement forfaitaire est ouverte aux associations sportives et de loisirs, non adhérentes à une fédération délégataire.

Après étude des dossiers déposés, voici le tableau d'attribution des subventions forfaitaires suivantes proposées :

	Subventions attribuées en 2024	Proposition 2025
Complexe Cycliste Fougerais	94 €	94 €
Association Détente Santé Loisirs	0 €	94 €
Total	94 €	188 €

Après avis favorable unanime de la Commission Sports, Jeunesse, Vie étudiante réunie le 4 mars 2025, il vous est proposé d'attribuer les montants de subvention inscrits dans le tableau joint ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

## **22- ASSOCIATIONS SPORTIVES SCOLAIRES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – ANNEE 2025**

*Rapporteur : Emilie MASSON*

L'enveloppe budgétaire allouée aux subventions de fonctionnement des associations sportives scolaires est traditionnellement répartie comme suit :

- ◆  $\frac{1}{4}$  : à l'U.S.E.P. qui organise les activités sportives des établissements primaires publics ;
- ◆  $\frac{1}{4}$  : à l'U.G.S.E.L. qui organise les activités sportives des établissements primaires privés ;
- ◆  $\frac{1}{4}$  : aux associations sportives des établissements secondaires publics (adhérentes à l'U.N.S.S.) ;
- ◆  $\frac{1}{4}$  : aux associations sportives établissements secondaires privés (adhérentes à l'U.G.S.E.L.).

Si les montants définis sont équitablement répartis entre les différentes structures concernées, il est à noter que les associations sportives des établissements secondaires privés ont, quant à elles, opté pour leur propre répartition, il y a déjà plusieurs années.

Il est proposé l'attribution des subventions de fonctionnement 2025 aux associations sportives scolaires suivantes :

	Subventions attribuées en 2024	Proposition 2025
<i>A.S. Lycée Jean Guéhenno</i>	631 €	631 €
<i>A.S. Collège Thérèse Pierre</i>	631 €	631 €
<i>A.S. Collège Gandhi</i>	631 €	631 €
<b>U.N.S.S. secondaires</b>	<b>1893 €</b>	<b>1893 €</b>
<i>A.S. St Jean Baptiste le Taillandier</i>	620 €	620 €
<i>A.S. Collège Sainte Marie</i>	735 €	735 €
<i>A.S. Collège Jeanne d'Arc</i>	538 €	538 €
<b>U.G.S.E.L. secondaires</b>	<b>1893 €</b>	<b>1893 €</b>
<i>AFUSEP</i>	<b>1893 €</b>	<b>1893 €</b>
<b>U.S.E.P. primaires</b>	<b>1893 €</b>	<b>1893 €</b>
<i>Bonabry</i>	379 €	379 €
<i>AS Saint-Jean Baptiste de la Salle</i>	379 €	379 €
<i>Ugsef Notre Dame de Pontmain</i>	378 €	378 €
<i>La Mennais Sports</i>	378 €	378 €
<i>AS La Moussaye</i>	379 €	379 €
<b>U.G.S.E.L. primaires</b>	<b>1893 €</b>	<b>1893 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 572 €</b>	<b>7 572 €</b>

Après avis favorable unanime de la Commission Sports, Jeunesse, Vie étudiante réunie le 4 mars 2025, il vous est proposé d'accepter l'attribution des subventions inscrites dans le tableau.

ADOPTE A L'UNANIMITE

*M. HARDY ne participe pas au vote*

### 23- ASSOCIATIONS SPORTIVES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'EVENEMENT – ANNEE 2025

Rapporteur : Christophe HARDY

La subvention « Événements » a pour objet d'accompagner les associations sportives souhaitant organiser une manifestation sportive exceptionnelle, notamment ouverte à un large public et participant à l'image dynamique de Fougères.

### 1 – Association Sportive Sainte-Marie Fougères

L'association sportive de Sainte-Marie de Fougères organisera le championnat National UGSEL de Gymnastique Rythmique le mardi 20 et mercredi 21 mai 2025 à Justy Specker. 170 gymnastes, 24 juges de Jury seront présents sur deux jours à Fougères. 11 titres nationaux seront décernés à l'occasion. 30 bénévoles seront nécessaires pour l'organisation de la compétition.

L'association sollicite la collectivité pour l'organisation de l'évènement :

Association	Nature de la manifestation	Date	Budget Prévisionnel 2025	Subvention proposée	Edition Précédente (2024)	
					Budget Réalisé	Subvention versée
AS Sainte-Marie Fougères	Championnat France UGSEL Gymnastique Rythmique	20 et 21 Mai 2025	6 162 €	700 €		

Les crédits nécessaires au paiement de ces subventions sont inscrits au budget primitif 2025 sur la ligne de crédits n° 2991.

### 2 – Trail Urbain Fougères

L'association souhaite dans le cadre des journées du patrimoine organiser une course nocturne dans la ville tout en faisant découvrir le patrimoine et des lieux insolites de Fougères. En 2025, il s'agira de la 10<sup>ème</sup> édition de ces courses. Au programme, 3 courses adultes allant de 23 km à 9 km et 5 courses enfant. L'association attend 2 250 compétiteurs.

L'association sollicite la collectivité pour l'organisation de l'évènement :

Association	Nature de la manifestation	Date	Budget Prévisionnel 2025	Subvention proposée	Edition Précédente (2024)	
					Budget Réalisé	Subvention versée
Trail Urbain Fougères	Course nocturne	20 septembre 2025	47 000 €	1 000 €	50 553 €	1 000 €

Les crédits nécessaires au paiement de ces subventions sont inscrits au budget primitif 2024 sur la ligne de crédits n° 2991.

### 3 – Défi Raoul II

L'association Fougères Marche Nordique organisera le week-end du 17 et 18 mai 2025 son traditionnel défi Raoul II, une compétition de marche nordique d'envergure nationale. Au programme le mythique, 100 km, seule épreuve en France de 100 km qui se déroule sur un circuit de 100 km et non des boucles à parcourir un certain nombre de fois. Il y aura également deux autres courses : 42 km et 22 km. 750 marcheurs attendus cette année (566 inscrits en 2024 venant de 34 départements français).

L'association sollicite la collectivité pour l'organisation de l'évènement :

Association	Nature de la manifestation	Date	Budget Prévisionnel 2025	Subvention proposée	Edition Précédente (2023)	
					Budget Réalisé	Subvention versée
Fougères Marche Nordique	Marche Nordique	17 et 18 mai 2025	36 000 €	800 €	24 650 €	800 €

Les crédits nécessaires au paiement de ces subventions sont inscrits au budget primitif 2024 sur la ligne de crédits n° 2991.

**Après avis favorable unanime de la Commission Sports, Jeunesse, Vie étudiante réunie le 4 mars 2025, il vous est proposé d'accepter l'attribution des subventions « Evènements » suivantes :**

- 700 € : Association Sportive de Sainte-Marie Fougères ;
- 1 000 € : Trail Urbain Fougères ;
- 800 € : Défi Raoul II.

ADOpte A L'UNANIMITE

## **24- CREATION DE TARIF DE MISE A DISPOSITION DU TERRAIN D'HONNEUR DE MANFREDI**

*Rapporteur : Christophe HARDY*

La ville de Fougères est souvent sollicitée pour l'utilisation du terrain d'honneur de Manfredi pour l'organisation de matchs amicaux d'intersaison. Ceux-ci ont lieu au mois de juillet. La capacité de l'enceinte est de 3 499 places.

La situation géographique de Fougères, à proximité de l'A84, est un réel atout pour les déplacements des différentes équipes.

De plus, la présence du centre d'entraînement du domaine du bois Guy à Parigny attire de nombreuses équipes françaises de niveau de Ligue 1 et Ligue 2, ainsi que des grandes équipes internationales (Chelsea, équipe national du Maroc, l'équipe du Danemark féminin....).

Les affiches de ces matchs amicaux sont une réelle offre d'animation pour la ville et permettent une source de rentrée d'argent pour les clubs qui souhaitent s'investir dans l'organisation de tel évènement.

Mais, la période de l'été est normalement une période où les terrains sont au repos. La programmation d'un match sur cette période entraîne un entretien particulier de la pelouse par le service des espaces verts de la Ville avec l'ajout de produit permettant de répondre au cahier des charges d'un match de Ligue 1, voire international.

Pour ces différentes raisons, il est proposé d'accepter que les matchs de Ligue 1, voire internationaux sur le terrain d'honneur de Manfredi se déroulent avec une participation financière de 3 000 € par match. Le montant de cette participation couvre les frais de mise à niveau de la pelouse (produits et temps agent).

Pour les autres demandes de match de niveau inférieur, à partir de septembre 2026, le terrain fléché sera le stade Charles Berthelot avec une mise à disposition gratuite. Le revêtement de ce stade est du synthétique et ne nécessite aucun aménagement pour une rencontre.

**Après avis favorable au bureau municipal et de la Commission Sports, Jeunesse, Vie étudiante réunie le 4 mars 2025, il est proposé de créer un tarif d'un montant de 3 000 € pour un match de niveau Ligue 1 ou international sur le terrain d'honneur de Manfredi. Pour les autres matchs de niveau inférieur, les matchs se joueront à partir de septembre 2026 sur le stade Charles Berthelot avec une mise à disposition à titre gracieux.**

**Monsieur BOUDET :** Si je comprends bien, ça peut être grâce à la venue d'étrangers qu'on pourrait avoir des recettes ?

**Monsieur HARDY :** Oui comme les argentins qui sont venus l'été dernier.

### ADOpte A L'UNANIMITE

## **25- SPECTACLE TOUS UNIS POUR LA SOLIDARITE LE DIMANCHE 2 MARS 2025**

*Rapporteur : Anthony FRANDEBOEUF*

Les Restos du Cœur ont proposé jusqu'à l'arrêt à cause de la COVID-19 un spectacle à Justy Specker dans le but de récupérer des fonds et des denrées pour la structure. Le spectacle était assuré par des associations de Fougères et des alentours. C'était un grand succès, la salle était comble.

Suite aux vandalismes du mois de septembre 2024 au niveau de la Croix Rouge et du Secours Populaire, l'idée de reproduire le spectacle des restos du cœur pour accompagner ces deux associations a fait son chemin. Au mois de décembre 2024, nous avons eu la demande de Mme Houdusse pour relancer ce spectacle, mais celui-ci sera au profit de la Croix-Rouge et du Secours Populaire. Une date est possible à Justy Specker le dimanche 2 mars 2025. Le porteur du projet sera le Secours Populaire avec Mr. Yannick TUAL.

Pour cela, la ville de Fougères a fait une demande au SDIS pour une utilisation exceptionnelle en type L (salle d'audition, de conférence, de réunion, de spectacle) de la salle Justy Specker qui est habituellement classée en type X (établissement sportif couvert).

De plus, le spectacle s'appelle « Tous unis pour le Solidarité » au profit de la Croix Rouge et du Secours Populaire. Le but est de récupérer des fonds et des denrées pour les deux structures. Toutes les associations participent gratuitement pour faire un spectacle inter-associatif sportif et culturel. Pour le moment, une douzaine de structures s'est manifestée auprès des organisateurs.

Les organisateurs sollicitent donc la Ville pour une mise à disposition gratuite de la salle Justy Specker le dimanche 2 mars 2025.

Enfin, pour la bonne organisation de cet évènement, les organisateurs vont avoir besoin de matériel (type table, chaise, ...) pour la mise en œuvre du spectacle. De la manière que pour la salle Justy Specker, ils sollicitent la ville pour une mise à disposition gratuite du matériel. La liste est en cours de rédaction.

Après avis favorable au bureau municipal du 30 janvier 2025 et de la Commission Sports, Jeunesse, Vie étudiante réunie le 4 mars 2025, il est proposé d'accepter la gratuité de la salle Justy Specker pour le spectacle « Tous Unis pour la solidarité » organisé par le secours populaire ainsi que la gratuité pour le matériel nécessaire à l'organisation de celui-ci.

ADOpte A L'UNANIMITE

## **26- ASSOCIATIONS SPORTIVES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT CRITERES OSL – ANNEE 2025**

*Rapporteur : Christophe HARDY*

Les « subventions de fonctionnement critères OSL » s'adressent aux clubs sportifs nécessairement affiliés à une fédération délégataire.

Etablies sur la base de critères mis en place en 2018, celles-ci prennent en compte pour l'exercice 2025, les données déclarées sur la saison sportive 2023-2024.

### **1) RAPPEL DES FONDEMENTS DE CETTE CRITERISATION DES SUBVENTIONS O.S.L. :**

- Pilier « licenciés » :
  - ↳ Valorisation de l'accueil des concitoyens au sein des associations sportives, et plus particulièrement du jeune public via l'instauration d'une pondération entre le licencié jeune (5) et adulte (1). La même pondération a été mise en place en 2023 pour les sportifs handisports compétiteurs (5).
- Pilier « niveau de pratique » :
  - ↳ Soutien apporté à la pratique compétitive, et plus particulièrement celle du jeune public, via l'instauration d'une double pondération : l'une entre le licencié jeune et adulte, l'autre en fonction du niveau de pratique (local, départemental, régional, national ...). La même pondération a été mise en place en 2023 pour les sportifs handisports compétiteurs.
- Pilier « formation des bénévoles » :
  - ↳ Accompagnement de la vie associative sportive locale, reposant essentiellement sur le bénévolat, via la prise en charge financière de 33% des montants de coûts de formation des encadrants ou dirigeants bénévoles, contribuant ainsi à leur renouvellement.
- Pilier « aide à l'emploi » :
  - ↳ Aide destinée à accompagner la professionnalisation de l'encadrement sportif auprès du jeune public et l'ouverture vers de nouvelles pratiques. Un conventionnement sur 4 ans est mis en place avec les clubs sportifs bénéficiant de cette aide, ce qui doit leur permettre de pérenniser ces emplois nécessaires à leur structuration. Il est également précisé dans la convention, dans l'article 2.2, qu'ils doivent participer et/ou organiser des actions en direction d'un public éloigné de la pratique sportive et non adhérent de l'association.
- Pilier « critère citoyens » :

↳ Aide destinée à valoriser la structuration de l'association (projet associatif, tarification adaptée ...), son ouverture à des pratiques et publics émergents (sport-santé, handisports ...), ainsi que sa participation dans l'animation de la vie locale (représentativité dans les instances de décisions sportives locales, organisation ou aide à l'organisation d'évènements sportifs sur le territoire communal ...).

Il est à noter que le montant total de la subvention de fonctionnement pour chaque club est plafonné à 30% des charges annuelles de l'association.

## 2) UNE CONCERTATION ABOUTIE AVEC L'OSL

La réunion d'échanges avec l'OSL a abouti à la proposition suivante :

Au regard de l'évolution de cette subvention depuis la réforme des critères en 2018, il a été acté la mise en place de plafond pour chaque pilier. Ce qui peut induire la nécessité de faire varier les critères à l'intérieur de chaque pilier pour rester sous ce plafond.

**Après avis favorable unanime de la Commission Sports, Jeunesse, Vie étudiante réunie le 4 mars 2025, il vous est proposé d'accepter l'attribution des subventions inscrites dans le tableau joint ci-après.**

### Annexe – Subventions de fonctionnement critères O.S.L. 2025

ASSOCIATIONS	MONTANT 2025 ALLOUE
Association Sports de Combat	3 516 €
AGL Boxe	75 €
USF	40 927 €
AGL Handball	17 603 €
Club Fougèrais de Course Orientation	495 €
Archers de Coigny	545 €
ASPTT	362 €
Association Fougères Golf	1 296 €
Association Dodgeball Fougères	766 €
Association Fougèraise de Gym Volontaire	873 €
Badminton Club Pays de Fougères	13 066 €
BCPF Fougères	2 018 €
Cercle d'Escrime du Pays de Fougères	9 862 €
Club Alpin de Fougères	3 469 €
Complexe Olympique Cycliste Fougèrais	3 178 €
Club Natation Fougèrais	1 764 €
Espérance Aéromodélisme	90 €
Espérance Corps et Graphie	2 687 €
Espérance Pétanque	2 474 €
Espérance Tennis	2 849 €
Fougères Football Club	12 110 €
Fougères Volley-Ball	12 599 €
Guidon d'Or	600 €
Gymnastique féminine d'entretien	111 €
Alliance Judo Fougères	9 082 €

Karaté Club de Fougères	3 866 €
Les Par'chemins	722 €
Pays de Fougères Basket	37 942 €
Rando Club Fougerais	264 €
Roulettes Club Fougerais	1 087 €
Rugby Pays de Fougères	9 415 €
Subaquatique Club Fougères	4 651 €
TCF	10 739 €
Tir Sportif la Fougeraise	2 838 €
Tennis de Table Fougères/Javené/Lécousse	12 739 €
Twirling	5 834 €
UCF	269 €
Vigilante Athlétisme	9 335 €
Vigilante Gymnastique	23 429 €
AS Sport Pour Tous Fougères	461 €
Espérance Tai-chi	119 €

Les montants correspondants à cette enveloppe de subventions sont inscrits au budget 2025, chap 65 – Ligne de Crédits 2996.

**Monsieur HARDY :** Je voulais remercier l'Office des Sports pour ce beau travail de partenariat, remercier les associations fougeraises et leurs dirigeants et tous les bénévoles qui s'impliquent au quotidien et qui permettent à notre ville d'être une ville active, sportive, solidaire et fraternelle. RN rime avec haine, Fougères rime avec super, ouvert et populaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

## 27- LA RENCONTRE SUBVENTION REGULATION SOLDE 2023

Rapporteur : Christophe HARDY

Conformément à la convention 2023-2026 signé avec Familles Actives au centre social pour l'espace jeune La Rencontre la ville de Fougères verse une subvention de fonctionnement.

Conformément à la convention, la Ville a versé trois acomptes de 31 071 € représentant chacun 30% du montant de la subvention de fonctionnement de l'année n-2 soit **93 213 €**.

Selon les justificatifs qui ont été transmis, la participation financière municipale au titre de l'année 2023 s'élève à 106 908 € (121 916 € en 2022).

Le solde versé au titre de la subvention de fonctionnement 2023 est de **13 695 €**.

La convention précise les modalités de participation de la Ville comme indiquées ci-dessous :

CHARGES 2023		PRODUITS 2023		Nouvelle proposition
Animateur responsable	46 257 €	PS Jeunes	6 319 €	0 €
Animateur 1	13 349 €	Emploi Aidé	6 000 €	3 830 €

Animateur 2	26 419 €	Caf Bonus Territoire	1 572 €	1 572 €
Apprenti	13 590 €	<b>Ville - convention pluriannuelle</b>	<b>106 908 €</b>	
Secrétaire / Comptable	3 536 €	<b>Ville – Régularisation</b>		<b>8 489€</b>
Ménage	3 965 €			
Loyer locaux	4 831 €			
Eau/énergies	4 852 €			
Forfait activités	4 000 €			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>120 799€</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>120 799 €</b>	<b>120 799 €</b>

Cependant, lors de l'analyse des données transmises par la Rencontre :

- La PS Jeunes versée par la CAF servant à l'accompagnement des animations de la structure a été déduite pour le financement de l'emploi par la Ville. Par conséquent, ce montant de 6 319 € est déduit.

- L'aide à l'apprentissage versée par l'Etat à hauteur de 6 000 € sert à financer les frais de formation, les salaires et les frais annexes de l'apprenti. Pour le calcul du solde 2023, les frais annexes n'ont pas été déduits (2 170 €). Le montant à prendre dans le calcul est donc 3 830 € et non la totalité des 6 000 €.

**Après avis favorable unanime de la Commission Sports, Jeunesse, Vie étudiante réunie le 4 mars 2025, il vous est proposé de valider une régulation du solde de fonctionnement d'un montant de 8 489 €.**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

## **28- SUBVENTION ACTIVITES PEDAGOGIQUES POUR SEJOURS COLLECTIFS – TAUX 2025**

*Rapporteur : Emilie MASSON*

Suite à la délibération du conseil municipal du 8 décembre 2005, la Ville de Fougères attribue chaque année une subvention « **activités pédagogiques** » au bénéfice des partenaires associatifs qui mettent en place des séjours collectifs de vacances, à destination des jeunes mineurs, dans le cadre de la politique jeunesse.

Cet accompagnement prend la forme d'une aide financière calculée selon le nombre de journées réalisées à l'occasion des camps et des bivouacs organisés par les structures sur l'année en cours.

Le taux en vigueur est de :

- 6,44 € par jour pour les Fougerais,
- 2,37 € par jour pour les non Fougerais.

Les crédits sont inscrits au budget 2025 de la Ville, ligne 9626.

**Après avis favorable unanime de la Commission Sports, Jeunesse, Vie étudiante réunie le 4 mars 2025, il vous est proposé de valider ces taux journaliers pour les séjours collectifs en fonction du lieu d'habitation.**

## ADOpte A L'UNANIMITE

### 29- DISPOSITIF BOURSE VILLE VACANCES – DEMANDE DE SUBVENTION – ANNEE 2025

*Rapporteur : Alice LEBRET*

Dans le cadre de sa politique jeunesse, **la Ville de Fougères a confié à la Mission Locale la gestion d'une dotation « bourse ville vacances ».**

Elle s'adosse à la dotation « sac vacances », les deux constituant le dispositif « vacances autonomes » de la Mission Locale pour favoriser l'accès aux vacances des jeunes de 16 à 25 ans.

**Ce dispositif permet de développer la mobilité, l'apprentissage de l'autonomie des jeunes mais aussi le transfert de compétences dans la démarche d'insertion. C'est également un excellent moyen pour établir une relation de confiance avec les jeunes et un bon levier de motivation pour travailler sur certains freins liés à l'insertion sociale et professionnelle.**

#### **1- La dotation « sac vacances » (non financée par la Ville de Fougères)**

Le « sac vacances » cible les jeunes du Pays de Fougères âgés de 16 à 25 ans suivis par la Mission Locale dans le cadre d'un accompagnement renforcé. Son montant est de 180€.

#### **2- La dotation « bourse ville vacances » (financée par la Ville de Fougères)**

**La « bourse ville vacances » cible les jeunes Fougérais âgés de 16 à 25 ans**, en accompagnement renforcé par la Mission Locale de mobilité géographique, éligibles aux critères de l'A.P.L. et dont le foyer fiscal est non imposable. Sont majoritaires les jeunes résidents de FOUGERES HABITAT, partenaire de l'action.

Le séjour doit satisfaire plusieurs conditions : le départ est autonome, sans la famille (priorité au primo départ), individuel ou collectif, en France ou à l'étranger, pour un minimum de 4 jours, 3 nuits. Un accompagnement technique, financier et matériel pour préparer le départ et réussir le séjour est proposé par la mission locale. Son montant est de 100€ remis sous la forme de chèques vacances.

#### **BUDGET PREVISIONNEL 2025 DE L'ACTION**

Pour l'année 2025, plusieurs partenaires ont été sollicités par la Mission Locale du Pays de Fougères pour permettre le financement du dispositif « vacances autonomes » :

- Vacances ouvertes Paris : 20 bourses de 180€ (chèques vacances)
- FAJ Collectif/Conseil départemental : 540 € pour le financement du contenu des sacs vacances et l'adhésion à Vacances Ouvertes
- **La Ville de Fougères : 9 bourses de 100€ (chèques vacances), résiduel de 11 bourses en 2024.**

DEPENSES		RECETTES	
<b>Charges directes liées à l'action</b>	<b>540</b>	FAJ Collectif/conseil Départemental	540
dont adhésion 2024 vacances ouvertes	110		
Et matériel des sacs	430	Participation des jeunes	240

<b>Chèques vacances</b>	<b>4500</b>	Vacances ouvertes	3600
Vacances ouvertes	3600		
Bourse Ville vacances	900	Ville de Fougères ( 11 bourse reliquat 2024)	900
<b>Charges de personne directes/indirectes</b>	<b>4090</b>		
		Mission Locale	4354
<b>Charges de structure</b>	<b>504</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>9634</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9634</b>

#### DEMANDE DE SUBVENTION 2025

**La Ville de Fougères ouvre depuis 2015 une dotation annuelle de 20 bourses.** Les jeunes se font remettre par la mission locale des chèques vacances d'une valeur de 100 €.

Compte-tenu du reliquat antérieur (11 bourses ville vacances) il est proposé à la Commission de **se prononcer sur l'attribution d'une subvention à la Mission Locale du Pays de Fougères d'un montant de 900 €.**

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 sur la ligne de crédit 2980.

**Après avis favorable unanime de la Commission Sports, Jeunesse, Vie étudiante réunie le 4 mars 2025, il vous est proposé de valider l'attribution de subvention de 900 € à la Mission Locale du Pays de Fougères pour le dispositif Bourse Ville Vacances.**

#### ADOpte A L'UNANIMITE

*Mme COLLET ne participe pas au vote*

#### **SUSPENSION DE SEANCE : intervention du public**

**1<sup>ère</sup> intervention :** Je voulais juste dire mon plus profondément dégoût par rapport aux propos trompeurs et mensongés que vous avez tenus tout à l'heure Madame LOOTEN. Je veux lui dire qu'on peut vivre sur Fougères, être barbus, manger des kebabs, habiter un logement social (je coche accessoirement toutes ces cases), être immigré ou non et ne pas être un danger pour la sécurité. L'immigration c'est un peu comme l'écologie, elle souffre de beaucoup de désinformations et de mensonges.

Je voudrais vraiment vous demander, vous et Madame D'ORSANNE bien évidemment, d'arrêter de tenir des propos mensongers et trompeurs sur l'immigration, vous rappeler que le racisme est un délit ça me semble important de le dire car ce genre de propos est très grave.

J'aimerais vraiment demander à l'ensemble des élus de ce conseil de ne pas laisser sans réponse de tels propos, même si je suis un peu rassuré des réactions que j'ai pu entendre ce soir, parce que ça n'avait pas été le cas en janvier dernier et en novembre quand il y avait eu une stigmatisation par Madame D'ORSANNE des personnes originaires hors de l'union européenne qui avaient été stigmatisés au sein de ce conseil.

**2<sup>ème</sup> intervention :** Je suis dans un logement social depuis 5 ans, je suis française et dans mon logement social il y a des familles tunisiennes et il n'y a aucun souci, on arrive à vivre ensemble. La peur quand on ne connaît pas l'autre. On raconte un peu n'importe quoi. La réalité est toute autre. On arrive à vivre dans un immeuble avec plusieurs logements, il y a 16 logements avec des familles d'origines diverses, françaises. Moi je suis française d'origine, je suis née en France, ça fait 33 ans que j'habite Fougères et ce n'est pas l'horreur. Il y a peut-être des quartiers où c'est plus difficile de vivre ensemble, mais ce n'est pas la généralité.

**3<sup>ème</sup> intervention :** Bonsoir, moi je ne suis pas en logement social, mais c'est pas grave. Je viens juste d'arriver à Fougères avec mon épouse et ma petite fille. On a choisi d'arriver à Fougères, donc c'est que ce n'est pas si mal... Je suis pharmacien et donc j'avais vraiment le choix d'aller où je voulais. On aime beaucoup cette ville et c'est pour ça que je suis là aussi ce soir pour voir un peu comment ça se passe et qu'est-ce qui s'y fait pour comprendre.

Moi ce qui m'inquiète en tant que pharmacien et d'une manière générale, c'est l'accès aux soins. Moi je n'ai pas de médecin traitant après avoir appelé l'intégralité des cabinets et puis en tant que pharmacien je vois tous les jours des gens qui n'ont pas de médecins. Et donc j'étais content d'entendre que dans le budget, vous avez évoqué Monsieur le Maire, le fait que vous aviez à cœur l'accès aux soins, j'espère entendre bientôt des choses concrètes, de savoir comment ça arrivera. Merci beaucoup.

**4<sup>ème</sup> intervention :** Je suis nouvelle arrivante sur Fougères, mariée à un étranger, mais je vais bien. J'ai 3 enfants, comme d'autres on a fait le choix de Fougères pas au hasard, on a eu l'occasion de rencontrer des élus avant de venir, mon conjoint a fait le choix d'investir dans un commerce à Fougères et on a aussi fait le choix, et je tiens à le dire, d'aller à l'école publique Duguesclin, où il y a une mixité qui était très cher à nos yeux et qu'on valorise tous les jours.

Voilà je voulais simplement partager ça. On sait qu'accueillir les gens c'est une richesse, nous on est très multiculturel chez nous et on considère que c'est une richesse. Et je suis choquée qu'on ait besoin de compter les étrangers, même de devoir se justifier, aller regarder dans les chiffres. Non, il y a juste des êtres humains et les propos diffamatoires, racistes sont punis par la loi.

**Monsieur LE MAIRE :** Merci pour vos témoignages, votre expression. Vous avez pu noter que manifestement nous sommes nous dans une logique de solidarité, de fraternité et de rassemblement, comme je l'évoquais il y a un instant. Et il ne faut pas lâcher sur ces sujets.

Pour ce qui concerne la question de l'accès aux soins, c'est un sujet croyez-moi qui nous préoccupe et à propos duquel nous intervenons. J'ai eu l'occasion de souligner un certain nombre d'actions qui ont été mises en œuvre sur le territoire, par exemple un centre de santé qui est géré par l'hôpital et qui permet d'accueillir des médecins, on en voit actuellement toute la nécessité. Il y a aussi des coordinations qui se mettent en place, je pense à la communauté professionnelle territoriale de santé qui regroupe les professionnels de notre territoire et qui échange. Elle montre à toutes celles et tous ceux qui viennent sur le territoire, combien dans le domaine de la santé nous avons des possibilités d'accueil tout à fait satisfaisantes et combien notre territoire est agréable à vivre, c'est un élément naturellement important. Et puis, comme vous l'avez entendu, nous avons décidé d'acheter une maison de santé qui nous permettra d'accueillir au moins 9 médecins. Il y a des contacts. On souhaite que tous ces contacts nous permettent d'apporter des réponses particulièrement satisfaisantes à nos concitoyens. Mais vous le savez, ce dossier ne nous est pas spécifique, c'est une question qui touche

de nombreux territoires. Une proposition de loi sera prochainement présentée à l'assemblée, visant à favoriser l'installation de médecins dans les territoires où manifestement les manques sont largement constatés.

Il y a d'autres initiatives qui sont prises, que ce soit au niveau de la ville ou au niveau de Fougères Agglomération. Nous réunissons les étudiants qui sont en stage ou des internes de l'hôpital pour leur présenter tous les atouts de notre territoire.

## AMENAGEMENT URBAIN

### **30- DISPOSITIF D'AIDES A LA RENOVATION EN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE - VERSEMENTS DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX ACHEVÉS**

*Rapporteur : Jocelyne DESANCE*

Par délibération du 16 mars 2023, la Ville de Fougères a renouvelé le dispositif d'aides à la rénovation en Site Patrimonial Remarquable et notamment le règlement relatif aux modalités d'attribution des subventions de certains travaux dans ce périmètre.

C'est dans ce cadre que les propriétaires listés dans le tableau ci-dessous ont déposé des dossiers de demande de subvention auprès de la Ville concernant la réalisation de travaux visibles de la voie publique. L'ensemble de ces propriétaires ont obtenu les autorisations préalables de travaux ainsi que les avis de conformité de la réalisation des travaux délivrés par l'Architecte des Bâtiments de France.

La commission Urbanisme, Logement et Aménagement durable a donné son accord de principe pour l'octroi de ces subventions telles qu'exposées ci-dessous :

NOM	PRENOM	ADRESSE	TRAVAUX	TYPE	DATE DECISION AUTORIS. URBANISME	DATE CONFORMITÉ ABF	MONTANT TRAVAUX	SUBVENTION PROPOSEE
LOCHIN et SANTO	Agathe et Matthieu	7 rue des Urbanistes	Changement de menuiseries	DP	17/01/2024	21/11/2024	10 773,52 €	3 232,06 €
L'IMAGIBULLE		19 rue Nationale	Peinture devanture et enseigne	DP	01/04/2022	06/02/2025	2 700 €	1 158 €
GOUGEON	Jacqueline	85 bd Jacques Faucheur	Peinture des menuiseries et volets	DP	23/05/2024	20/02/2024	7 121,84 €	2 136,55 €
NUANCES DE POILS		30 rue de la forêt	Enseigne	AP	09/10/2024	20/02/2025	1 116,54 €	558,27 €
Copropriété du 17 rue du beffroi								

AIT ALI ET PASSAT	Tahar et Marie-Hélène	17 rue du Beffroi	Couverture	DP	01/02/2024	20/02/2025	12 746,94 €	3 186,74 €
CHEVALLIER et CHEVRIER	Romain et Anne-Claire						15 288,26 €	3 822,07 €
LEMERCIER	Pierre Henri						5 889,41 €	2 061,29 €
PROD'HOMME	Sandrine et Vincent						6 413,80 €	1 603,45 €

Compte tenu de ces éléments, il vous est donc proposé d'autoriser le versement de ces subventions pour la réalisation desdits travaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 de la commune, ligne de crédit 21326.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

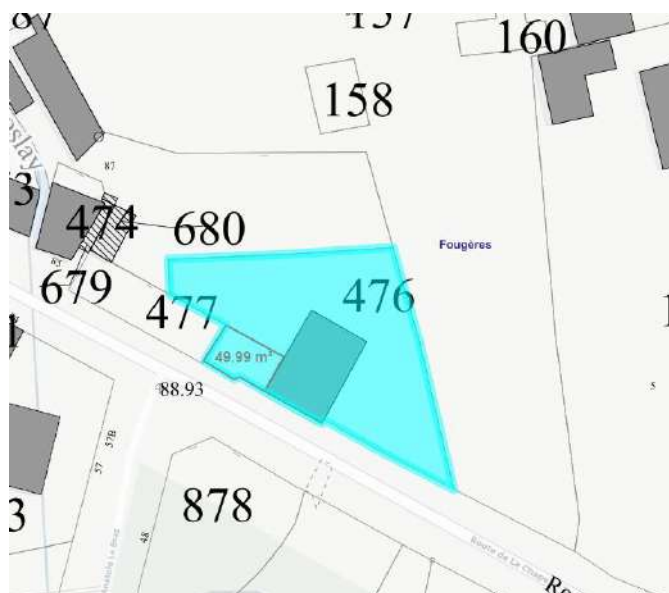
### **31- ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTREE AK 476 p – RUE KLEBER**

*Rapporteur : Eric BESSON*

Dans le cadre du bornage de la parcelle AK 476 et située rue Kleber, lié à la vente de cette parcelle, il a été constaté qu'une partie de cette parcelle relevait en réalité au domaine public.

En effet, des places de stationnements publics et des réseaux sont situés sur une partie de l'emprise du terrain appartenant à la SCI AFA, représentée par Monsieur TROPEE.

Dans ce contexte, il s'avère nécessaire de régulariser la domanialité sur cette emprise et ainsi solliciter l'acquisition de cette emprise à la SCI AFA.





La partie de la parcelle AK 476 représente environ 50 m<sup>2</sup>. La surface précise sera délimitée dans le cadre d'un document d'arpentage établi par un géomètre.

Il est proposé que cette parcelle soit acquise à la SCI AFA à titre gratuit.  
L'ensemble des frais d'actes et de bornage seront pris en charge par la collectivité.

Sur avis favorable de la commission « Urbanisme, Logement et Aménagement durable », il est proposé au conseil municipal :

- De donner son accord à l'acquisition de la parcelle AK 476 p d'une superficie approximative de 50m<sup>2</sup> et appartenant à la SCI AFA à titre gratuit ;

- D'autoriser M. le Maire ou son délégué à signer le compromis de vente ainsi que l'acte notarié qui seront rédigés par Maître BLANCHET Aurélia, notaire à Fougères, les frais afférents étant pris en charge par la collectivité.

La dépense sera imputée au budget de la commune.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### **32- AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE RETROCESSION DES ESPACES ET EQUIPEMENTS COMMUNS – LOTISSEMENT DU PONT AUX ANES**

*Rapporteur : Eric BESSON*

La SAS LODENN PROMOTION représentée par Monsieur LUCAS François a déposé un permis d'aménager portant le numéro PA 035 115 21 A0003, déposé le 15 octobre 2021, pour l'aménagement d'un lotissement de 24 lots libres et d'un ilot destiné à la création de 12 logements sociaux sur les parcelles cadastrées AX 730 et AX 41p d'une contenance de 28 270 m<sup>2</sup>.

Par délibération du conseil municipal du 27 janvier 2022, le conseil municipal a approuvé la signature d'une convention prévoyant le transfert dans le domaine public de la totalité des voies et espaces communs, une fois les travaux achevés.

Le 10 décembre 2024, la SAS LODENN représentée Monsieur LUCAS François a déposé un permis d'aménager modificatif portant le numéro PA 035 115 21 A0003 M04 pour modifier le projet de lotissement.

Les modifications portent sur le regroupement de lots en macro-lot, la suppression de branchements individuels, l'agrandissement d'une aire pour les ordures ménagères.

Le Conseil municipal est invité, après avis favorable de la commission « Urbanisme, Logement et Aménagement Durable » à :

- Valider la convention modifiée par l'avenant n°1 ci-joint ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer l'avenant à la convention modifiée ci-annexée ;
- Accepter, sous réserve des conditions de la convention, l'acquisition à titre gratuit par la Ville, des équipements de ce lotissement et le principe du classement dans le domaine public communal.

Les conditions du transfert de ces voies et espaces communs restent identiques à la convention initiale.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

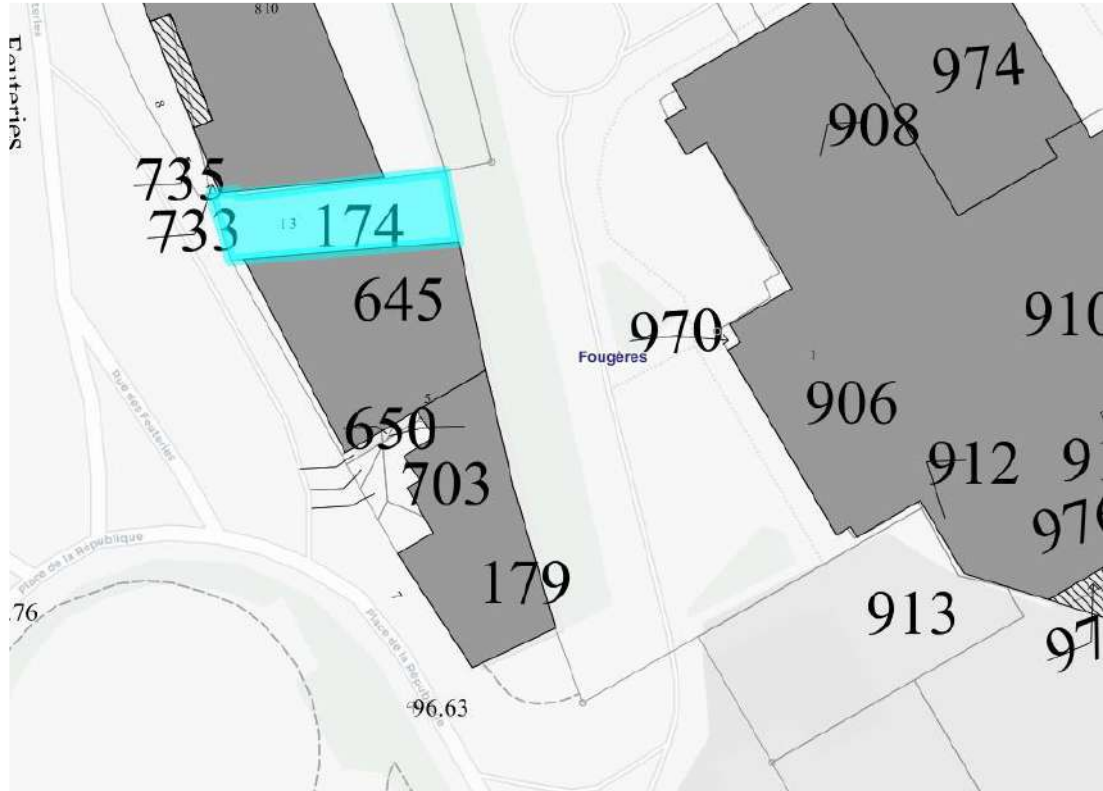
### **33- DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE DEUX EMPRISES DE TERRAIN ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL – PROJET DE PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL**

*Rapporteur : Eric BESSON*

La ville de FOUGERES souhaite mener un projet d'aménagement sur le site de la République avec la mise en place d'un pôle d'échange multimodal, dit P.E.M.

Ce projet d'intérêt général permettra, d'une part, de conforter l'attractivité et le rôle de centralité de la Place de la République, et d'autre part, de développer les transports collectifs, les mobilités douces ainsi que les déplacements sur le territoire intercommunal.

Afin de mener à bien ce projet d'envergure, la ville de Fougères a sollicité la SCI LA FOUGERAISE afin d'acquérir une parcelle lui appartenant et cadastrée AS 174, d'une surface de 163 m<sup>2</sup>.



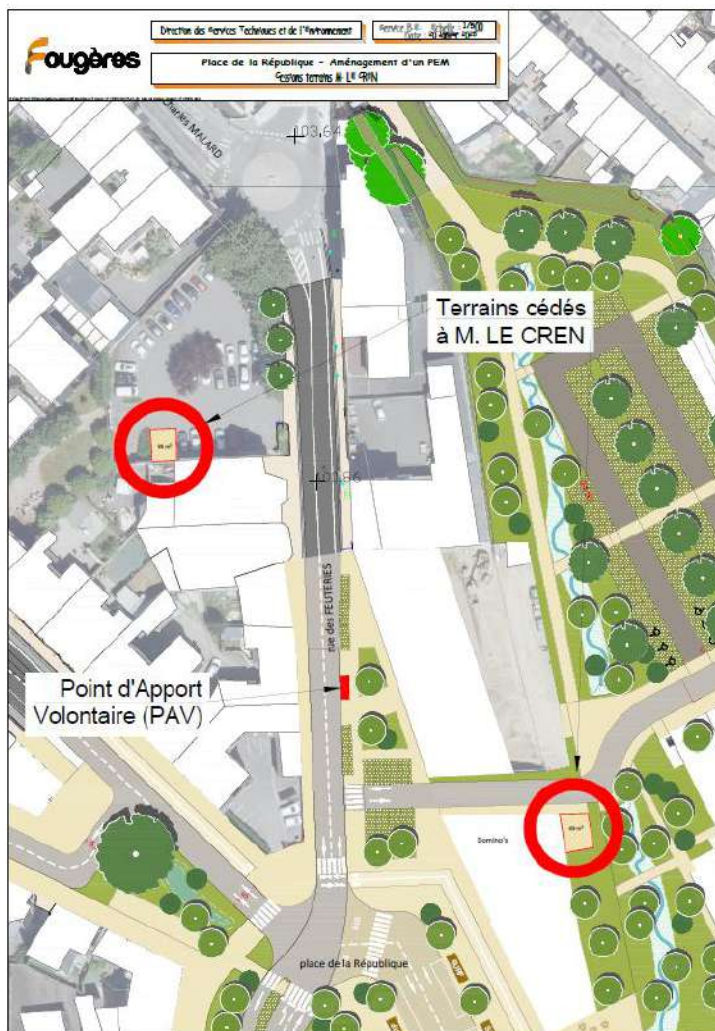
Par courrier du 7 février 2025, Monsieur LE CREN Christian, représentant de la SCI LA FOUGERAISE a exprimé son accord pour la cession de cette parcelle au profit de la ville de Fougères, sous réserve qu'une compensation parcellaire soit envisagée.

Dans ce contexte, il est proposé, après accord de Monsieur LE CREN, représentant de la SCI LA FOUGERAISE, l'échange de terrain suivant :

La Ville de FOUGERES fait l'acquisition de la parcelle cadastrée AS 174, appartenant à LA SCI LA FOUGERAISE d'une surface de 163 m<sup>2</sup> ;

En contrepartie, la Ville cède deux parcelles, pour une surface approximative totale de 80 m<sup>2</sup>, au profit de la SCI LA FOUGERAISE, telles que présentées sur le plan ci-dessous annexé ;

Les surfaces précises destinées à être cédées seront délimitées par document d'arpentage.



La première emprise d'une superficie d'environ 45 m<sup>2</sup> jouxte le bâtiment appartenant à la SCI LA FOUGERAISE. Cette parcelle sera aménagée par la Ville en espace de stationnement dans le cadre du projet de pôle d'échange multimodal.

La seconde emprise d'une superficie d'environ 35 m<sup>2</sup> est située sur le parking de la rue des Feuteries et représente 2 places de stationnement.

Au préalable, et pour permettre la cession des deux emprises proposées dans le cadre de l'échange de terrain entre la ville de Fougères et la SCI LA FOUGERAISE, il convient de procéder à la désaffectation et au déclassement de ces deux emprises.

Sur avis favorable de la commission « Urbanisme, Logement et Aménagement durable », il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la désaffectation à l'usage du public de deux emprises telles que présentées sur le plan ci annexé d'une surface d'environ 80 m<sup>2</sup>, située Esplanade des Chaussonnières et rue des Feuteries, telles que figurant sur le plan ci-joint ;
- D'approuver le déclassement du domaine public communal de ces deux emprises ;
- D'autoriser le classement de ces emprises dans le domaine privé communal ;

ADOpte A L'UNANIMITE

### **34- PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL - DEPÔT DE LA DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER**

*Rapporteur : Diana LEFEUVRE*

La Ville de Fougères, Fougères Agglomération et la Région ont convenu de l'implantation d'un Pôle d'Echange Multimodal (PEM) en cœur de ville en cohérence avec leurs objectifs communs et le programme national « *Action Cœur de Ville* ».

Pour rappel, Fougères est le seul chef-lieu d'arrondissement de Bretagne et la seule Ville-centre de plus de 20 000 habitants en Bretagne et en Normandie à ne pas être desservi par le train. De plus, la ville de Fougères est le pôle urbain principal à l'échelle de l'agglomération de Fougères et rayonne sur un large bassin de vie et d'emploi. Il est donc apparu indispensable de relier les Communes de Fougères Agglomération de la manière la plus optimale possible avec l'ensemble de la Région Bretagne. En l'absence de gare ferroviaire, le futur PEM constitue un élément majeur d'aménagement du territoire pour les résidents et les actifs provenant quotidiennement d'autres bassins de vie.

Le futur Pôle d'Echanges Multimodal regroupera ainsi le réseau de transport urbain du SURF associé aux correspondances régionales du réseau BreizhGo, les transports scolaires tout en intégrant les mobilités douces et la mise en place d'une ligne de Transport Collectif en Site Propre (TCSP) Fougères-Rennes à terme.

En termes d'aménagement et d'urbanisme, le secteur République - Gare routière, lieu de convergence des axes structurants en cœur de ville, s'est imposé comme le site idéal pour accueillir le Pôle d'Echanges Multimodal. L'implantation du PEM s'inscrit pleinement dans ce secteur d'intervention prioritaire du projet « *Cœur de Ville* ». Elle entraîne des travaux de connexion au sein de la place de la République, avec le Forum et la Gare routière, et d'aménagement des espaces publics à proximité immédiate comme l'esplanade des Chaussonnières.

Les conduites d'eaux (eaux usées et eaux pluviales) passant sous la place de la République (du boulevard de la Chesnardière à l'esplanade des Chaussonnières), vétustes, seront renouvelées. Les fontaines situées au bout de la place seront démontées pour permettre le réaménagement des voies de circulation. Un travail conséquent sera mené pour gérer les eaux pluviales dans une logique d'infiltration, avec des noues et des bassins paysagers. Les surfaces perméables augmenteront de 17 %. Les places de stationnement seront travaillées pour favoriser la perméabilité.

La place entre le cinéma et la médiathèque verra sa forme modifiée. L'esplanade des Chaussonnières sera végétalisée pour y accueillir un îlot de fraîcheur tout en maintenant l'espace dédié au marché hebdomadaire et aux manifestations.

Le ruisseau du Bulot, qui coule actuellement dans un busage sous le parking du cinéma et le long de la médiathèque, sera découvert et son tracé sera modifié sur un linéaire de 355 mètres, ce qui générera des gains écologiques et biologiques, également en termes de cadre de vie et d'adaptation au changement climatique.

La Maison des mobilités sera construite par Fougères Agglomération au centre de l'actuelle place de la République et fera face à l'esplanade des Chaussonnées. Elle accueillera un parvis mutualisable avec des places de stationnement et un espace événementiel.

Les conditions de circulation et de stationnement seront modifiées autour de la place de la République, rue des Feuteries, boulevard Jean Jaurès, rue Jean-Marie Chaperon et rue de Sévigné, rue des Frères Dévéria et sur la gare routière des écoles. Une nouvelle voie d'accès au parking du cinéma sera créée, donnant davantage d'espace pour étendre le parvis piéton coté cinéma et intégrer la remise à ciel ouvert du ru du Bulot.

En parallèle, afin de promouvoir une source d'énergie renouvelable conforme à ses objectifs de développement durable, la Ville envisage, en lien avec le Syndicat départemental d'Energie, d'installer des ombrières, photovoltaïques destinées à être raccordées au réseau public de distribution d'électricité, sur l'emprise de la gare routière des écoles. Ces travaux nécessiteront une coordination avec ceux du Pôle d'Echanges Multimodal.

La Ville assumera la maîtrise d'ouvrage unique pour le compte de Fougères Agglomération et de la Région Bretagne, les deux Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM), le Conseil communautaire de Fougères Agglomération ayant approuvé la signature de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.

La réalisation de ces aménagements nécessite la délivrance d'un permis d'aménager.

A côté de ces cas où la concertation est obligatoire en vertu de l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme, la Loi donne la possibilité à la Collectivité de librement organiser une concertation préalablement la délivrance d'un permis de construire ou d'un permis d'aménager.

La concertation a pris la forme :

- d'une information directe du public,
- d'une information via la presse locale et régionale,
- de réunions publiques.

### **1. L'information publique**

L'information publique autour de la mise en œuvre d'un Pôle d'Echange Multimodal (PEM) s'est déclinée de trois façons :

- La mise en place d'une page internet dédiée, accessible directement depuis le site web de la ville de Fougères, depuis les onglets « *Urbanisme* » puis « *Plan Local d'Urbanisme* ».
- Le bulletin municipal « Fougères Ensemble » a été un relai d'information régulier autour de l'Aménagement d'un pôle des mobilités. Les numéros « Hiver 2023 » et « Hiver 2024 » ont notamment détaillé largement en quoi consistait le PEM et présenté les enjeux associés en termes d'environnement et de renouvellement urbain.
- La mise en place de panneaux d'information (notamment aux Ateliers en 2024), repris sur le site Internet.

### **2. La presse locale et régionale**

La presse a été systématiquement informée des actions en matière de concertation et conviée aux réunions publiques. Ainsi elle a pu :

- relayer en amont la tenue des réunions publiques, l'information préalable sur le sujet du PEM, ainsi que l'invitation adressée au public,
- rédiger des articles spécifiques, puis les diffuser au travers des tirage papiers locaux et sur les sites internet, permettant ainsi une diffusion large de l'actualité du projet de l'aménagement du PEM. Ce faisant, la presse a permis une information plus large auprès des habitants qui n'ont pas participé directement aux actions de concertation qui furent organisées.

### 3. Les réunions publiques

Trois **ateliers partenaires** se sont tenus les 20 septembre 2023, 26 octobre 2023 et 23 mai 2024 pour intégrer les partenaires, les élus, les usagers, les travailleurs, et les habitants, au processus de projet, par une démarche de concertation suivie, tout au long des phases d'études.

Trois réunions publiques ouvertes à tous se sont tenues durant la période d'élaboration du projet de PEM :

- Le **diagnostic en marchant a eu lieu le jeudi 16 novembre 2023** de 18h30 à 20h30 à Fougères, pour échanger sur l'aménagement d'un pôle d'échange multimodal (PEM).  
Les objectifs de cette marche étaient de :
  - a) Réaliser une expérience sensible du site dans son ensemble ;
  - b) Recueillir les besoins, envies et points de vigilance ;
  - c) Projeter les riverains dans les intentions du projet avec la synthèse des enjeux.
- Le **5 juin 2024, stand d'information**, afin de présenter les futurs aménagements du PEM.
- Le **lundi 24 juin 2024**, afin de **présenter les futurs aménagements**, en présence d'une quarantaine de participants

Cette présentation s'est voulue détaillée, avec notamment des données chiffrées et des cartographies assez précises qui ont été présentées, cela afin de permettre aux participants de mieux de se projeter quant au réaménagement urbain.

Après avis favorable des membres de la commission « *Transition Ecologique et Energétique, Travaux* », il vous est proposé :

✓ d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de permis d'aménager pour la réalisation de l'aménagement du Pôle d'Echange Multimodal.

**Madame BIARD** : A propos de cette délibération, sur le principe on est parfaitement conscient que la réalisation du PEM est indispensable pour permettre à Fougères Agglomération et à la Ville de Fougères de disposer d'un cœur de réseau qui réponde aux attentes du territoire et c'est aussi un élément important de rayonnement et d'irrigation pour Fougères.

Nous sommes d'ailleurs pleinement d'accord sur cet objectif de regroupement des réseaux à cet endroit. Je rappellerai d'ailleurs que c'est ce que j'avais proposé il y a une quinzaine d'années et qu'à l'époque on m'avait répondu que ce n'était pas pertinent. A l'époque quand vous avez mis le cœur de réseau à Carnot, moi j'avais proposé qu'on le mette à République en disant qu'il y aura plus d'espaces et là je vois qu'aujourd'hui on va à République, tant mieux.

Sur le projet urbain qui accompagne ce PEM, il y a vraiment un certain nombre d'éléments positifs, outre l'accueil du réseau de transport collectif, je voudrais en citer quelques-uns que vous avez d'ailleurs évoqués :

La volonté de verdir la place et de mieux assurer la circulation de l'eau et la perméabilité des sols. C'est vrai que c'est une place qui est quand même, malgré la présence des arbres, assez minérale et que verdir un peu les choses ça va dans le sens de la lutte contre le réchauffement climatique et on peut partager totalement cet objectif et je trouve que remettre en place le petit ru du bulot c'est un petit plus sympathique sur la place.

Concernant l'Esplanade des Chaussonnières, effectivement là même chose reverdir l'Esplanade ça peut être effectivement quelque chose de positif et réaliser un espace événementiel ça a du sens dans ce quartier qui est un peu un deuxième centre-ville de Fougères et qui est quand même assez fréquenté.

Totalement d'accord aussi sur la question des ombrières à la gare routière, ça aussi ça va dans le sens de l'histoire, on a de plus en plus aujourd'hui d'entreprises, de structures qui ont cette obligation de mettre des ombrières et c'est vrai que là où on peut le faire, c'est aussi une démarche écologique intéressante.

Par rapport à ces grandes tendances il y a quand même un certain nombre de bémol sur lequel j'ai pu déjà intervenir en commission. Je m'interroge quand même sur l'articulation entre les transports et les vélos d'une part et la place laissée à la voiture d'autre part. Dans le projet d'aménagement sur la place en elle-même, la place laissée à la voiture est minime à un endroit où jusqu'à présent il y a quand même énormément de circulation. Et en parallèle, il y a le souhait de reporter la circulation sur un certain nombre d'autres voies, mais qu'il ne me semble aujourd'hui pas forcément en situation d'accueillir un trafic important, en tout cas de façon optimale. Je pense notamment à la rue qui est derrière le forum de la gare, il y aura effectivement un certain dégagement qui sera possible de ce côté-là. Et je pense aussi, et majoritairement, au boulevard Edmond Roussin qui risque d'être très largement sollicité en période de pointe. Et il ne me semble pas aujourd'hui que la situation, de la circulation et de l'aménagement, permette que le trafic sur ces deux axes soit réellement fluide. Et puis je noterai, mais ça ne vous étonnera pas, que le projet supprime quand même un nombre important de places de stationnement. Je n'ai pas réussi à avoir les chiffres exactement par rapport au projet qu'on a eu en commission, mais je l'évalue autour de 30 % de places supprimées.

On reporte, on déplace et à la fin il y a un certain nombre de places qui sont supprimées et les parkings qui sont aujourd'hui place de la République sont extrêmement sollicités. Il y a notamment de grandes entreprises à proximité dont les salariés se garent sur ces parkings là et je crains qu'on est un embouteillage en matière de parking et que l'existant, demain ne correspond pas réellement aux besoins. Tout ça m'amène à dire que pendant les travaux, mais pas seulement pendant les travaux, après les travaux, il risque d'y avoir un certain nombre de perturbations et de nuisances pour les riverains, pour la circulation, pour les gens qui fréquentent cette place et les alentours de cette place. Je regrette qu'on n'est pas une réflexion plus globale sur les aménagements autour du PEM en lui-même, qu'on aurait pu présenter en parallèle de cette délibération ou au moins dans les commissions.

Pour ces raisons et tout en saluant le fait que le PEM soit là-bas et en rappelant le besoin du PEM, nous nous abstenons sur la présente délibération.

**Madame LAFAYE :** Il s'agit là d'un projet urbanistique important, qui se chiffre il me semble à plus de 7 millions d'euros en plein cœur de la ville. Ce choix c'est la ville de Fougères qui l'a porté et qui reçoit à ce titre, et c'est bien normal, des subventions de la région, du département, de l'Etat vous l'avez dit.

Je rappelle donc que le PEM, cela signifie Pôle d'Échange Multimodal et on a déjà eu l'occasion de le dire, mais depuis le début de ce projet on est un petit peu sceptique sur la question de la multi-modalité.

Vous avez fait le choix de déplacer les installations de la place Carnot à la place de la République, l'intérêt c'est notamment un accès plus facile à la gare routière, sans que ce soit sur le même site. Lors de cette même assemblée le 16 mars 2023, je faisais remarquer qu'ajouter un parking de covoiturage en centre-ville, donc en l'occurrence c'était prévu derrière le cinéma, était une aberration au XXIème siècle où on essaie justement de limiter l'usage de la voiture dans les cœurs de ville, n'en déplaise à Madame Biard. Donc à ce sujet nous avons été entendu et il n'y aura donc pas d'échanges voiture/bus ou voiture/car, mais donc du coup ça fait une multi-modalité en moins. Les usagers de l'automobile, faut quand même le dire, des communes environnantes peuvent, et le font déjà, utiliser les aires de covoiturage et notamment celle de Romagné où le car de la ligne 9A s'arrête.

Concernant l'échange entre vélo et transports en commun, une autre multi-modalité, il était vraiment temps d'inclure les mobilités douces à la gare routière ou sur la place Carnot, mais du coup je me pose la question du véritable gain par rapport à la demande qui date de 2018 d'avoir des garages à vélo place Carnot.

Donc le reste du projet consiste en un réaménagement de cet espace au cœur de la ville et qui d'ailleurs peut s'entendre avec, ça été rappelé dans la note, vous l'avez dit Madame LEFEUVRE : un parvis, un espace événementiel, la remise à ciel ouvert du ru du Bulot, tout ça c'est tout à fait appréciable. La maison des mobilités aussi, dont la prérogative est laissée à l'agglomération est aussi une réalisation attendue.

Je me permets, puisque l'occasion m'en est donnée, de dire publiquement ce que nous nous aurions fait, puisque sinon ça ne fait que de critiquer et ce n'est pas ce qu'on souhaite faire. Tout d'abord, nous aurions donné la priorité à un autre projet, plus utile et très attendu des habitants, je pense notamment à celui de la rénovation du centre de loisirs ou la rénovation des foyers logements. On est d'accord, faire des choix c'est un acte politique et vous l'avez montré à plusieurs reprises au cours du mandat. Nous aurions ensuite retravaillé le projet en lien plus étroit avec Fougères Agglomération pour que la réelle intermodalité se fasse avec un transport collectif en site propre, puis avec le train.

Pour la première fois d'ailleurs et alors que vous me l'avez publiquement reproché, vous faites aujourd'hui le lien entre ce PEM et la connexion ferroviaire de Fougères, il était temps, je m'en réjouis. Je pense que c'est important de rappeler qu'il ne faut pas berner les fougeraises et les fougerais, le train n'accèdera pas au cœur de la ville, comme c'est possible dans les villes où des voies ferrées sont présentes depuis le 19<sup>ème</sup> siècle. Pour que ce soit possible et profitable aux fougerais, la présence d'un PEM est donc une nécessité en dehors de la ville avec des liaisons douces et des transports en commun efficaces. Donc la place de la République avait, je pense qu'on est tous d'accord, besoin d'être repensée en prenant en compte la végétation existante.

Je me permets ici de saluer les 11 ormes qui n'attendaient que le printemps pour nous mettre à l'abri des rayons du soleil et je me permets aussi de rappeler, comme dans d'autres projets, qu'il faut rappeler que les arbres mettent du temps à arriver à maturité et je pense qu'il est urgent de penser nos futurs aménagements urbains en tenant compte du patrimoine vivant. Je pense ici au projet de rénovation de l'école Duguesclin, mais aussi aux bâtiments en construction sur l'ancienne usine Bertin, où ce sont en catimini, 1 châtaigner, 1 érable, 3 merisiers et 1 noisetier qui ont été coupés, donc ça fait 17 arbres en moins d'un mois.

Enfin, et là aussi nous divergeons, nous aurions lancé une véritable concertation et pas seulement une présentation du projet comme vous l'avez faite. La première s'est tenue le 16 novembre 2023, mais si

on suit ce que je viens dire, le projet était déjà plus que ficelé puisque on avait discuté ensemble le 16 mars 2023. Donc je me pose la question : Qu'est qui a été modifié dans le projet après les différentes réunions publiques ? et donc c'est vraiment là qu'on voit la distinction entre présentation descendante et concertation.

Donc ce projet aurait vraiment pu être l'occasion de penser les mobilités de demain. Un aménagement pour porter de nouvelles ambitions : une maison des mobilités qui hébergeait aussi la boutique SNCF, pour rappeler de manière forte notre volonté de ligne ferroviaire de Rennes à Caen en passant par Fougères ; une nouvelle ligne de bus pour permettre aux enfants de Lécousse d'accéder à leur collège de secteur, le collège Gandhi ; la gratuité du réseau SURF, comme cela s'est fait à Clermont-Ferrand, à Bourges ou même prendre des communes de taille équivalente, à Vitré ou à Morlaix. Comme cela se fait dans les nombreuses collectivités que je viens de citer, le nombre de passagers aurait pu augmenter significativement entre 15% et 30 %.

Donc revoir la place de la République et construire un PEM n'est donc à notre sens pas le même projet. En notant que la prochaine équipe devra aussi revoir l'aménagement de la place Carnot, dont l'usage aura été modifié. Ce sera l'occasion certainement de véritables concertations et de la sanctuarisation des magnolias de cette place emblématique de la ville.

**Monsieur BOURCIER** : Je voulais juste faire une petite remarque à Madame BIARD, parce qu'on a droit au même exercice, c'est le 3<sup>ème</sup> mandat qu'on fait ensemble, on a le droit à chaque fois à des leçons. Il y a 15 ans vous vouliez que ce PEM, qui était beaucoup moins ambitieux, aille place de la République, je pense que si on l'avait décidé place de la République à l'époque vous auriez hurlé.

Dans un mandat précédent vous alliez voir les commerçants et les riverains de certaines rues en leur disant : « *Il faut du stationnement, on vous soutient !* ». Et à l'époque c'était Madame VIEUXBLED qui était votre colistière et qui venait dans les commissions, telles que l'urbanisme par exemple et qui disait : « *Vous laissez trop de place à la voiture.* ». On avait traité à ce moment-là le futur quartier de l'Annexe, on avait les 2 discours et on touche les électeurs et les électrices sur les choses qui les intéressent. Visiblement ils ne vous suivent pas ! 1, 2, 3, mandats le chiffre n'a pas grimpé, donc visiblement ils ne vous croient pas. L'écologie, je ne pense pas que cela a été une priorité pour vous non plus.

On a eu le même duo avec l'ascenseur pour le jardin des fêtes. Ça allait défigurer le quartier et Madame VIEUXBLED proposait, avec votre accord bien sûr, qu'il aurait fallu le mettre de l'autre côté, c'est-à-dire devant les remparts. C'est encore de la petite politique et c'est lassant.

**Monsieur BOUDET** : J'entends ce que dit Elsa LAFAYE par rapport au projet et entre autres à d'autres priorités et vous avez évoqué la rénovation des foyers logements. L'approche qu'on a n'est pas tout à fait la même, rénover un foyer logement c'est un acte suite à une analyse de besoins et nous ont fait le contraire on analyse les besoins et on regarde s'il faut rénover, vous voyez ce n'est pas la même approche. Si vous rénovez un foyer logement pour un établissement qui ne répond plus aux besoins de la population, vous aurez engagé des dépenses conséquentes sur une réponse qui n'est plus adaptée. C'est ce que je dis en réunion de commission, voire au sein du conseil du CCAS. J'entends bien votre propos concernant d'autres choix, mais ils doivent être la conséquence d'analyses et de besoins, sinon vous ne posez que les actes.

Deuxième point sur les arbres, je crois qu'il y a très longtemps j'avais dit qu'un arbre qui pousse fait moins de bruit qu'un arbre qui tombe. Si on plante moins qu'on abat, vous auriez raison, mais je crois que ce n'est pas le cas, parce que j'ai eu quelques fonctions avant qui m'amène à dire que les mandats se sont suivis et l'action a toujours été constante.

**Madame LEFEUVRE** : Je voulais commencer par répondre à Madame BIARD. On peut comprendre vos interrogations sur le trafic. Bien évidemment, nous avons pris la question au sérieux et nous avons mené de nombreuses études pour essayer de voir comment se faisaient les reports de trafic. On peut partir d'un constat : place de la République, les véhicules n'utilisent souvent que la voie de droite. Le report va permettre de rééquilibrer les choses de ce côté-là. Dans l'ensemble on conserve les voies existantes, c'est juste au niveau de la place de la République qu'il va y avoir un changement.

Vous parlez des reports. Nous présentons aujourd'hui un plan d'aménagement de 5 hectares, mais pour autant nous avons réfléchi à l'ensemble de la ville avec le Plan d'Amélioration des Déplacements Fougèrais (PADF). On voit bien entre autres qu'il va falloir repenser le boulevard Edmond Roussin. Le bureau d'études a bien montré qu'il était en capacité d'accueillir davantage, tout comme certaines autres voies sur la ville, et qu'il faudra peut-être penser par exemple l'aménagement de la place Herbert.

Pour ce qui est du parking et du stationnement, nous avons une vision globale qui ne se limite pas au-devant du cinéma, ou devant la médiathèque, mais qui concerne bien l'offre de stationnement sur l'ensemble de la ville. Il y a un endroit qui n'est absolument pas utilisé, sans doute parce qu'il y a les cars, la gare routière, où normalement les voitures peuvent se garer. L'avantage avec les ombrières fera que même l'été ça pourra être un lieu de stationnement agréable pour les véhicules, surtout si malheureusement on a des épisodes de chaleur.

Donc vous voyez, on a quand même une vision d'ensemble, on a réduit un peu le stationnement, mais on n'est absolument pas sur 30 %.

Pour ce qui est de Madame LAFAYE, je pense qu'effectivement il y a toujours un problème sur la définition entre nous de la multi-modalité, je crois qu'on n'est pas forcément d'accord. En tout cas une chose est sûre, si pour vous ça signifie qu'il faut attendre d'avoir le train pour faire un Pôle d'Echange Multimodal, ça risque de prendre un certain temps, beaucoup d'années et on sera dans des conditions dégradées.

Pour ce qui est du covoiturage, il y a des pistes pour pouvoir le développer plutôt au niveau de la gare routière.

Et pour ce qui est des parkings à vélos place Carnot, effectivement on aurait peut-être pu en mettre 1 ou 2 de plus, mais reconnaissez que ça prend de la place et que place Carnot c'est justement le souci. L'offre que proposera Fougères Agglomération avec la maison des mobilités sera vraiment une réponse à un besoin de stationnement de vélo pour pouvoir faire de la multi-modalité, c'est-à-dire un fougèrais qui part de chez lui en vélo, déposera son vélo et pourra prendre le car Breizh Go pour aller à Rennes et à Rennes il prendra le métro ou le train pour aller vers Paris.

Vous parlez de choix politiques, mais ça ne se limite pas à la ville, ce n'est pas seulement le projet de la ville, mais bien un projet global que nous portons avec Fougères Agglomération et la région et ça il ne faut pas l'oublier. Toutes les décisions sont prises ensemble.

Je n'ai pas parlé de train, j'ai parlé de Transport Collectif en Site Propre. On est en négociation avec le département et la région. La ligne BreizhGo est la plus utilisée de la région, ce qui est vraiment quelque chose d'efficace pour permettre à terme que le car soit même plus rapide que la voiture. On a une priorisation et une efficacité, c'est vraiment quelque chose qui pourrait répondre aux besoins et à une demande de notre population.

Concernant les arbres je m'en doutais que ça allait sortir. Les derniers articles ont été publiés par l'association rennaise « Nature en ville » qui malheureusement ne connaît pas notre territoire et qui a réagi pour la première fois à un simple article de presse. Elle a extrait un point précis du projet global

et systémique qui a pour objectif de contribuer à lutter contre le réchauffement climatique et d'adapter notre territoire pour le rendre résilient. On essaye vraiment de profiter de ce projet pour aller beaucoup plus loin. J'ai échangé avec ce monsieur plus de 45 minutes, qui nous accusait de n'avoir fait ni de demande d'abattage alignement d'arbres auprès des services de l'État, ni d'études, ni d'avoir prévu de compensation. Nous lui avons répondu. Nous lui avons fourni le diagnostic, les mesures de compensation prévoyant de doubler le nombre d'arbres. Nous avons bien obtenu l'autorisation des services de l'État. La seule chose aujourd'hui qui restait à cette personne c'était de remettre en cause le sérieux des professionnels du bureau d'expertise et la nature même de la demande, ce qui est assez affligeant. Nous avons toujours été transparents et ouverts à l'échange, en particulier avec les associations environnementales et les habitants de notre territoire. Nous n'avons d'ailleurs pour l'instant aucune demande, mais j'ai déjà anticipé. Nous leur avons proposé de nous rencontrer. Notre volonté est d'être constructifs, ensemble d'aller vers une ville plus résiliente et active dans la lutte contre le réchauffement climatique.

En ce qui concerne le projet Bertin et les 6 arbres, effectivement ces arbres n'étaient peut-être pas dans un état de santé aussi mauvais, mais on ne peut réaliser la voie à cause des arbres. C'est très regrettable mais nous avons retenu une mesure de compensation pour l'ensemble du projet.

On essaye d'éviter au sein de la ville de mettre une seule essence. Dans le cadre de cœur de ville nous avons été lauréat du Cerema. On est accompagné par le Cerema pour ce qui est de la biodiversité. Nous les avons interrogés cette semaine pour nous accompagner sur le choix des essences ayant une couverture suffisamment ombragée.

Il y a vraiment un travail de réflexion de fond sur notre système arboré au sein de la ville, parce que les arbres sont nos meilleurs alliés pour maintenir un cadre de vie résilient du point de vue du réchauffement climatique.

**Madame BIARD :** En réponse à Madame LEFEUVRE, je voudrais juste dire qu'au-delà des quelques désaccords qu'on peut avoir, même si globalement il y a beaucoup d'aspects encore une fois positifs dans le projet que je salue. Au-delà des quelques désaccords qu'on peut avoir, je voulais saluer le caractère posé et respectueux de votre réponse qui mériterait d'être plus largement répandue dans cette assemblée.

**Monsieur LE MAIRE :** J'ai noté que pour Madame LAFAYE ce projet n'était pas prioritaire. Vous l'avez clairement affirmé, ce qui est une différence importante par rapport à nous. Nous considérons même qu'il est majeur dans l'organisation des déplacements de la ville. Il est pleinement intégré à la fois dans notre schéma vélo et dans notre plan de déplacement fougèrais. Il est au cœur de ce dispositif. Il est manifestement essentiel.

Vous avez dit que vous aviez un autre projet et que donc vous retravailleriez avec Fougères Agglomération. Je veux vous dire que ce projet est complètement partagé avec Fougères Agglomération, chacun étant dans sa compétence, la compétence majeure est celle des mobilités, c'est celle de l'agglomération. La ville assure la maîtrise d'ouvrage et en accord avec l'agglomération parce que ça se passe en plein cœur de ville et parce que nous avons la compétence voirie, celle de l'urbanisme et de la gestion de l'ensemble des réseaux. Nous avons retenu une bonne solution en travaillant de concert.

Vous remettez également en doute le positionnement de ce Pôle d'Echange Multimodal. Comme l'évoquait Diana LEFEUVRE il y a un instant, nous nous battons tous pour une connexion ferroviaire, mais ça ne va pas se faire tout de suite manifestement. Donc je crois qu'on a trouvé l'emplacement le plus satisfaisant en fonction des publics concernés.

On a beaucoup concerté. Des études ont été effectuées parce que ça ne s'invente pas si je puis dire, on ne peut pas dire tient je vais mettre ça à l'Aumallerie. Il y a manifestement une technicité à mettre en œuvre et c'est ce que nous avons fait en faisant appel à des cabinets spécialisés ainsi qu'aux différents services concernés que ce soit ceux de l'agglomération et de la région et aux associations qui interviennent en matière de vélo ou de pratique de la marche. Nous avons eu l'occasion d'organiser un certain nombre de réunions pour présenter les différentes avancées et apporter à la suite de ces réunions des modifications. Voilà la réalité. On a tenu une réunion au mois de juin l'année dernière, une autre au cours du dernier trimestre et nous en aurons une autre au mois de juin prochain. A chaque fois un certain nombre de questions nous sont évoquées et font l'objet ensuite d'analyses de la part de nos services. C'est un travail qui est très partagé et très partenarial que nous menons à propos du Pôle d'Echange Multimodal.

Vous avez évoqué les coûts. Je vous le dis, ils ont augmenté pourquoi ? Parce que les discussions que nous avons ensemble, avec Fougères Agglomération, le conseil régional, les différents représentants de groupes au sein de la ville nous amènent à prendre en compte leurs suggestions. Un exemple, la réouverture du ruisseau du bulot, c'est un coût de 800 000 €.

Par contre, nous allons solliciter l'Agence de l'eau et le Fonds vert, on n'a pas connaissance aujourd'hui des montants que nous aurons, même si l'Agence de l'eau nous a vraiment encouragés à aller dans ce sens et à utiliser cet équipement pour éviter des inondations, même si le changement des canalisations d'eaux pluviales améliorera encore la situation. Cette ouverture du bulot va notamment répondre à cette problématique et également apporter une fraîcheur supplémentaire à cet endroit. Je pense qu'on doit tous se féliciter de cette réalisation. Par rapport à ce que nous avons envisagé c'est un coût supplémentaire. Le PEM va transformer aussi cet espace, permettre de développer l'utilisation des transports en commun.

#### ADOPTÉ – 8 ABSTENTIONS

(Mme BIARD, M. MADEC, M. BOURGEOIS, Mme MOCQUARD, Mme LAFAYE, M. BEDELET, Mme D'ORSANNE, Mme LOOTEN)

### **35- CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION ET DE SERVITUDE ENTRE LA VILLE DE FOUGERES ET ENEDIS -PARCELLE AR 821, AVENUE GEORGES POMPIDOU**

*Rapporteur : Jean-Christian BOURCIER*

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux sont envisagés par ENEDIS au niveau du n° 46 avenue Georges Pompidou, sur la parcelle cadastrée AR 821, propriété de la Ville de Fougères.

Ces travaux consistent en l'installation d'un poste de transformation de courant électrique et de tous ses accessoires, nécessitant l'occupation pérenne de 25 m<sup>2</sup> sur les 2567 que comprend la parcelle AR 821, et, en amont comme en aval du poste, de toutes les canalisations électriques, moyenne ou basse tension, nécessaires, et éventuellement des supports et ancrages de réseaux aériens, pour assurer l'alimentation du Poste de transformation de courant électrique et la distribution publique d'électricité.

La Ville s'interdit de faire, sur et sous le tracé des canalisations électriques, aucune plantation, aucune culture, et plus généralement aucun travail et aucune construction qui soit préjudiciable à l'établissement, à l'entretien, à l'exploitation et à la solidité des ouvrages.

Les travaux concernent également l'établissement à demeure sur une bande de trois mètres de de large de six canalisations souterraines ainsi que de leurs accessoires sur une longueur totale d'environ 24 mètres, également sur la parcelle AR 821. Le cas échéant, des bornes de repérage pourront être établies.

ENEDIS tiendra de la convention de servitude le droit d'effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des canalisations, gêneraient leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages de ces ouvrages, étant précisé qu'ENEDIS pourra confier ces travaux à la Ville, si cette dernière le demande.

Afin que ces travaux puissent être réalisés par ENEDIS, il convient de conclure deux conventions pour définir les obligations des deux parties :

- l'une relative à la mise à disposition du terrain d'assise pour le poste de transformation de courant électrique,
- l'autre relative à la servitude concernant l'établissement de six canalisations souterraines et de leurs accessoires sur une longueur totale d'environ 24 mètres.

En contrepartie des droits qui lui sont concédés, Enedis devra verser à la Ville au plus tard au jour de la signature de l'acte authentique

- une indemnité unique et forfaitaire de trois cent soixante-quinze euros (375 €) au titre de la convention de mise à disposition,
- une indemnité unique et forfaitaire de soixante-quinze euros (75 €) au titre de la convention de servitude.

Après avis favorable des membres de la Commission « *Transition Ecologique et Energétique, Travaux* », il vous est proposé :

- de valider les conditions de ces conventions ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**36- CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 – PARCELLE AS 707, 47 AVENUE GEORGES POMPIDOU**

*Rapporteur* : Jean-Christian BOURCIER

Le Syndicat Départemental d'Énergie 35 doit réaliser, à la demande de la Ville, des travaux d'effacement de réseaux aériens avenue Georges Pompidou.

Lors de sa séance du 12 décembre 2024, le Conseil Municipal a validé le programme de ces travaux et accepté la répartition de leur financement.

Dans ce cadre, le SDE 35 doit faire passer une ligne souterraine sur la parcelle AS 707, 47 avenue Georges Pompidou.

Ces travaux consistent en l'établissement à demeure dans une bande d'un mètre de large d'une ligne souterraine ainsi que de ses accessoires sur une longueur totale d'environ 40 mètres.

Il s'agit précisément :

- de la pose d'un coffret socle Raccordement Emergent Modulaire Basse Tension (REMBT) (de dimensions 75 X 35 X 20 centimètres) sur la pelouse,
- de la pose de câbles de distribution basse tension (BT) 150 alu et 90 alu en souterrain,
- de la remontée et du raccordement sur le câble existant sur la façade,
- de l'établissement de bornes de repérage en limite de parcelle.

La Ville pourra :

- élever des constructions de part et d'autre de la bande d'un mètre de large à condition de respecter les distances de protection prescrites par les règlements en vigueur,
- et planter des arbres de part et d'autre à condition que la base du fût soit à une distance supérieure à 3 mètres des ouvrages.

La présente convention sera conclue à titre gratuit.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal, après avis des membres de la Commission Transition Ecologique, Energétique et Travaux :

- ✓ De valider les conditions de cette convention de servitude,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **37- CESSION DE JARDINIÈRES A LA MAIRIE DE LIFFRE**

*Rapporteur : Diana LEFEUVRE*

En 2016, la Ville a acquis des jardinières (bacs de grand volume) pour maintenir une végétalisation pérenne rue Nationale et maîtriser le stationnement dans la rue.

Il s'agit de jardinières carrées, tronco-pyramidales, de dimensions 1380 mm x 1240 mm x 1240 mm. Elles ont été acquises en 2016 au prix de 1 880€/l'unité.

Les sécheresses successives et les arrêtés préfectoraux pris en ces occasions ont suscité une réflexion quant à une meilleure gestion de l'eau et amené à une nouvelle orientation de végétalisation en pleine terre, en lieu et place des bacs.

Les bacs ont été retirés de la rue Nationale, il y a trois ans, et sont actuellement stockés au Centre Technique Municipal.

La Commune de Liffré propose à la Ville d'acquérir six bacs de grand volume, pour maîtriser les stationnements et les accès sur une place qu'elle vient de rénover

Après avis favorable des membres de la Commission « *Transition Ecologique et Energétique, Travaux* », il vous est proposé :

- d'approuver la cession de jardinières à la ville de Liffré pour un montant total de 6 000 € (1 000 € l'unité).
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à cette vente.

### ADOPTE A L'UNANIMITE

- Etat annuel des indemnités élus perçues pour l'année 2024.
- Liste des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : APPROUVE.
- Tableau des marchés ou accords-cadres signés dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil municipal au Maire et ses adjoints : APPROUVE.

### ❖ QUESTION ORALE DU GROUPE FOUGERES AVEC VOUS :

*Rapporteur : Sylvain BOURGEOIS*

Chers collègues,

Après des années de service dévoué, le cimetière est désormais saturé. Les concessions se font rares, les espaces disponibles diminuent inexorablement, et la gestion du site devient de plus en plus complexes. Cela rend difficile l'inhumation des défunts dans des conditions dignes et respectueuses des croyances et traditions familiales. L'absence d'espaces disponibles contraint certaines familles à chercher des solutions en dehors de la commune ce qui représente une contrainte émotionnelle et financière significative.

La loi impose aux communes de disposer de lieux d'inhumation suffisant pour leur population. Le manque d'espace funéraire peut entraîner des situations illégales et des risques sanitaires, notamment en cas de pandémie ou d'événements exceptionnels entraînant une hausse des décès. Ne pas anticiper la saturation des cimetières pourrait exposer la municipalité à des manquements juridiques. En effet, selon l'article L.2223-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les terrains consacrés à l'inhumation doivent être 5 fois plus étendus que l'espace nécessaire pour accueillir les défunts chaque année.

Les données récentes montrent que les emplacements disponibles pour de nouvelles inhumations se réduisent de manière alarmante. En effet, le cimetière de Fougères ne peut plus répondre aux besoins de notre population : alors qu'environ 120 inhumations ont lieu chaque année il ne reste que deux emplacements libres, 19 à créer, et 159 en reprise de concession, soit un total de 180 emplacements, il en faudrait 600 sur le CGCT... Cette situation soulève des questions essentielles sur la manière dont nous honorons nos défunts et sur notre vision de l'avenir de notre ville.

Face à ceci, nous devons faire preuve de responsabilité et de clairvoyance. Il est impératif de garantir à nos concitoyens un lieu digne et respectueux pour accueillir leurs proches disparus. La création d'un nouveau cimetière répond à cette nécessité vitale, assurant la pérennité de notre ville et la continuité de notre tradition d'accueil et de respect des défunts. Il est essentiel d'agir rapidement.

Ce sujet avait été prioritaire, avec des travaux annoncés pour 2010, puis 2012, 2013, 2014, 2015, et finalement plus rien...

Nous souhaitons donc savoir si vous avez abandonné l'idée de l'extension du cimetière ou même en créer un nouveau ?

### ❖ **REPONSE DE MONSIEUR LE MAIRE :**

Vous avez souhaité, Monsieur Bourgeois, m'adresser une question écrite par laquelle vous mettez en doute la capacité du cimetière de notre Ville à répondre aux besoins d'inhumations ainsi que la gestion inconséquente que nous en aurions.

Je reconnais bien là votre propension à la critique de notre action en suscitant des craintes qui ne sont pas justifiées. Je trouve ainsi choquant que vous puissiez écrire, je vous cite, que « cela rend difficile l'inhumation des défunts dans des conditions dignes et respectueuses des croyances et traditions familiales. L'absence d'espaces disponibles contraint certaines familles à chercher des solutions en dehors de la commune, ce qui représente une contrainte émotionnelle et financière significative ».

En 1<sup>er</sup> lieu, je voudrais rappeler que le cimetière répond actuellement aux besoins d'inhumations tels que nous en avons l'obligation. Même lorsque nous avons été confrontés à des pics de mortalité lors des périodes de Covid, le cimetière a eu les capacités d'accueil suffisantes. Et c'est toujours le cas, dans les conditions dignes et respectueuses des défunts, contrairement à ce que vous prétendez, comme une forme de procès gratuit et malsain que vous souhaitez nous faire sur un sujet qui ne doit permettre ce type de Fakenews. Ce sont des accusations dont je vous laisse l'entière responsabilité.

Par ailleurs, anticipant les besoins, et comme vous devez le savoir, nous avons constitué une réserve foncière (1.4 Ha) jouxtant le site actuel (5.3 Ha), qui permettra une extension si les besoins s'en faisaient sentir, ce qui n'est pas actuellement le cas. Un espace est ainsi réservé sur le chemin Salle Verte.

Depuis 2015, notre objectif, et c'est mon 3<sup>ème</sup> point, se porte plutôt sur la reprise des concessions arrivant à échéance, qui permettra de répondre aux besoins sans envisager sur ces prochaines années d'extension du cimetière. C'est d'ailleurs une politique que mènent beaucoup de communes françaises dans une logique d'adaptation foncière à laquelle l'Etat nous invite et dans le respect naturellement du droit funéraire et des égards dus aux défunts et à leurs familles bien évidemment. 30 000 euros sont inscrits chaque année en ce sens à notre budget.

C'est ainsi que nous avons depuis 2013, assuré la reprise de 612 concessions arrivées à échéance et dont les familles n'ont pas souhaité le renouvellement, soit 51 concessions en moyenne par an qui couvre les demandes d'achat formulées par les usagers (32 en 2022, 53 en 2023 et 40 en 2024 pour ce qui concerne les concessions traditionnelles). En complément et à titre d'illustration, je vous précise qu'en 2024, le nombre d'inhumations au sein du cimetière s'est élevé à 231. La demande d'achat de concessions traditionnelles n'a été que de 40 pour les concessions traditionnelles et celles de concessions en colombarium de 14. Vous le constatez, la grande majorité des familles sollicitant une inhumation détiennent déjà des concessions familiales au sein du cimetière.

Cette démarche de reprise s'inscrit dans une logique de bon suivi de cet espace funéraire et nous nous y attachons en déclenchant ces procédures de reprise de concessions chaque fois que les conditions en sont réunies. Il faut les accentuer dans le respect de la réglementation funéraire.

En 4ème lieu, force aussi est de constater que les demandes de crémations sont en hausse très sensible depuis ces dernières années, à Fougères comme partout en France.

Nous nous efforçons d'y répondre mais nous devons encore faire plus en ce domaine en augmentant le nombre de nos cavurnes, columbarium ou les espaces de type « jardin du souvenir ».

C'est ainsi qu'après avoir diminué l'emprise de la zone technique, notre collectivité vient de mettre en place, en régie, 15 cavurnes (disponible à la vente) et un emplacement réservé à leur suite pour prévoir l'installation de 45 cavurnes supplémentaires. Il sera également proposé très prochainement au bureau municipal, un projet d'installation d'un ou de deux columbariums (24 emplacements au total).

Nous réfléchissons aussi à l'aménagement d'un nouvel espace dédié à l'évolution des nouvelles orientations (crémation) sur l'espace libéré de la zone technique rendu disponible pour la création d'un second jardin du souvenir.

Enfin et pour être complet, je vous indique qu'est préparée par nos services la mise en place d'un marché public sur 3 ans+1 (montant max 150 000 euros) pour assurer la continuité de reprise de concessions et permettre le cas échéant de répondre à une demande accrue de disponibilité, notamment par des reprises de concessions. Les pièces sont rédigées et devrait être publiées à la rentrée. Parallèlement, une phase de reprise de 60 concessions est actuellement en cours.

Nous répondons ainsi, à toutes les demandes, à toutes les formes d'inhumations et faisons preuve d'anticipation.

Au regard de ce qui précède, il n'est pas à ce jour envisagé d'aménager à court terme la réserve foncière constituée en vue de l'agrandissement du cimetière, mais nous la conservons naturellement.

Voici M. Bourgeois ce que nous faisons, comment nous gérons le cimetière municipal dans le respect de la réglementation, des différentes formes d'inhumations souhaitées et du respect dû aux morts.

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le jeudi 22 mai 2025 à 20h00.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les Conseillers Municipaux et lève la séance à 23h00.

Le secrétaire de séance

Le Maire

**Alexis RABAUD**

**Louis FEUVRIER**